
Mémoire de fin d'études : "Observation critique des critères de sélection pour des entités exemplaires en territoire rural"

Auteur : Lesage, Olivia

Promoteur(s) : Pigeon, Virginie

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2018-2019

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/7302>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITE DE LIEGE – FACULTE D'ARCHITECTURE

Observation critique des critères de sélection pour des entités « exemplaires » en territoire rural

Travail de fin d'études présenté par Olivia LESAGE en vue de l'obtention du grade de Master en Architecture

Sous la direction de : Virginie PIGEON
Année académique 2018-2019
Axe de recherche : axe transversal

Remerciements

Je tiens, avant tout, à remercier ma promotrice, Virginie Pigeon, pour son aide et ses précieux conseils, qui ont permis l'aboutissement de ce travail.

Je souhaite ensuite remercier François Delfosse et Patrick Bribosia, qui ont pris le temps de répondre à mes questions concernant Les Plus Beaux Villages de Wallonie.

Je remercie également le Patrimoine Suisse, qui m'a fait parvenir des documents pour mes analyses, ainsi que la commune de Monte Carasso pour sa participation.

Enfin, je tiens à remercier Philippe Lesage, pour sa relecture attentive, ainsi que Christine Laurensy et Suzanne Lesage pour leur aide.

Table des matières

Introduction.....	6
1. Chapitre 1 : le milieu rural, les enjeux d’aujourd’hui.....	9
1.1 Urbain et rural : définitions	9
1.1.1 Exode urbain et rural, évolution.....	9
1.1.2 Urbain et péri-urbain, définitions.....	10
1.1.3 Différentes significations du « territoire rural »	12
1.1.4 Catégorisation du lieu.....	16
1.2 Les enjeux du développement territorial	18
1.3 Problèmes ruraux	20
1.3.1 Etalement	20
1.3.2 Evidement.....	22
1.4 Démarches de développement et d’aménagement.....	25
1.5 Synthèse	29
2. Chapitre 2 : Les différents prix récompensant les territoires ruraux	30
2.1 Les Plus Beaux Villages de Wallonie	30
2.1.1 Présentation des Plus Beaux Villages de Wallonie	30
2.1.2 Les critères de l’A.S.B.L.	31
2.1.3 Analyse du label	32
2.1.4 Conclusion.....	35
2.2 Prix Wakker.....	36
2.2.1 Présentation du Prix Wakker	36
2.2.2 Critères du Prix : évolution	36
2.2.3 Analyse du Prix.....	38
2.2.4 Conclusion.....	40
3. Chapitre 3 : Méthodologie	41
4. Chapitre 4 : Fläsch	45
4.1 Présentation générale	45
4.2 Historique	46
4.3 Description.....	47
4.3.1 Topographique	47
4.3.2 Démographique.....	48
4.3.3 Evolution du bâti	49
4.3.4 Paysagère	58
4.3.5 Activités – équipements - transports	62
4.4 Les enjeux du village.....	64
4.5 La démarche	66
4.5.1 Les prémices	66
4.5.2 Les acteurs.....	67
4.5.3 La démarche	68
4.5.4 Fläsch 2028.....	78
4.6 Conclusion	80
5. Monte Carasso	85
5.1 Présentation générale	85
5.2 Historique	86
5.3 Description.....	88
5.3.1 Topographique	88
5.3.2 Démographique.....	89
5.3.3 Le bâti	90
5.3.4 Activités – équipements -Transports.....	96
5.4 Les enjeux du village.....	96

5.5	La démarche	98
5.5.1	Les prémices	98
5.5.2	Les acteurs	98
5.5.3	La démarche	100
5.5.4	Les exemples de nouvelles constructions	112
5.5.5	Monte Carasso - évolution	114
5.6	Conclusion	116
6.	Comparaison entre les démarches de Fläsch et Monte Carasso.....	118
7.	Comparaison avec d'autres villages primés	120
7.1	Prix Wakker – Saint-Prex	120
7.2	Les Plus Beaux Villages de Wallonie – Mozet	122
8.	Conclusion	124
	Bibliographie.....	127
	Table des illustrations :	133
	Annexes	137

Introduction

« Au cours des dernières décennies, de nouvelles dynamiques ont fondamentalement modifié les relations entre villes et campagnes. La différenciation entre rural et urbain s'est estompée sous l'effet de plusieurs facteurs, l'évolution des modes de vie transformant progressivement les territoires ». (Weber, Deschenaux et Tranda-Pittion dans *Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales*, 2008, p1).

Cette évolution des modes de vie, mais aussi des besoins de la population, a un impact important sur les territoires et notamment sur les territoires ruraux. Ceux-ci font face à de nouveaux phénomènes et les entités villageoises essayent chacune de trouver des réponses face à ces mutations.

Il s'agira d'abord de poser un cadre théorique permettant de définir les notions d'urbain et de rural. Il en découlera plusieurs manières de définir les territoires.

Michel Blanc, notamment, différencie : l'approche spatiale, territoriale ou constructiviste (Blanc, 1997). Alberto Magnaghi, quant à lui, s'intéressera plus au lieu en lui-même, en faisant ressortir une approche identitaire (Magnaghi, 2003). Il y a également des approches chiffrées et normatives proposées par des organes comme le Programme wallon de Développement Rural, (PwDR), ou encore le Code du Développement Territorial, (CoDT).

Ensuite, il s'agira d'identifier les différents problèmes et enjeux, auxquels les campagnes font face depuis quelques décennies.

Dès lors, on se posera la question de savoir comment les villages peuvent réagir face à ces problèmes ? Que peuvent-ils mettre en place ? Quelles sont les différentes démarches à développer ?

Michel Godet répond partiellement à ces questions en nommant trois démarches que les autorités adoptent en ce qui concerne le développement territorial : la démarche passive, réactive et prospective. Mais quel est l'impact réel d'une mise en application de ces démarches ? (Godet, 1991).

Afin de répondre à ces questions, l'étude sera divisée en deux parties. La première partie de l'étude consiste en une analyse du Prix Wakker (attribué par le Patrimoine Suisse), et du label, Les Plus Beaux Villages de Wallonie ; tous les deux sélectionnent des entités rurales exceptionnelles. Cette analyse mettra en évidence les critères étudiés par ces derniers lors de leur processus de sélection. A quoi ces organes sont-ils attentifs pour la sélection ? Qu'est-ce qui rend un village « exceptionnel » ?

Dans la deuxième partie de l'étude, deux villages seront analysés. Ces deux villages ont été primés par le Prix Wakker pour avoir fait preuve d'un développement innovant et prospectif. Sur la base de la grille théorique établie précédemment, chacun des villages sera étudié pour déterminer à quels enjeux il a fait face. Ensuite, la démarche mise en place par le village sera détaillée et étudiée.

Enfin, on réalisera un comparatif des deux démarches prospectives mises en œuvre par ces villages ainsi qu'une comparaison avec des villages qui n'ont pas été primés selon les mêmes critères de sélection.

L'objectif de cette étude sera donc de mettre en avant les solutions apportées dans certains villages pour répondre aux problèmes actuels des mutations territoriales et de l'évolution des modes de vie.

1. Chapitre 1 : le milieu rural, les enjeux d'aujourd'hui

1.1 Urbain et rural : définitions

1.1.1 Exode urbain et rural, évolution

L'évolution des territoires a subi une multitude de changements au fil du temps : le rapport et les relations entre les villes et les campagnes ont été bouleversés à plusieurs reprises. Historiquement en France, les campagnes étaient associées à des fonctions de production et d'agriculture. Les gens y vivaient principalement pour y travailler. Les villes sont alors des localités généralement implantées à des endroits stratégiques, qui fournissent des sources d'eau, des qualités topographiques, ... Au Moyen-Age, ces localités, prémices des villes d'aujourd'hui, sont protégées par des remparts qui définissent clairement les limites de l'expansion de ces dernières. (Mauret, 1974)

La campagne est donc un lieu de production alors que la ville est un lieu de protection et de sécurité mais aussi de pouvoir (Perrier-Cornet, 2002).

Peu à peu, la campagne va prendre de l'importance : privilégiée par la bourgeoisie, la campagne au 16^e siècle abritait environ 80 % de la population. Elle passe alors d'une campagne essentiellement tournée vers l'agriculture à une campagne partiellement résidentielle, engendrant ainsi les débuts de sa multifonctionnalité. (Perrier-Cornet, 2002, p18)

C'est au 19^e siècle que le premier bouleversement de la relation ville/campagne va se faire connaître : les avancées technologiques dans les domaines du transport mais également des énergies vont être des facteurs prépondérants. La révolution industrielle va avoir un impact majeur sur les campagnes, causant un exode rural massif. Une forte croissance urbaine va donc commencer, d'autant plus que la ville se défait de ses remparts, vestiges d'une fonction passée. (Mauret, 1974)

Ce développement urbain ne va cependant pas se faire de manière organisée : le résultat va être un « développement urbain anarchique, donnant naissance aux sordides banlieues » (Mauret, 1974, p 5). Ainsi, la ville s'est industrialisée et les cités sont apparues, renfermant des activités résidentielles mais également de loisirs. (Mauret, 1974).

Mais la forte concentration démographique retrouvée en ville va conduire à disperser les constructions, en arrivant progressivement au modèle de maisons 4 façades. Ce développement est d'ailleurs facilité par l'arrivée de l'automobile, qui permet d'allonger la distance entre le travail et le lieu de vie. La révolution industrielle amenant également son lot de nuisances, ainsi que la densité de population, conjugué au manque d'espace vert, une inversion de la tendance va peu à peu se faire sentir. Alors que dans les années 90, la question était portée sur la désertification des campagnes, 10 ans plus tard, la problématique est la prolifération dans les paysages ruraux des nouveaux lotissements faits de maisons 4 façades. (Perrier-Cornet, 2002).

Et aujourd'hui, la tendance est toujours à cet étalement urbain, dont les règles organisationnelles semblent confuses.

La relation entre la ville et la campagne est donc en constante mutation, ce qui engendre un ensemble de problèmes, tant pour les villes que pour les campagnes.

1.1.2 Urbain et péri-urbain, définitions

Comme on a pu le constater précédemment, l'évolution du territoire ces dernières années et le rapport ville/campagne a beaucoup posé question. Alors que le développement des villes semble s'étendre continuellement, la limite entre les villes et les territoires ruraux est de plus en plus floue (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26).

Au Moyen-Age, les limites de la ville et de ses campagnes étaient nettement marquées par des remparts (Mauret, 1974) ; aujourd'hui ces limites sont beaucoup moins présentes.

En effet, la distinction, jadis claire, entre la ville et le rural est aujourd'hui plus compliquée à définir. Autrefois le rural était défini comme : « les espaces des faibles densités de population, les espaces dans lesquels le sol et les ressources naturelles sont en abondance relative et utilisés en général d'une façon extensive » (Perrier-Cornet, 2002, p 12). Or, selon Philippe Perrier-Cornet, cette définition couvre aujourd'hui une large partie du territoire, allant des campagnes aux périphéries des villes. (Perrier-Cornet, 2002)

L'étalement sur le territoire nous amène donc à introduire de nouvelles notions pour définir ce dernier, telles que le péri-urbain pour essayer de qualifier ces espaces d'entre-deux. Car jusqu'à présent, le facteur qui avait permis de définir clairement la différence entre une ville et un territoire rural était la densité de population. Or, au vu de la dispersion des populations sur l'ensemble du territoire, ces deux catégories ne sont plus suffisantes. (Mauret, 1974)

Cette périurbanisation va avoir un impact non seulement sur les villes mais aussi sur les territoires ruraux. Les gens quittent progressivement le centre-ville pour aller s'installer en périphérie. Des couronnes autour des villes s'installent et s'agrandissent de plus en plus.

On va alors chercher à étudier cet étalement des villes pour en faire ressortir des schémas : Christian Schubarth propose 3 figures témoignant de cet étalement urbain. (Schubarth dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriale, 2008, p 9-17).

- La « ville-réseau »
- La « ville jumelle »
- La « ville excentrée »

La « ville réseau » représente, selon Schubarth, un ensemble de villes connectées entre elles et qui ont d'importants rapports d'échange. (Schubarth dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p 15)

La « ville jumelle » quant à elle, serait une ville qui s'est développée à proximité du centre-ville. Elle possède néanmoins un ensemble de fonctions et de services qui lui sont propres. On remarque également, dans ce cas, qu'un rapport hiérarchique s'établit : il y a la ville centre, et puis seulement la ville jumelle. (Schubarth dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p 15)

Enfin, la « ville excentrée », où, à l'inverse du schéma de la ville jumelle, il n'y a pas de centre principal mais plutôt un ensemble de centres qui s'agencent en forme de ceinture périphérique. Dans ce schéma, le centre géographique de cette couronne ne se voit pas attribuer de fonction particulière. (Schubarth dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p 15)

On voit ainsi que le rapport entre le centre-ville et sa périphérie varie selon les différents schémas, mais que dans tous les cas, il est le résultat d'un étalement urbain largement développé.

Ce même phénomène d'étalement urbain se retrouve également dans les villages. Le centre de ceux-ci se désertifie au profit de nouveaux lotissements, où chacun profite de sa maison 4 façades. Les terres agricoles sont peu à peu consommées par cette nouvelle densification dont les règles semblent confuses.

Des termes comme ceinture périphérique et lotissements apparaissent, questionnant les limites mais également le rôle de chacun.

En effet, alors que la ville avait rempli ces dernières années le rôle d'accueil des services, du travail, des logements, etc., la campagne s'est vue quant à elle attribuer un ensemble de nouvelles fonctions touchant à des secteurs aussi bien socio-économiques qu'agricoles voire même touristiques... (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26).

Le développement et l'aménagement de celle-ci doivent ainsi être adaptés en permanence suivant les évolutions sociétales et les changements fonctionnels qu'elles entraînent.

La définition de la ville et de la campagne est donc en constante évolution.

1.1.3 Différentes significations du « territoire rural »

La définition même d'un « territoire rural » est sujet à controverse, faisant état d'un ensemble de significations différentes selon l'approche choisie pour le définir : certains auront une approche chiffrée, d'autre plutôt surfacique. Chaque pays définit, sur base de critères présélectionnés, ce qu'est le « rural ».

Plusieurs approches sont donc possibles, et Michel Blanc en distingue 3 principales : « l'approche spatiale », « l'approche territoriale », et « l'approche constructiviste » (Blanc, 1997).

- 1) Approche spatiale :

Comme l'explique Michel Blanc, l'approche spatiale se concentre principalement sur des critères géographiques, désignant le territoire comme « un ensemble de points dotés d'attributs et séparés par des distances et/ou comme une étendue pouvant faire l'objet d'une compétition pour son usage » (Blanc, 1997, p5).

« Trois variables clés », comme les appelle Michel Blanc, ont un impact significatif sur une telle approche : « les économies d'échelle », « les coûts de transport » et « la concurrence foncière » (Blanc, 1997, p7).

Selon Blanc, la concentration en centres sur certains territoires résulte directement de ces trois variables, il parlera dans ce cadre de « forces d'agglomération » et de « forces de dispersion ».

Une hiérarchisation des espaces en centres et périphéries est ce qui résulte d'une telle approche (Serrano, 2014). Des pays comme la France ou encore la Suisse se servent d'ailleurs de cette approche dite « spatiale » pour définir leurs zones rurales, hiérarchisant leur territoire en fonction des « zones d'emploi rural » pour la France et de « l'espace rural périurbain, périphérique ou des centres touristiques alpins » pour la Suisse ; les deux choisissant comme critère principal, l'emploi (Serrano, 2014).

- 2) Approche territoriale :

La deuxième approche évoquée par Michel Blanc est cette fois-ci axée sur des facteurs organisationnels. Il parle « d'aire circonscrite, c'est-à-dire d'une proximité géographique, d'une interaction entre performances des entreprises et structure de la société locale, de liens forts entre les entreprises locales » (Blanc, 1997, p7).

Les caractéristiques géographiques du territoire ne sont plus le critère observé mais bien « les relations entre les acteurs économiques » (Serrano, 2014, p2).

- 3) Approche constructiviste :

La troisième approche soulevée par Michel Blanc est beaucoup plus axée sur le caractère social que les deux autres. Bodiguel reprendra d'ailleurs cette approche pour décrire comme suit :

« L'espace n'a pas d'identité indépendante de l'acteur qui le conçoit en fonction d'un projet (...) » (Bodiguel, 1986, p42)

Michel Blanc fait notamment référence à Terry Mardsen (et al.), qui va décrire quatre types de campagnes anglaises (Mardsen et al., 1993) :

- La « campagne préservée », où la préservation du patrimoine du village fait opposition au développement de ce dernier. La raison est de préserver les valeurs esthétiques du village (Blanc, 1997, p10).
- La « campagne contestée » où le rural devient une ressource économique pour développer l'agriculture et les entreprises locales (Blanc, 1997, p10).
- La « campagne paternaliste » qui accueille principalement du résidentiel (Blanc, 1997, p10).
- La « campagne clientéliste » où les autorités locales réclament des aides publiques (Blanc, 1997, p10).

Ici, c'est l'action des différents acteurs présents sur un territoire qui va définir ce dernier ; mais aussi les gens qui l'habitent, et surtout leurs visions.

Dans ce sens, les Pays-Bas ont une approche plutôt constructiviste, choisissant comme critère la densité de maisons dans un périmètre prédéfini (Serrano, 2014). Ils se basent ainsi sur l'occupation physique faite du territoire.

En Belgique, différents organes, comme le PwDR¹ ou la DGO3², proposent des définitions du territoire rural, se basant notamment sur la densité démographique du territoire. On pourrait ainsi considérer, tout comme pour les Pays-Bas, que la Belgique se place dans une approche constructiviste du territoire.

Néanmoins, l'observation de chacune de ces approches en fait ressortir une autre, peut-être plus globale, qui semble être commune aux trois approches :

- 4) Approche chiffrée :

Chacune des approches citées par Blanc nécessite une part de chiffres. Quel que soit le moyen choisi pour définir l'essence même des critères sélectionnés, chaque approche a besoin d'un cadre, de catégories.

¹ Programme wallon de Développement Rural

² Direction Générale Opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement

Si nous reprenons l'exemple de la France, qui définit ses territoires ruraux en fonction des zones d'emplois, elle devra néanmoins toujours préciser ce qu'est un pôle urbain (ici considéré comme zone à plus de 5000 emplois) ou encore un pôle rural (plus de 1500 emplois). (Serrano, 2014)

Même chose aux Pays-Bas, où la densité de maisons dans un cercle de rayon d'un kilomètre définit si on se trouve dans un espace urbain fortement urbanisé (plus de 2500 maisons) ou dans un espace rural (moins de 500 maisons). (Serrano, 2014)

En Belgique, on retrouve également ce phénomène. En effet, le PwDR, Programme wallon de Développement Rural, propose une approche chiffrée définissant le rural dans les différentes communes selon une densité démographique et/ou la superficie de terrain non bâti recensée dans la commune :

« Est alors considérée comme rurale, toute commune dont la densité de population est < 150 hab./km² ou dont la superficie non bâtie est > 80% de la superficie communale. » (Site Cap Ruralité).

Le PwDR se limite ainsi à 2 catégories : les communes rurales et non rurales.

Suivant la même idée, la DGO3, Direction Générale Opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, va cependant plus loin en affinant cette distinction en 3 catégories : les communes dites « rurales », « semi-rurales » et « non rurales ».

Cet affinement de la définition est basé sur un pourcentage : reprenant la définition du territoire rural faite par le PwDR, le DGO3 désigne :

- Les communes rurales comme « les communes dont plus de 85% de la surface est composée de territoires ruraux »,
- Les communes semi-rurales comme « les communes dont 60 à 85% de la surface est composée de territoires ruraux »,
- Et enfin les communes non rurales comme « les communes dont moins de 60% de la surface est composée de territoire ruraux » (Site Cap Ruralité).

Une autre manière de définir ce territoire serait une approche normative, plus règlementaire :

- 6) Approche normative

En effet, d'autres outils, prévu par le CoDT³, permettent en Wallonie de quadriller ce territoire, et ce, en fonction de son utilisation.

Le plan de secteur en est le parfait exemple : il divise l'ensemble du territoire belge, rural et urbain, en différentes zones telles que les zones agricoles, forestières, les zones destinées à l'urbanisation, ... (Dawance, 2018). L'affectation du sol et le zonage deviennent alors la manière de définir le territoire, nous disant où on peut et où on ne peut pas construire.

³ Code du Développement Territorial

A une plus petite échelle, des outils sont proposés comme les schémas de développement (pluri-) communal, (SDPC/ SDC), ou le schéma d'orientation local, (SOL), à l'échelle du quartier, permettant une vision locale du territoire tout en respectant les objectifs fixés à l'échelle régionale.

Cependant, cet aménagement reste très théorique et normatif, laissant peu de place à un développement adapté aux spécificités de chaque lieu.

« Les démarches actuelles d'amélioration sont malheureusement peu efficaces : elles sont trop normatives et manquent de transversalité. (...) Ces critères figés se veulent applicables partout et sans lien avec les autres initiatives territoriales » (Gauzin-Müller dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p50)

Enfin, une dernière approche pourrait aussi être prise en compte, cette fois plus focalisée sur le lieu en lui-même :

- 7) Approche identitaire

M. Magnaghi dans son livre « projet local », définit le territoire comme étant « le produit d'un dialogue poursuivi entre des entités vivantes, l'homme et la nature, dans la longue durée de l'histoire » (Magnaghi, 2003, p.7). Le territoire est en constante évolution et la référence au palimpseste prend tout son sens. Les traces de notre passé marquent notre territoire, le façonnent et l'homme prend toute sa place dans cette évolution.

« Dans la mesure où la vie de l'habitant est éclatée entre les sites spécifiques du travail, du loisir, de la consommation (...), il ne dispose plus de « lieux » où habiter, où intégrer et socialiser ses diverses activités ; il cesse donc de s'identifier à son propre milieu » (Magnaghi, 2003, p.17)

L'identité d'un lieu est essentielle à son appropriation. Malheureusement la spécificité des différents territoires se perd peu à peu au profit d'une généralisation des espaces (Caminada dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018).

« Nous vivons simultanément dans différents endroits » (Caminada dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p35)

Selon Gion Caminada cette uniformisation du territoire est principalement due à la mobilité et, pour contrer cette perte d'identité des lieux, il faut retrouver leurs spécificités. Ce qui les rend différents, c'est « la création d'une valeur ». (Caminada dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p35)

« Le lieu est plus qu'une image », Caminada insiste pour que la question de l'identité du lieu soit au cœur de la réflexion pour son développement. Les traces du passé sont indispensables pour renforcer les spécificités propres à chaque lieu, et une étude approfondie du lieu, son histoire, sa culture semble nécessaire à son bon développement. (Caminada dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p36)

1.1.4 Catégorisation du lieu

« La notion de lieu s'est vue graduellement évincer au profit du concept d'espace, avec son extension illimitée. » (Casey, 1997, p. 334).

La catégorisation des espaces est devenue la méthode permettant d'identifier et de définir le territoire : on parle d'espace urbain ou rural qui voit d'ailleurs naître des sous-catégories comme péri-urbain voire péri-rural. (Mauret, 1974). Aujourd'hui, le territoire rural est vu comme un support à la consommation, au développement, et le résultat de cette vision est la perte d'identité de nos territoires.

Philippe Perrier-Cornet suit la démarche de catégorisation du territoire pour distinguer 3 typologies de campagnes :

- La « campagne cadre de vie »,
- La « campagne ressource »
- La « campagne nature » (Perrier-Cornet, 2003).

Ces 3 typologies de campagnes représentent les différents usages qu'on se fait de l'espace rural aujourd'hui : la campagne comme cadre de vie représente une campagne résidentielle, où le logement devient la fonction première. On y retrouve également quelques fonctions liées aux loisirs.

La campagne ressource décrit l'utilisation et la consommation des terres agricoles à des fins économiques. Cette consommation des sols peut à la fois être à une petite échelle, plus artisanale, ou à plus grande échelle, avec des activités industrielles.

Et enfin la campagne nature, de plus en plus rare, est ce qu'il reste du territoire rural qui n'est pas utilisé pour du logement ou de l'activité économique. C'est donc les diverses ressources d'eau, de sol, de biodiversité que l'on peut retrouver à la campagne. La préservation de ce type de campagne est extrêmement importante pour le maintien d'un équilibre écologique. (Perrier-Cornet, 2003)

Dans la même démarche, on retrouve une autre catégorisation des territoires ruraux, que Bonnefoy et Leveque distinguent en 4 types :

- Le « rural dynamique »,
- Le « rural touristique »,
- Le « rural agricole et industriel »,
- Le « rural fragile », isolé du reste du réseau (Bonnefoy et Leveque, fiche thématique 2013).

Le « rural dynamique » peut être comparé à la « campagne cadre de vie » évoquée par Philippe Perrier-Cornet. Bonnefoy et Leveque précisent que ces zones rurales se situent généralement en périphérie urbaine, faisant partie des différentes couronnes qui se sont développées autour des centres villes. L'expansion de ces zones est donc majoritairement liée aux fonctions résidentielles et économiques (Bonnefoy et Leveque, fiche thématique 2013).

Le « rural touristique » mise toute son économie sur des atouts géographiques, physiques, architecturaux, etc. du site. Cependant, l'inconvénient est la dépendance de ces villages à

certaines périodes de l'année : les jours de congé, week-end, vacances, ... Cela implique des offres de travail limitées au sein du village (Bonnefoy et Leveque, fiche thématique 2013).

Le « rural agricole et industriel », qui fait référence à la « campagne ressource » vue précédemment, est essentiellement tourné vers l'économie. La nécessité de facilité et rapidité d'accès a pour conséquence que ces zones rurales sont généralement mieux desservies par divers services ainsi que mieux intégrées dans le réseau routier (Bonnefoy et Leveque, fiche thématique 2013).

Et enfin le « rural fragile » est quant à lui caractérisé par son isolement vis-à-vis du reste du réseau. A l'inverse du « rural agricole et industriel », le « rural fragile » est souvent très mal desservi, compte peu d'habitants ce qui fragilise également son économie (Bonnefoy et Leveque, fiche thématique 2013).

On peut dès lors faire ressortir les différentes fonctions auxquelles les campagnes sont désormais confrontées. Cinq statuts principaux ressortent donc :

- La « campagne cadre de vie »
- La « campagne ressource »
- La « campagne nature »
- La « campagne touristique »
- La « campagne fragile »

La diversification de statuts qui se développe aujourd'hui dans les campagnes entraîne, pour chaque statut, un lot de nouveaux enjeux et problèmes à gérer dans ces territoires : lutter contre l'étalement urbain et donc la surconsommation des terres, le développement du réseau automobile et des services, l'agriculture intensive, etc. (Dawance, 2018, p7-8)

1.2 Les enjeux du développement territorial

La régionalisation d'outils comme le plan de secteur ou encore le Schéma de développement du territoire, (SDT), donne une vue d'ensemble du territoire wallon, proposant divers objectifs :

- Lutter contre l'étalement urbain,
- Maîtriser la mobilité,
- Proposer une gestion qualitative du cadre de vie ainsi qu'un développement socio-économique
- Proposer une attractivité territoriale (Dawance, 2018, p.29).

Mais les enjeux du développement et de l'aménagement du territoire vont plus loin :

- Les coûts liés au développement
- Les iniquités et dualités sociale
- L'érosion du patrimoine paysager et naturel
- La menace pour la cohésion sociale (Dawance, 2018, p6-10)

1) Les coûts liés au développement

La nécessité d'aménagement de nouvelles infrastructures, conséquence directe de l'étalement urbain, entraîne évidemment une série de coûts : il y a non seulement le coût de la création de ces infrastructures mais aussi celui de leur entretien et de la mise en place de nouveaux services (bus, collectes de déchets, etc.). Ces coûts sont principalement pris en charge par l'ensemble des concitoyens via des impôts, des taxes pour les propriétaires etc. Ce développement a donc un impact important sur le portefeuille collectif et individuel qu'il ne faut pas négliger. (Dawance, 2018, p6)

2) Les iniquités et dualités sociales

La distinction entre les populations habitant la ville et celles habitant la campagne est de plus en plus marquée. On remarque en effet que la majorité des ménages plus aisés et des familles sont installés à la campagne alors que les jeunes travailleurs et les personnes âgées habitent souvent en ville. Cette séparation sociale a des conséquences importantes sur les villes et les campagnes. D'une part, les impôts : alors que les personnes aisées sont dispersées hors de la ville, les contribuables les plus faibles, personnes âgées et jeunes travailleurs, sont regroupés en ville. Des inégalités se créent alors entre les deux. D'autre part, les services : alors que l'ensemble des services étaient localisés en ville, les familles s'en éloignent, ce qui nécessite la création de nouveaux services et donc leur démultiplication. (Dawance, 2018, p7)

3) L'érosion du patrimoine paysager et naturel

Les nouveaux lotissements, qui se développent maintenant dans les campagnes, sont généralement des maisons quatre façades, souvent très similaires entre elles. Cet effet copié/collé a pour conséquence une lecture plus difficile du paysage : tout se ressemble, on perd l'identité du lieu et ses spécificités. (Dawance, 2018, p8)

4) La menace pour la cohésion sociale

L'étalement urbain et la création de lotissements a eu tendance à fortement séparer les territoires : on retrouve d'un côté les lotissements résidentiels, de l'autre les zonings industriels, ... Tout cela entraîne des « lieux de non-mixité fonctionnelle ». Cette perte de mixité fonctionnelle entraîne rapidement une perte de mixité sociale. La séparation sociale apparaît dans ces nouveaux quartiers où tous les habitants sont du même âge, de la même classe sociale, etc. Et l'utilisation de la voiture devient indispensable : on est obligé de se déplacer pour trouver des commerces et des services. (Dawance, 2018, p8)

1.3 Problèmes ruraux

1.3.1 Etalement

L'étalement de l'habitat sur nos territoires n'est pas un phénomène nouveau : en Wallonie « on est passé d'environ 1.260 km² de terres urbanisées en 1985 à 1735 km² en 2013, soit près de 20m² par heure » (Dawance, 2018, p6).

Soit une augmentation de 475 km² de terres bâties en l'espace de 28 ans. La caractéristique de cette densification est qu'elle est largement étalée sur le territoire : le modèle de la maison 4 façades, très consommateur en termes de surface, s'est fortement rependu ces dernières années en Belgique.

« La prolifération des maisons quatre façades ne se limite pas aux seuls villages proches des lieux urbains. Celles-ci s'égrainent à tout vent le long des voiries qui convergent vers les entités villageoises » (Butil dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p62).

L'étalement urbain trouve ses prémices au 19^e siècle, quand la révolution industrielle atteint son paroxysme. En effet, le développement des nouvelles technologies, notamment en matière de transport, va permettre aux industries de s'implanter près des différentes sources d'énergie (cours d'eau, mines, ...) tout en restant près du réseau routier. Cela va avoir pour conséquence un déplacement massif des populations vers ces nouveaux pôles industriels afin de répondre aux besoins de main d'œuvre. Ce sont les débuts de ce qu'on qualifiera d'exode rural. (Dawance, 2018, p13-21)

Du côté de la ville, les remparts, vestiges du Moyen-Age, que l'on avait jusqu'alors préservés, n'ont plus d'utilité et sont alors détruits. Cette perte des limites physiques de la ville entraîne une possibilité d'expansion de cette dernière. Le développement des périphéries des villes va rapidement se faire sentir, évoluant de façon continue autour du centre. (Dawance, 2018, p13-21)

Au 20^e siècle, l'apparition de l'automobile et sa généralisation vont avoir un impact significatif sur le territoire : le réseau va fortement se développer et surtout s'étendre. (Dawance, 2018, p13-21)

Les entreprises vont progressivement se déplacer vers la périphérie, bousculant alors le rôle central fonctionnel jusqu'alors tenu par les centres-villes. L'habitat va également suivre : les déplacements étant plus faciles, la distance entre le travail et le domicile va pouvoir peu à peu s'allonger. Les périphéries vont alors se développer accueillant tout un ensemble de services de transport, loisirs, commerces pour répondre aux besoins de ces nouveaux quartiers de logements. (Schubarth dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p 9-17).

On distingue plusieurs causes à ce déplacement progressif des populations de la ville vers la périphérie :

- Le taux de criminalité des villes (Schubarth dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p 9-17),

- « L'émergence des structures polycentriques, noyaux d'ancrage de nouvelles formes urbaines » (Anas *et al.*, dans Reux, 2016, p 591),
- « Le rejet de la concentration urbaine et de ses désagréments » (Mieszkowski et Mills, dans Reux, 2016, p 591),
- « L'attrait pour les aménités des espaces ouverts » (Cavalhès *et al.*, dans Reux, 2016, p 591), etc...

Et cet exode urbain va progresser au fil du temps, en poursuivant inlassablement son expansion. Castel et Charmes vont d'ailleurs analyser plus finement cette expansion en distinguant l'étalement urbain et l'émiettement urbain :

- L'étalement urbain serait « l'extension continue du tissu urbain à partir du centre » (Charmes 2013, dans Reux, 2016, p 591).
- Alors que l'émiettement urbain serait « l'expansion discontinue de l'urbanisation sous forme de logements diffus, c'est-à-dire hors zone aménagée » (Castel 2007, dans Reux, 2016, p 591).

L'évolution de l'urbanisation ne serait dès lors plus définie par le nombre d'habitants mais bien par le taux d'occupation du sol (Reux, 2016, p 591).

Mais les conséquences de ce mode d'urbanisation sont nombreuses :

- 1) D'une part le coût : en effet, une conséquence de cette dispersion de l'habitat est la nécessité d'étendre le réseau routier d'une part ; mais aussi d'acheminer les équipements tels que les lignes électriques, les égouts et autres vers ces nouveaux lotissements ; de proposer des infrastructures et des services tels que les bus, etc. (Dawance, 2018, p6).
- 2) Une deuxième conséquence est bien évidemment liée à la mobilité et donc à la question de la voiture. Car l'étalement urbain concerne aussi bien le logement que les commerces et les entreprises. La distance à parcourir entre son lieu de résidence et son travail est en constante augmentation (Dawance, 2018, p7).
Ce phénomène a un impact important sur l'environnement : « La part de la mobilité dans les émissions de gaz à effet de serre a cru de 30% entre 1990 et 2016 » (Dawance, 2018, p7).
- 3) Une troisième conséquence, toujours liée à l'environnement, est la surconsommation des terres : l'érosion des surfaces agricoles mais aussi du patrimoine paysager sont des causes directes de cet étalement urbain (Dawance, 2018, p8). Malgré la prévision de zones dites agricoles dans des outils comme le plan de secteur en Wallonie, le fait est que la diminution de ces surfaces agricoles est une réalité.
- 4) La faiblesse du domaine public, qui face à cette nouvelle forme d'urbanisation, n'a pas les outils adéquats pour agir, voire réagir. (Schubarth, dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriale, 2008, p 9-17).

1.3.2 Evidement

Aujourd'hui, l'étalement urbain touche aussi bien la ville que la campagne. De plus en plus de lotissements voient le jour sur le bord des routes, en périphérie du village, s'éloignant progressivement des centres historiques au profit de terrains plus vastes.

La problématique de dé-densification des centres est un phénomène qui s'observe de plus en plus dans les noyaux villageois. L'individualisme a pris le pas sur l'esprit communautaire de ces villages, favorisant la dispersion et le chacun chez soi par rapport à la collectivité. Ces « néo-ruraux » ont généralement un mode de vie urbain qui les suit lorsqu'ils s'installent à la campagne (Bonnefoy et Leveque, fiche thématique 2013). Cela implique la nécessité qu'un ensemble de services proposés à l'origine dans les villes se retrouvent maintenant dans les villages.

Le cœur du village se vide ainsi peu à peu de ses activités et de ses fonctions pour progressivement les disperser en périphérie.

Cet évidement des centres villageois est dû à divers facteurs directement liés à nos modes de vie actuels : le recours à la voiture, l'étalement urbain, le vieillissement des populations, la disparition des commerces de proximité, tous ces faits sont en partie responsables de cette désertification des centres ruraux.

- 1) L'apparition de ces nouvelles lisières cause un déséquilibre de plus en plus fort entre le noyau et ses abords. Et ce phénomène a plusieurs conséquences dont notamment le recours presque obligatoire à la voiture (Gruber dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018)

« Cet éparpillement rend chaque habitant ultra dépendant d'un véhicule individuel du fait de l'éloignement des équipements collectifs » (Gauzin-Müller dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p50)

Ce mode de vie pose des questions économiques mais surtout écologiques. Cette surconsommation des terres ainsi que la dépendance à la voiture qui en résulte est désastreux d'un point de vue environnemental (Gauzin-Müller dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018) mais malheureusement presque inévitable dans ce genre de schéma.

Philippe Madec reste persuadé que l'usage de la voiture dans ces périphéries rurales est difficilement solvable et qu'il serait utopique d'envisager ces nouveaux quartiers sans la présence de voitures (Madec dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018).

« L'emploi de la voiture sera toujours nécessaire ; c'est l'empreinte écologique de véhicules moins consommateurs en ressources (construction, consommation) qui sera considérablement réduite et acceptable. Mais en attendant, il n'est pas cohérent de dessiner des éco-quartiers qui refuseraient la présence de la voiture » (Madec dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p59).

- 2) Mais le fleurissement de ces lotissements et la dépendance à la voiture n'est pas la seule cause de cette désertification des centres, ce que Hilde Schröteler Brandt

qualifiera d'« Effet Donut » ; en effet le vieillissement de la population est un autre facteur à prendre en compte (Brandt dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018).

La baisse du taux de natalité entraîne un renouvellement faible des habitants et a également un impact sur certaines activités économiques agricoles. Plusieurs agriculteurs n'ont pas de successeur pour reprendre leur activité : dans une étude de 2017, le Service Public de Wallonie déclarait que 38% des exploitants n'ont pas de successeur certain (Service public de Wallonie, Rapport 2017). L'avenir incertain de ces producteurs est d'ailleurs renforcé par une agriculture qui tend toujours plus vers l'industrialisation. L'utilisation de machines et la nécessité de grandes surfaces dans le but d'augmenter le rendement engendre un coût d'investissement élevé et n'est donc pas accessible à tous les agriculteurs (De Schutter dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018).

- 3) La disparition des commerces de proximité au profit de zoning économique, et la diminution des infrastructures villageoises sont également les raisons pour lesquelles les noyaux de villages sont en perte de leur identité (Henkel dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018).

La conséquence que l'on constate aujourd'hui est un taux grandissant de bâtiments vides dans les centres de villages. La vie même du village se déporte sur ses abords, laissant un noyau dont l'identité se perd.

« Dans une étude réalisée par l'Université de Mayence en 1986, il y a été constaté une présence de 25% de bâtiments vides et on y pronostiquait pour les 20 années suivantes un taux de vacance de 30 à 40%. » (Henkel dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018, p 45).

Une redynamisation des centres ruraux commence par une prise de conscience et une réaction des acteurs politiques et administratifs. C'est dans le chef des communes et autres conseils qu'il advient de prendre des mesures pour contrer cet « effet Donut » (Gruber dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018).

Un entretien voire une rénovation de l'ensemble de ces habitations vacantes est nécessaire et des stratégies de réhabilitation doivent être envisagées. De plus, la question de la présence de nouveaux équipements et infrastructures publiques dans les centres de villages permettrait de redonner une activité communautaire à ces noyaux. C'est cette vie villageoise qui se perd aujourd'hui au profit d'un individualisme de plus en plus présent. (Henkel dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018).

C'est d'ailleurs dans cet esprit de réhabilitation et de gestion des sols, qu'en Suisse est apparue la loi sur les résidences secondaires et la révision de la LAT, Loi d'Aménagement du territoire, pour favoriser « le développement par l'intérieur » (Sonnette, 2018).

La LAT est une loi suisse qui a été présentée dans sa version initiale en 1979, pour être révisée plusieurs fois par la suite. La dernière révision date d'octobre 2018 mais en 2014, une révision significative avait été introduite :

« La Loi requiert que le développement de l'urbanisation s'opère à l'avenir prioritairement dans les zones à bâtir existantes » (site Confédération Suisse).

Cette révision oblige donc les cantons à modifier leurs plans directeurs afin de limiter l'étalement urbain mais aussi privilégier une revitalisation des centres ruraux.

Dans le même esprit, en Allemagne, on retrouve : « Le nouveau slogan de la politique communale 'Innenentwicklung statt Aussenentwicklung' (développement interne plutôt qu'externe) (...) » (Henkel dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018, p44)

Ce slogan vise à lutter contre les conséquences de « l'effet Donut ». Les objectifs sont de : « renforcer le noyau fondateur de l'identité du village (...), contrer la perte de culture construite et d'équipements (...) ; contribuer à freiner la consommation des terres en périphérie de village » (Henkel dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q2, 2018, p44)

1.4 Démarches de développement et d'aménagement

Face à toutes ces problèmes, l'aménagement du territoire et son développement doivent être au centre de la réflexion.

Trop peu des décisions liées au développement du territoire sont prises avec une stratégie définie sur le long terme. Les politiciens sont souvent amenés à devoir réagir dans l'urgence face à divers problèmes et ne peuvent donc pas les anticiper. Cette vision, fortement limitée dans le temps, ne permet pas un aménagement du territoire cohérent sur le long terme et, selon Hugues De Jouvenel, c'est « la conséquence de l'imprévoyance » (De Jouvenel, nov. 1999, p52).

Michel Godet va ainsi faire ressortir 3 types de démarches qu'on retrouve actuellement quand on parle de développement ou d'aménagement du territoire :

- La démarche « passive » ;
- La démarche « réactive » ;
- La démarche « prospective » qui va dans le double sens de la « pré-activité » et de la « proactivité ». Cette dernière démarche vise non seulement à anticiper un changement futur mais également le provoquer. (Godet, 1991)

La démarche « passive », selon Michel Godet, consiste à subir les changements et leurs imprévisibilités. Les autorités ne cherchent pas à prévoir de stratégies sur le long terme, et plutôt qu'essayer de prévoir les aléas du futur, elles préfèrent attendre sans prendre de mesures particulières. Rien n'est mis en place pour l'avenir (Godet, 1991).

La démarche « réactive » est celle qu'on retrouve le plus aujourd'hui dans les politiques de développement. Dans la même lignée que pour la démarche « passive », la démarche « réactive » ne prévoit pas de vision pour le futur. Elle va cependant attendre que des changements conséquents viennent bouleverser son quotidien pour réagir. Comme le souligne Hugues De Jouvenel : « les dirigeants justifient ainsi bien souvent leurs décisions en disant qu'ils n'avaient pas le choix (...) ils devraient dire qu'ils n'avaient plus le choix » (De Jouvenel, nov. 1999, p52). C'est dans l'urgence que sont prises beaucoup de décisions concernant l'avenir de nos territoires et un manque cruel d'anticipation se fait malheureusement ressentir (Godet, 1991).

Hugues De Jouvenel explique que cette démarche découle d'un mode de prise de décisions basé sur deux critères principaux : les « critères d'ordre économique », qui nécessitent un profit immédiat ; et les « critères d'ordre politique », qui limitent les dirigeants à la période de leur mandat. Dans les deux cas, le facteur temps est fortement limité et empêche donc un développement cohérent sur le long terme (De Jouvenel, nov. 1999, p54).

Cette dernière démarche, la « prospective », est la démarche innovante que propose Michel Godet dans sa réflexion. Elle résiderait dans la prévoyance des différents changements auxquels on pourrait être confronté dans le futur. L'anticipation est la base de cette démarche visant à contrôler l'avenir de nos territoires (Godet, 1991).

Michel Godet va d'ailleurs plus loin et précise que, dans la démarche prospective, il y a deux sous-démarches, qu'il appellera la « pré-activité » et la « proactivité ». Deux notions qui ont toute leur importance :

- La « pré-activité » va consister à anticiper des changements pour pouvoir y répondre et s'y adapter sur le long terme (Godet, 1991). Hugues De Jouvenel parlera de « futuribles », c'est-à-dire « l'éventail des futurs possibles » (De Jouvenel, nov. 1999, p51).
- La « proactivité » va quant à elle être une démarche qui vise à provoquer le changement pour ainsi contrôler d'une certaine manière le futur vers lequel on se dirige (Godet, 1991).

La distinction entre ces deux approches est loin d'être anodine car elle permet non seulement d'anticiper l'avenir mais également de le créer.

Hugues de Jouvenel distingue quant à lui la « prévision » et la « prospective » : là où la prévision est sectorielle et continue, la prospective est globale et discontinue (De Jouvenel, nov.1999).

H. De Jouvenel définit 3 caractéristiques à la démarche prospective : « C'est une démarche pluridisciplinaire, d'inspiration systémique. (...) C'est une démarche qui intègre la dimension du temps long, passé et à venir. (...) C'est une démarche qui intègre les ruptures » (De Jouvenel, Nov.1999, p56).

« (...) les décisions et les actions humaines, souvent dictées par des préoccupations immédiates, peuvent être lourdes de conséquences à moyen et à long terme » (De Jouvenel, Fév.1999)

C'est pourquoi aujourd'hui des thématiques comme l'environnement et l'écologie, et donc aussi l'aménagement du territoire, doivent être pensées sur le long terme ; les autorités doivent anticiper les changements et les aléas pour être capables de proposer une logique de développement durable cohérente.

Aujourd'hui, Philippe Perrier-Cornet envisage 4 scénarios pour le futur des campagnes françaises :

- « Une campagne résidentielle généralisée »,
- « Des villes durables et un rural agro-industriel »,
- « Des villes durables et des campagnes natures »
- « Une campagne industrielle et concurrentielle ». (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26)

Une multitude d'autres scénarios pour le futur des campagnes pourraient être envisagés, ceux-ci sont néanmoins les 4 principaux que Philippe Perrier-Cornet envisage :

La « campagne résidentielle généralisée » considère que le développement actuel du résidentiel est poussé à l'extrême. La périurbanisation ne se limite plus seulement aux périphéries des villes mais s'étale sur l'ensemble du territoire rural. Les préférences individuelles sont privilégiées, favorisant ces modes de vie et ignorant visiblement les considérations écologiques et environnementales actuelles. La volonté d'une séparation distincte entre le lieu de travail et le lieu de vie est la conséquence directe de la généralisation de cet étalement urbain. Ces nouveaux habitats sont destinés non seulement aux familles et travailleurs mais également aux retraités, pour qui ce mode de vie devient de plus en plus attractif. Cette augmentation significative de la population dans les campagnes entraîne également des conflits entre ces nouveaux campagnards et les agriculteurs (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26).

Le scénario des « villes durables et le rural agro-industriel » propose une évolution où le développement territorial et les politiques sur ce dernier sont plus sensibilisés aux enjeux environnementaux. En effet, l'étalement urbain est fortement limité par de nouvelles politiques. La rénovation et transformation des espaces seront privilégiées afin d'offrir des lieux de vie agréables en ville. Le réseau routier est également revu afin de proposer des transports en communs efficaces pour diminuer l'usage de la voiture d'une part, et concentrer les connexions travail-maison d'autre part. La première couronne est densifiée mais l'étalement se limite à ce périmètre, laissant la périphérie plus « vide », afin qu'elle puisse assumer le rôle de « poumon vert ». Pour ce qui est de la campagne, l'agriculture se développe fortement en privilégiant des nouvelles technologies permettant l'écoresponsable. Ces changements sont seulement envisageables si les politiques de planification sont revues afin de « privilégier une segmentation fonctionnelle des espaces plutôt qu'une intégration territoriale des fonctions » (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p23). Ce scénario suppose une intervention importante de la part des différents organes publics et nécessite donc une économie favorable et stable. (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26).

Le scénario des « villes durables et la campagne nature » reprend les mêmes idées fondamentales que le scénario précédent : « le pouvoir des grandes agglomérations et la ville durable » et « l'importance des enjeux environnementaux et des questions de nature dans les préoccupations des sociétés et dans l'agenda politique » (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p23). Ce qui différencie néanmoins ce scénario du précédent est la question des fonds publics. Dans un contexte économique moins florissant, les interventions publiques sont limitées. L'apparition d'acteurs privés et de leurs investissements va permettre le financement des rénovations et autres actions nécessaires pour proposer un cadre de vie agréable en ville. C'est également en misant sur l'intervention d'entreprises privées que pourront se faire l'amélioration des techniques agricoles et la préservation du patrimoine naturel. (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26).

Et enfin, le scénario des « campagnes industrielles et concurrentielles » vise un renforcement du caractère local. Pour ce faire, Philippe Perrier-Cornet mentionne trois points : l'élaboration d'un nouveau modèle de production alternatif plus axé vers le local ; le changement des politiques centrales pour progressivement se diriger vers des pouvoirs locaux ; et enfin la nécessité d'une identité locale. Le développement d'entreprises locales et respectueuses de l'environnement permettra l'augmentation du taux d'emploi à la campagne. Deux catégories de personnes se distingueraient alors : d'une part, les gens vivant et travaillant en ville, d'autre part, ceux vivant et travaillant à la campagne. Ce scénario reste néanmoins peu égalitaire pour les différents territoires ruraux, car seuls ceux disposant des ressources et des atouts nécessaires pourront se développer de la sorte, laissant le reste du territoire sans réelle solution. (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26).

1.5 Synthèse

- 1) Les diverses approches pour définir le territoire :
 - 1.1 L'approche spatiale
 - 1.2 L'approche territoriale
 - 1.3 L'approche constructiviste
 - Campagne préservée
 - Campagne contestée
 - Campagne paternaliste
 - Campagne clientéliste
 - 1.4 L'approche chiffrée :
 - Les communes rurales
 - Les communes semi-rurales
 - Les communes non rurales
 - 1.5 L'approche normative
 - 1.6 L'approche identitaire
- 2) Les typologies de campagnes
 - 2.1 La campagne cadre de vie
 - 2.2 La campagne ressource
 - 2.3 La campagne nature
 - 2.4 La campagne touristique
 - 2.5 La campagne fragile
- 3) Les enjeux de l'aménagement du territoire
 - 3.1 Lutter contre l'étalement urbain
 - 3.2 Maîtriser la mobilité
 - 3.4 Proposer une gestion qualitative du cadre de vie
 - 3.5 Proposer une attractivité territoriale
 - 3.6 Les coûts liés au développement
 - 3.7 Les iniquités et dualités sociale
 - 3.8 L'érosion du patrimoine paysager et naturel
 - 3.9 La menace pour la cohésion sociale
 - 3.10 Lutter contre l'évidement des centres villageois
- 4) Les démarches de développement et d'aménagement territorial
 - 4.1 La démarche passive
 - 4.2 La démarche réactive
 - 4.3 La démarche prospective
 - Pré-activité
 - Proactivité
- 5) Les scénarios du futur des campagnes
 - 5.1 Une campagne résidentielle généralisée
 - 5.2 Des villes durables et un rural agro-industriel
 - 5.3 Des villes durables et des campagnes natures
 - 5.4 Une campagne industrielle et concurrentielle

2. Chapitre 2 : Les différents prix récompensant les territoires ruraux

2.1 Les Plus Beaux Villages de Wallonie

2.1.1 Présentation des Plus Beaux Villages de Wallonie

Fondée en 1994 par Alain Collin, l'A.S.B.L. Les Plus Beaux Villages de Wallonie sélectionne depuis maintenant 25 ans des villages wallons de qualité. L'A.S.B.L. compte aujourd'hui une trentaine de villages labellisés sur l'ensemble du territoire wallon.

En allant de régions comme la Lorraine à l'Hesbaye en passant notamment par l'Ardenne et le Condroz, les villages de Cruwet (où se trouve la maison-mère de l'A.S.B.L.), de Soiron ou encore de Chassepierre ont été sélectionnés pour leur « patrimoine rural remarquable » (Les Plus Beaux Villages de Wallonie, Charte 2015).

Les Plus Beaux Villages de Wallonie proposent ainsi une mise en réseau de ces différents villages à des fins principalement touristiques, en mettant à disposition, sur leur site internet notamment, un ensemble de cartes, de guides, des fiches, afin de promouvoir ces entités.

« Depuis sa création, l'association Les Plus Beaux Villages de Wallonie a ancré sa stratégie dans la préservation et la valorisation de la qualité patrimoniale des villages afin d'accroître leur notoriété et favoriser ainsi leur développement économique. » (Site Les Plus Beaux Villages de Wallonie)

Via une cellule d'accompagnement, l'A.S.B.L. propose en effet un service d'aide et de conseil pour guider les autorités villageoises au travers de divers projets de préservation de leur territoire.

On retrouve des équivalents de l'A.S.B.L. également en France, Les Plus Beaux Villages de France, en Espagne, Les Plus Beaux Villages D'Espagne, ...

L'A.S.B.L. est composée d'un conseil d'administration, d'un comité de gestion, d'une équipe de gestion, d'un bureau de stratégie touristique, et d'une commission de qualité. C'est cette commission de qualité qui traite les dossiers de candidatures des villages.

Le dossier de candidature consiste dans un premier temps en une identification du village (coordonnées, ...) pour ensuite en faire l'état des lieux à l'aide de reportages photographiques, de cartes, etc. visant à montrer une présentation générale du village ainsi que ses qualités territoriales et touristiques.

Enfin, une réflexion sur l'avenir du village sera à fournir : projets, points forts-faibles, etc.⁴

Suite au dépôt du dossier, le comité de qualité, composé d'architectes, d'archéologues, de dessinateurs, géographes, etc., réalisera une évaluation de la candidature sur la base d'une ou de plusieurs visites et de reportages photographiques.

⁴ Voir Annexe 1 : le dossier de candidature des Plus Beaux villages de Wallonie

Un rapport sur la base des critères et des visites (avec remarques, points à améliorer, ...) sera alors transmis au Conseil d'Administration qui rendra sa décision quant à la labellisation ou non du village concerné.

La Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie, une cellule qui travaille en collaboration avec le label, propose quant à elle un service d'accompagnement des villages pour remplir divers objectifs :

- « La valorisation de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère en milieu rural.
 - L'aide à la décision et le soutien aux acteurs locaux en matière de patrimoine, d'architecture et de développement territorial ainsi que de l'aide aux particuliers.
 - L'information, la formation et la sensibilisation aux enjeux et défis du développement territorial et de la ruralité.
 - Synergies entre les organismes publics et parapublics, les associations locales et les citoyens. »
- (Site Les Plus Beaux Villages de Wallonie)

2.1.2 Les critères de l'A.S.B.L.

Les critères⁵ retenus par Les Plus Beaux Villages de Wallonie sont :

- « Une partie du village doit avoir les caractéristiques d'un village traditionnel (critère éliminatoire).
- Posséder un patrimoine architectural classé ou susceptible de l'être et/ou une zone protégée (critère éliminatoire)
- Des qualités paysagères telles que
 - Le panorama,
 - le patrimoine naturel,
 - les percées visuelles,
 - une diversité des terroirs,
 - une végétation structurante.
- Des qualités urbanistiques telles que :
 - Un réseau viaire diversifié,
 - une qualité des séquences urbaines,
 - l'aménagement des espaces publics,
 - l'harmonie des masses construites
 - le traitement esthétique des équipements.

⁵ Voir Annexe 2 : Le rapport de visite des Plus beaux Villages de Wallonie

- Des qualités architecturales telles que :
 - L'intégration d'éléments symboliques de patrimoine classé/pastillé,
 - un habitat représentatif de la zone agro-géographique,
 - L'harmonie et homogénéité des ouvertures, des couleurs, des matériaux de façades et de toiture,
 - La présence d'élément du petit patrimoine.
- Des qualités touristiques telles que :
 - La présence et accessibilité d'un lieu d'accueil,
 - la qualité de l'information et la signalisation,
 - la présence et qualité de commerces, artisans, produits du terroir
 - une offre d'hébergement,
 - l'organisation de manifestations permanentes ou temporaires.
- Le village devra également fournir des outils de gestion et des projets :
 - Des projets d'aménagement : PCDR, ...
 - Des documents urbanistiques existant ou à réaliser : plan d'aménagement, SOL, CCATM, RGBSR, ... » (Rapport de visite des Plus Beaux villages de Wallonie, p1-3)

Un village labellisé s'engage à protéger son patrimoine et à le développer. Il devra également promouvoir l'A.S.B.L., ainsi que payer une cotisation annuelle².

Un bilan de santé des villages sera effectué « régulièrement » afin d'évaluer l'évolution du village. Il permettra de vérifier si le village répond toujours aux critères de qualité exigés par l'A.S.B.L. et il rendra compte d'éventuels points à améliorer².

Ce bilan n'est malheureusement pas régulier et/ou automatique, mais se fait plutôt de manière aléatoire. Il n'y a donc pas de période définie entre chaque bilan.

Celui-ci n'est par contre pas proposé dans les variantes françaises et espagnoles.

2.1.3 Analyse du label

1) L'approche

L'A.S.B.L. LPBVW⁶ propose une vision plus conservatrice des territoires ruraux, basant son discours sur : « la préservation et la valorisation de la qualité patrimoniale des villages afin d'accroître leur notoriété et favoriser ainsi leur développement économique » (site Les Plus Beaux Villages de Wallonie).

Dans ce sens, l'organisme se place dans une approche constructiviste de « campagne préservée ». En effet, la préservation du patrimoine du village est ce qui prime afin d'en garder les valeurs esthétiques (Mardsen *et al.* (1993), dans Blanc, 1997, p 10).

⁶ LPBVW, abréviation pour Les Plus Beaux Villages de Wallonie

Les deux premiers critères éliminatoires de l'A.S.B.L. vont dans ce sens : « une partie du village doit avoir les caractéristiques d'un village traditionnel » et « posséder un patrimoine architectural classé ou susceptible de l'être et/ou une zone protégée »

On remarque aussi que les différents critères concernant les qualités paysagères, urbanistiques et architecturales des villages restent des critères majoritairement liés à l'esthétique du lieu.

Une approche identitaire est également prônée par LPBVW : trouver les spécificités des lieux afin de les développer et les préserver est essentiel à la « création d'une valeur » (Caminada dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018). LPBVW cherche ainsi à promouvoir des lieux avec une identité forte et un environnement agréable.

2) Les typologies

Un des objectifs principaux de l'organisme est d'établir un réseau au travers de ses villages labellisés. Différents outils ont d'ailleurs été mis en place à cette fin dont un site internet avec une carte interactive reprenant l'ensemble des villages, leurs caractéristiques, leur histoire mais aussi des onglets tels que « à faire », « séjourner » ou encore « déguster ». (Site Les Plus Beaux Villages de Wallonie)

Le but ici est clairement la promotion de ces villages à des fins touristiques. C'est pourquoi LPBVW prône une typologie de campagne comme la « campagne touristique » qui : « mise toute son économie sur des atouts géographiques, physiques, architecturaux, etc. du site ». (Bonnefoy et Leveque, fiche thématique 2013).

3) Les démarches

LPBVW évoque peu le développement du village à proprement parler : dans les critères que l'A.S.B.L. propose, il est précisé que « le village devra fournir des outils de gestion et de projets »⁷, faisant référence à divers schémas du CoDT.

Elle propose également de sensibiliser les populations aux problématiques et aux enjeux des territoires ruraux via des séances d'information, des ateliers, des aides, etc.

Cependant, LPBVW n'envisage pas réellement le développement et l'aménagement territorial du village comme critère de qualité en soi.

Le label propose en effet dans son critère « qualités urbanistiques »⁴ : une observation d'éléments comme le réseau viaire, les séquences urbaines, les espaces ouverts, etc. mais il ne semble pas récompenser l'évolution contemporaine de ces derniers, parlant plutôt de « village traditionnel »⁴.

Pour toutes ces raisons, LPBVW s'identifie principalement, dans son mode de sélection et dans ses critères de sélection, à une démarche passive, ne prévoyant pas de vision pour le futur.

⁷ Voir Annexe 2 : Le rapport de visite des Plus Beaux Villages de Wallonie

On remarque cependant que le label pourrait tendre peu à peu à se diriger vers une démarche prospective, c'est-à-dire qui va anticiper les changements futurs afin de pouvoir y répondre, grâce notamment à des aides qu'il met en place pour les villages via sa cellule de Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie.

4) Les enjeux

Les enjeux qui touchent les territoires ruraux aujourd'hui sont nombreux. On va donc procéder à l'analyse de la liste non-exhaustive de ces enjeux, établie au point 1.5, qui permettra d'établir globalement le positionnement du label. Il est cependant important de préciser que, pour la majorité de ces enjeux, une analyse au cas par cas centrée sur les spécificités de villages serait nécessaire.

- Lutter contre l'étalement urbain

Dans sa vision conservatrice du territoire rural, LPBVW tendent à réprimer la création de nouveaux lotissements aux abords des villages. Dans ce sens, ils nommeront des villages dont l'expansion contemporaine a été fortement limitée.

- Maîtriser la mobilité

Pour la mise en application de son réseau touristique au travers des différents villages labellisés, la question du réseau routier et de l'accessibilité des villages est primordiale.

- Proposer une gestion qualitative du cadre de vie

LPBVW accordent une grande importance à la préservation d'un cadre de vie agréable et de qualité. C'est un des critères principaux de sélection du label.

- Proposer une attractivité territoriale

Grâce à son système de mise en réseau et de promotion touristique, LPBVW proposent une vraie attractivité territoriale sur un ensemble de villages en Wallonie.

- Les coûts liés au développement

LPBVW ne prévoient pas d'aides financières pour les villages labellisés, cependant un service d'aide et de conseil est proposé aux autorités locales.

- Les iniquités et dualités sociale

LPBVW ne vont pas réellement se positionner sur cet enjeu.

- L'érosion du patrimoine paysager et naturel

LPBVW luttent activement contre cette érosion du patrimoine, qu'elle soit paysagère, naturelle, voire même architecturale ; LPBVW les répriment lors de son processus de candidatures. C'est d'ailleurs l'un des principaux critères de sa sélection.

- La menace pour la cohésion sociale

LPBVW prônent une vision très touristique du territoire rural, cependant ils n'excluent pas une diversité des fonctions. On pourrait en effet imaginer une mixité de fonctions telles que le résidentiel, le touristique et l'agriculture.

- Lutter contre l'évidement des centres villageois

Une vision conservatrice peut avoir un effet de muséification des centres ruraux, et l'aspect touristique de ces derniers ne permet une activité constante de ces centres.

5) Les scénarios futurs

Au vu de la vision proposée par LPBVW, aucun des scénarios envisagés par Philippe Perrier-Cornet ne correspond parfaitement. Néanmoins, le scénario de villes durables et campagne nature pourrait s'en rapprocher. Ce scénario consiste à favoriser un cadre de vie en ville et se concentrer sur l'agriculture pour la campagne. Dans ce scénario, on pourrait envisager que la campagne, en plus de sa fonction productive, pourrait néanmoins proposer des activités touristiques liées à l'agriculture et la nature. (Perrier-Cornet dans Campagne-Ville : le pas entre deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriales, 2008, p19-26)

2.1.4 Conclusion

LPBVW proposent une vision conservatrice promouvant des villages dits traditionnels. Leur approche est donc d'une part constructiviste – campagne préservée. D'autre part, ils accordent une grande importance à la valeur du lieu, son identité ; dans ce sens ils ont donc également une approche identitaire.

L'un des objectifs principaux du label est de mettre en réseau les villages afin d'améliorer leur notoriété à des fins touristiques. Dans ce sens, LPBVW prônent une typologie de campagne touristique.

LPBVW ne récompensent pas directement les plans de développement des territoires ruraux, ils favorisent donc une démarche passive du développement territorial dans leur mode de sélection. Mais, ils pourraient tendre à une démarche prospective grâce à leur cellule « Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie ».

De manière générale, LPBVW luttent contre l'étalement urbain et l'érosion du paysage et ils luttent pour une attractivité territoriale et un cadre de vie de qualité.

2.2 Prix Wakker

2.2.1 Présentation du Prix Wakker

Le Prix Wakker est décerné chaque année en Suisse depuis 1972 pour mettre en valeur des entités dont le développement a été/ est remarquable. C'est grâce à un don de Henri-Louis Wakker qu'en 1972, le premier Prix Wakker a été attribué par la fondation du Patrimoine Suisse à la commune de Stein am Rhein pour « un soin exemplaire de son site urbain exceptionnel » (site Patrimoine Suisse).

47 entités ont donc été sélectionnées, allant des villages alpins, tels que Monte Carasso, à des communes comme Berne ou encore des villes telles que Genève. Le Prix Wakker revendique « une protection des sites construits, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire » (Patrimoine Suisse, 2011, p4).

A travers ces divers territoires, la volonté des citoyens de résoudre les problèmes liés notamment au trafic, de promouvoir une architecture de qualité et d'aménager l'espace public sont le fil rouge du Prix Wakker.

C'est une commission composée d'architectes, d'historiens et d'architectes paysagistes qui examine chaque année les candidatures et fait part de ses propositions au Comité du Patrimoine Suisse. C'est alors sur la base des commentaires du Comité que la conférence des présidents et présidentes prendra sa décision concernant le lauréat. Cette conférence est composée des présidents de sections, de membres du Comité et de représentants de divers milieux spécialisés (Site Patrimoine Suisse).

2.2.2 Critères du Prix : évolution

Les différents critères de sélection du Prix Wakker ont fortement varié depuis 1972, une évolution de ces derniers a été essentielle dans le processus de sélection du Prix. Les critères actuels sont les suivants (site Patrimoine Suisse) :

- « Le développement qualitatif et la revalorisation du site, dans une optique contemporaine, sont manifestes. »
- « L'approche choisie est respectueuse de l'ancienne structure urbanisée d'une part, du milieu bâti existant d'autre part. »
- « La commune s'implique activement pour promouvoir une architecture de qualité supérieure à la moyenne (conseil, motivation) et donne le bon exemple lorsqu'elle réalise ses propres projets de construction (concours d'architecture). »
- « L'aménagement local répond aux normes actuelles et favorise un développement qui répond aux conditions du Prix. »
- « L'appréciation globale se fonde aussi sur les éléments suivant : développement de l'agglomération, qualité des espaces publics, planification des transports, qualité de l'habitat, protection du paysage et de l'environnement. »
- « Exceptionnellement, le Prix Wakker peut être décerné à plusieurs communes ou parties d'une commune, à des organismes, des associations, des organisations ou autres. »

Au fil des années, les critères du Prix Wakker ont évolué. Les premières années, suite à un contexte d'après-guerre, les préoccupations en termes de développement étaient plutôt focalisées sur « la lutte contre la perte d'identité des localités » (Patrimoine Suisse, 2011, p11). L'automobile va prendre une place de plus en plus importante dans l'aménagement des territoires et va malheureusement avoir tendance à déformer les centres en étalant le réseau et les services. De là découle, pour plusieurs centralités, une perte d'identité fonctionnelle et culturelle.

De 1972 à 1982, le Prix Wakker se concentrera dès lors sur des villages, des villes ayant pu conserver leur identité sans succomber à l'urbanisation (Patrimoine Suisse, 2011, p11). On est alors dans un esprit assez conservateur, préférant récompenser les entités qui n'ont pas subi de développement majeur.

C'est à partir de 1978, avec la commune de Dardagny, que la réflexion sur la gestion du sol est pour la première fois récompensée par le Prix Wakker. En effet, la commune de Dardagny avait structuré son territoire afin de préserver son centre historique et laisser place à de nouvelles constructions en périphérie (Patrimoine Suisse, 2011, p34).

Après 1982, le Prix Wakker va peu à peu élargir ses critères, en ne se concentrant plus uniquement sur l'aspect esthétique, mais en considérant aussi la requalification des rues, la création des zones à bâtir et de non bâtir (Patrimoine Suisse, 2011, p58).

En 1984, la place du piéton et l'aménagement de parcours pour ce dernier sera récompensé pour la première fois par le Prix Wakker pour la commune de Wil.

De 1990 à 2000, la question de la restauration apparaît dans les critères du Prix Wakker : « la capacité de penser le devenir du bâti existant et d'envisager l'avenir à partir du passé » est récompensée (Patrimoine Suisse, 2011, p84). La reconversion des sites industriels est également félicitée.

Et enfin, durant les années 2000, le Prix Wakker a récompensé « le renforcement des centres à la reconquête de l'espace-rue, en passant par la création de nouveaux espaces verts, la densification du milieu bâti et le difficile arbitrage entre conservation et renouvellement » (Patrimoine Suisse, 2011, p134). Il étudiera notamment l'impact positif que peuvent avoir les nouvelles constructions sur les entités et comment des centres-villes peuvent devenir des lieux de rencontre et de vie (Patrimoine Suisse, 2011, p134).

Durant ces 47 premières années, le Prix Wakker se sera intéressé non seulement à des villes, mais aussi à des villages, récompensant généralement l'ensemble de la commune afin de ne pas limiter l'attention au centre mais également à sa périphérie plus ou moins large.

2.2.3 Analyse du Prix

1) L'approche

L'approche proposée par le Prix Wakker pour considérer le territoire est multiple. D'une part, il vise à renforcer les centres et leur développement et suit ainsi l'approche spatiale qui consiste à établir une relation hiérarchique entre les différentes entités : en effet, en Suisse, le facteur de l'emploi sert à définir cette hiérarchie, subdivisant les espaces en espace rural périurbain, périphériques ou centres touristiques alpins. (Serrano, 2014)

Le Prix Wakker respecte donc cette hiérarchie mais d'autre part, il valorise également le développement identitaire de ces centres : « le lieu est plus qu'une image » (Caminada dans Université de Liège, Faculté d'architecture Q1, 2018, p36). Le respect de la structure existante doit être pris en compte lors de son développement contemporain, qui devra préserver l'identité des lieux.

Cependant, il est à noter que, dans ces premières années, le Prix Wakker a eu une approche constructiviste de campagne préservée, récompensant alors les villages qui avaient su préserver leur patrimoine, en se basant plutôt sur des critères esthétiques.

2) Les typologies

Le Prix Wakker se concentre généralement sur des entités rurales habitées et donc à une typologie de campagne comme cadre de vie. Ce sont donc des campagnes où la fonction majeure est le résidentiel. Il n'exclut cependant pas la typologie de campagne ressource mais l'envisage plutôt en complément de la première.

3) Les démarches

La démarche récompensée par le prix Wakker depuis les années 80 va être une démarche prospective, c'est-à-dire qui vise à anticiper les changements afin de mettre en place des réponses adéquates qui pourront y répondre dans le futur.

Le Prix met à l'honneur le développement territorial contemporain des villages : « Le développement qualitatif et la revalorisation du site, dans une optique contemporaine, sont manifestes. », « L'appréciation globale se fonde aussi sur les éléments suivants : développement de l'agglomération, qualité des espaces publics, planification des transports, qualité de l'habitat, protection du paysage et de l'environnement. », « La commune s'implique activement pour promouvoir une architecture de qualité supérieure à la moyenne (conseil, motivation) et donne le bon exemple lorsqu'elle réalise ses propres projets de construction (concours d'architecture). » (Site Patrimoine Suisse)

4) Les enjeux

- Lutter contre l'étalement urbain

Le Prix Wakker valorise un développement respectueux de l'ancienne structure par une densification du milieu bâti existant (Patrimoine Suisse, 2011, p 134). Il lutte donc activement contre un étalement urbain.

- Maîtriser la mobilité

La planification des transports est un des critères retenus par le Prix Wakker lors de sa sélection. La place du piéton et la reconquête de l'espace-rue sont également pris en compte.

- Proposer une gestion qualitative du cadre de vie

La qualité de l'habitat et des espaces publics, ainsi que la protection du paysage et de l'environnement sont un des aspects fondamentaux à prendre en compte lors du développement et l'aménagement futur du territoire. De plus, le Prix Wakker souligne l'importance du respect de l'ancienne structure tout en y incorporant une vision contemporaine.

- Proposer une attractivité territoriale

Le Prix Wakker ne valorise pas particulièrement sur les caractéristiques touristiques des territoires si ce n'est ceux préalablement existant.

- Les coûts liés au développement

Le Prix Wakker ne prévoit pas d'aide financière sur le long terme pour les entités primées.

- Les iniquités et dualités sociale

Le Prix Wakker ne se positionne pas sur cet enjeu.

- L'érosion du patrimoine paysager et naturel

« La protection du paysage et de l'environnement » est un enjeu pris en compte par le Prix Wakker lors de sa sélection. Le développement des villages ne doit pas se faire au détriment de son patrimoine paysager, naturel ou encore architectural.

- La menace pour la cohésion sociale

Le Prix Wakker tend à renforcer les centres et ne prévoit pas comme critère une mixité des fonctions. Dans ce sens, il ne favorise pas une mixité fonctionnelle, elle peut néanmoins être prévue dans les programmes de développement des villages.

- Lutter contre l'évidement des centres villageois

La revalorisation des centres et leur densification sont des critères majeurs pris en compte par le Prix.

5) Les scénarios futurs

Le scénario de « campagnes industrielles et concurrentielles », proposé par Philippe Perrier-Cornet, envisage le renforcement du caractère local des villages. C'est aussi un des objectifs visés par le Prix Wakker. Dans ce sens, ce scénario pourrait être le futur des territoires ruraux ; scénario prôné par le Prix.

2.2.4 Conclusion

Le Prix Wakker sélectionne des entités dont la stratégie de développement est respectueuse de la structure ancienne et qui préserve l'identité du village. En ce sens, il promeut une approche identitaire du territoire rural. Néanmoins, l'approche retenue en Suisse est l'approche spatiale, que le Prix Wakker prend également en considération, sélectionnant différents types d'entités.

Il envisage une typologie de campagne résidentielle couplée avec la campagne ressource.

Le Prix Wakker récompense le développement contemporain des villages et donc une démarche prospective. Il sélectionne en effet les villages dont la stratégie sur le long terme est remarquable.

De manière générale, le Prix Wakker lutte contre l'étalement urbain et l'érosion du paysage ainsi que contre l'évidement du centre des villages. Il récompense un développement respectueux et contemporain de ces derniers.

3. Chapitre 3 : Méthodologie

Suite à l'étude des organismes des Plus Beaux Villages de Wallonie et du Patrimoine Suisse pour le Prix Wakker, une analyse plus précise de ce qu'ils prônent va être réalisée sur base de l'observation des stratégies de différents villages. Les différentes thématiques et définitions vues dans le premier chapitre ont permis de mettre au point une grille d'analyse reprenant : les diverses approches pour définir le territoire, les typologies de campagnes, les enjeux de l'aménagement territorial, les démarches de développement et les scénarios futurs possibles pour les campagnes. C'est donc sur base de cette structure que se fera l'analyse des villages suisses de Monte Carasso et Fläsch. Pour chacun, l'objectif sera principalement de déterminer le type de démarche de développement qui a été préconisée en tenant compte des enjeux du site et de sa typologie.

La commune de Monte Carasso, prix de 1993, et la commune de Fläsch, prix de 2010, ont été choisies car les deux communes ont été récompensée pour leur planification et leur développement remarquables.

Il s'agira d'étudier ces deux communes ainsi que leur démarche concernant leur territoire et leur développement innovant. Par la suite, une comparaison entre les deux villages sera établie pour identifier les similarités et les différences des deux démarches.

Enfin, une comparaison sera faite avec des villages sélectionnés par le label et le prix sur base de critères plus esthétiques.

Fläsch



Figure 1: Carte de la Suisse - Fläsch

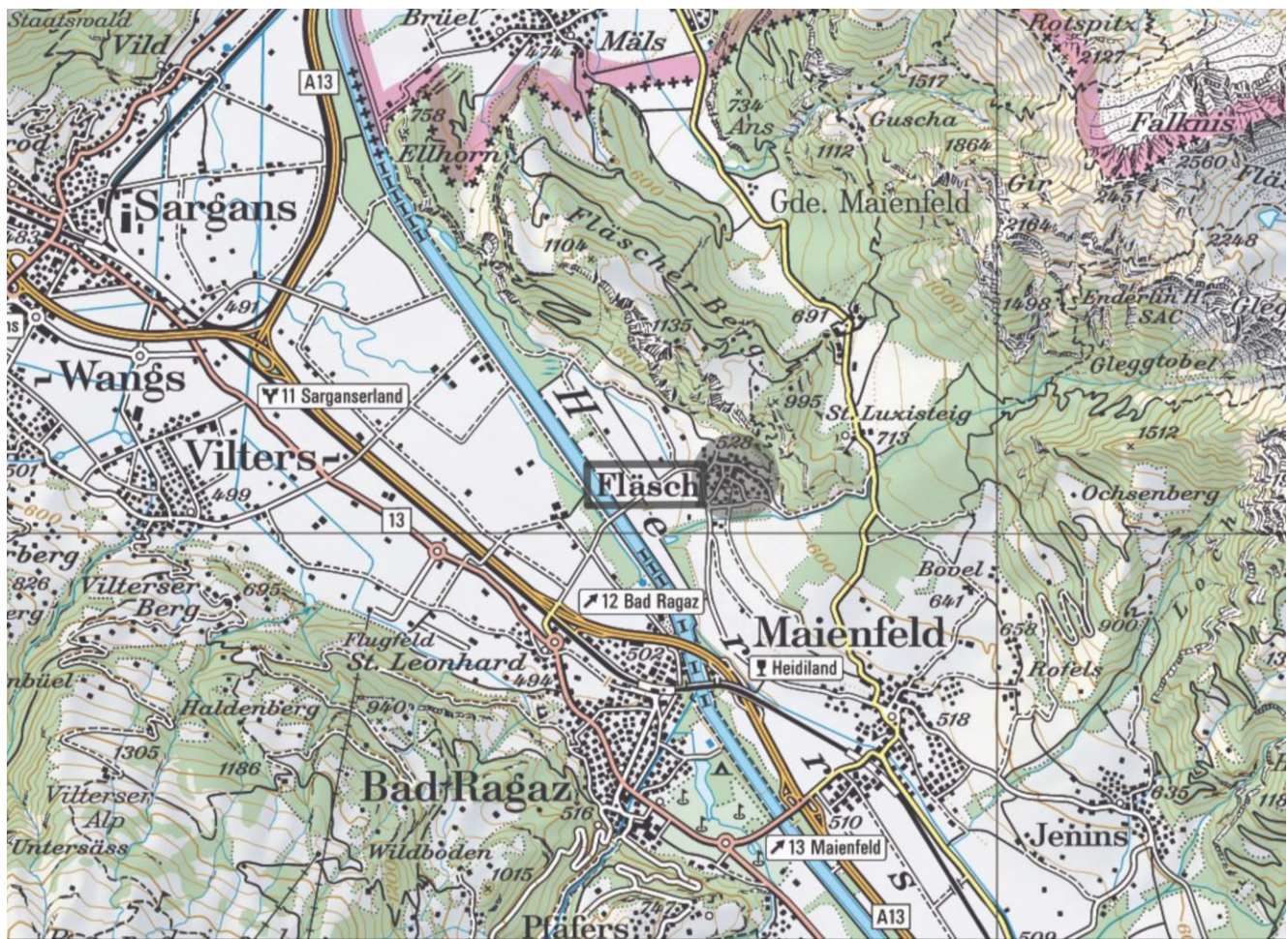


Figure 2 : Carte de situation Fläsch

4. Chapitre 4 : Fläsch

4.1 Présentation générale

Fläsch est une commune suisse des Grisons, au Nord-Est de la Suisse, à la limite de la frontière avec le Liechtenstein. Située dans la vallée du Rhin à 528m d'altitude, elle compte environ 800 habitants pour une surface de 20 km² (Commune de Fläsch, Rapport du concept spatial municipal, 2018)

Le village se situe en fond de vallée, à côté du Rhin d'une part, et à flanc de la montagne Fläscherberg de l'autre. De l'autre côté de la rive, on retrouve la ville de Bad Ragaz, destination touristique connue notamment pour ses cures thermales (site My Switzerland). Fläsch bénéficie de certaines infrastructures de la ville comme sa gare, facilement accessible grâce à un pont qui connecte les deux rives. L'autoroute A13, reliant Saint Margrethen à Bellinzona, passe à proximité, longeant le Rhin et Bad Ragaz.

Fläsch est un village connu plus particulièrement pour ses vignobles qui font sa renommée depuis plusieurs années. Le village a également été nommé site ISOS national⁸ et c'est en 2010 qu'il reçut le Prix Wakker (Patrimoine suisse, communiqué de presse 2010).

Fläsch oscille entre une typologie de campagne ressource pour son activité viticole et une typologie de campagne cadre de vie. (Perrier-Cornet, 2003)

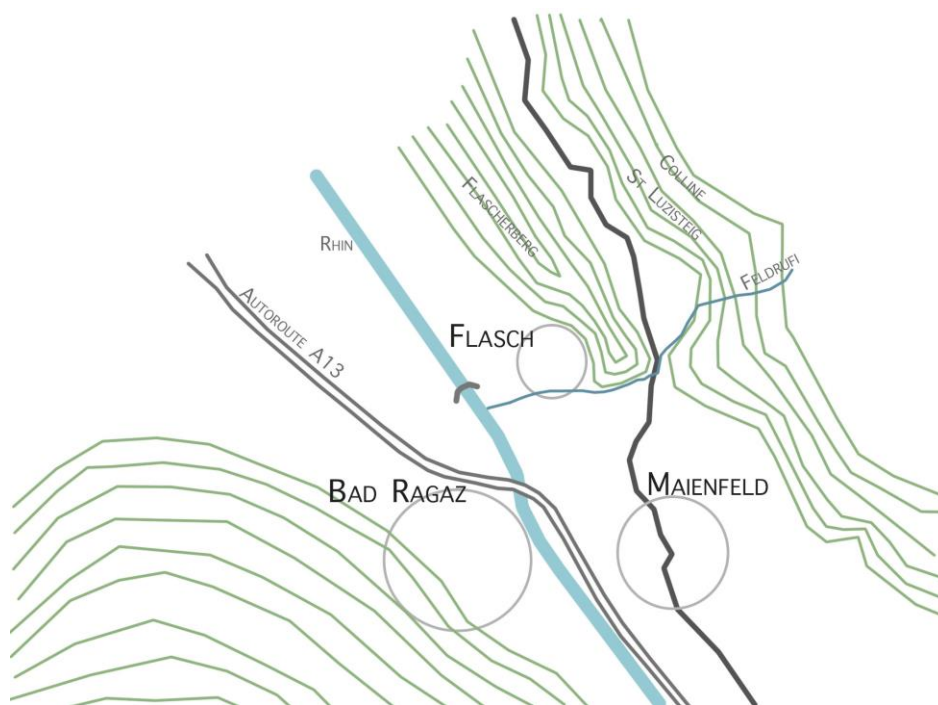


Figure 3 : Schéma de localisation – Fläsch

⁸ ISOS national est l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. La Confédération compte actuellement 1274 sites d'importance nationale en Suisse.

4.2 Historique

Fläsch est un village dont on retrouve les premières sources à la préhistoire. L'église de Saint-Luzisteig, village proche de Fläsch, est un important lieu de culte de l'époque. Fläsch se trouvait alors à proximité de l'axe connectant le lac de Constance et le Sud, dont Saint-Luzisteig était une transition importante. (Site Fläsch). Cependant, Fläsch est isolé de cet axe par le flanc de la montagne du Fläscherberg. C'est la ville de Maienfeld qui servira longtemps de transition avec le village. (Ragetti dans Hochparterre, 2010).

Le village va néanmoins peu à peu se développer, construisant sa propre église : l'église St. Nikolaus, dont les premières références datent de 1480. (Site Fläsch).

Le village souffrira de 2 incendies ravageurs en 1622 et en 1822, qui épargneront cependant l'église. (Site Fläsch). Suite à ce dernier incendie, le nombre d'habitants diminuera à Fläsch, passant de 383 en 1900, à 317 en 1970 (Ragetti dans Hochparterre, 2010). C'est à partir des années 70 que la population va peu à peu augmenter, suite notamment à de meilleurs aménagements des vignobles. Cette croissance est également due à de nouvelles liaisons routières, la principale étant la construction d'un pont en 1968 qui passe au-dessus du Rhin, facilitant grandement l'accès au village, qui avait jusqu'alors été possible essentiellement par le biais de Maienfeld (Guetg dans Hochparterre, 2010 et Ragetti dans Hochparterre, 2010). Avant la réalisation du pont, la construction de l'autoroute A13 et du chemin de fer redynamise l'ensemble de la vallée du Rhin, ayant pour effet une augmentation démographique considérable sur l'ensemble de la région. (Ragetti dans Hochparterre, 2010)⁹.

C'est dans les années 60-70 que commencent de larges travaux sur le nivellement du flanc de montagne en plateaux successifs. Cet aménagement de la pente permet le développement et la plantation de nouveaux vignobles, dont l'impact économique sur le village est non négligeable. (Ragetti dans Hochparterre, 2010).

Principalement connu pour son vin et ses vignobles, Fläsch possède également des bains dont les propriétés seraient guérisseuses. La culture d'asperges y est aussi développée depuis plusieurs années. (Ragetti dans Hochparterre, 2010).

⁹ Voir annexe 3 : Fläsch 1900 et Fläsch 2017

Voir Annexe 4 : Evolution du bâti à Fläsch

4.3 Description

4.3.1 Topographique

Fläsch est situé dans le fond de la vallée du Rhin. Le village est caractérisé par sa position au pied de la montagne de Fläscherberg. Le centre historique du village s'est développé entre ce bas de montagne et le Rhin, sur la partie plus plate du territoire.

Des vignobles s'installent en bas du Fläscherberg, s'étendant progressivement en plateaux sur son flanc dans les années 60. Près du Rhin, on retrouve un ensemble de champs, destinés à l'agriculture et à l'élevage. (Ragetti dans Hochparterre, 2010).

Le village a longtemps souffert de cette implantation isolée d'un côté par la montagne au Nord-Est, et de l'autre par le Rhin à l'Ouest et par le cours d'eau du Felldrüfi au Sud. Cet effet entonnoir avait pour conséquence que le seul accès au village était une route le reliant à la ville voisine de Maienfeld. (Ragetti dans Hochparterre, 2010).

Néanmoins, cette position a l'avantage de procurer à Fläsch des terres cultivables, qui seront la source de son développement. (Site Fläsch).



Figure 4: Vue aérienne élargie de Fläsch

4.3.2 Démographique

L'évolution démographique du village de Fläsch a connu un réel essor depuis les années 90, passant de 450 habitants à 774 en 2017. Cela s'explique par le développement des axes routiers qui placent Fläsch idéalement près de l'autoroute. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

La moyenne d'âge à Fläsch est de 42 ans, alors que les moins de 20 ans et les plus de 80 ans sont très peu représentés¹⁰. On y retrouve également des ménages d'en moyenne 2 à 3 personnes, ce qui est inférieur aux régions alentour. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Un autre constat est que, parmi la population d'âge moyen (40-50 ans), beaucoup logent à Fläsch mais n'y travaillent pas. La tendance est d'aller travailler à Bad Ragaz ou d'y prendre le train. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Un réel besoin du village est de promouvoir les logements familiaux mais également ceux pour les personnes âgées. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

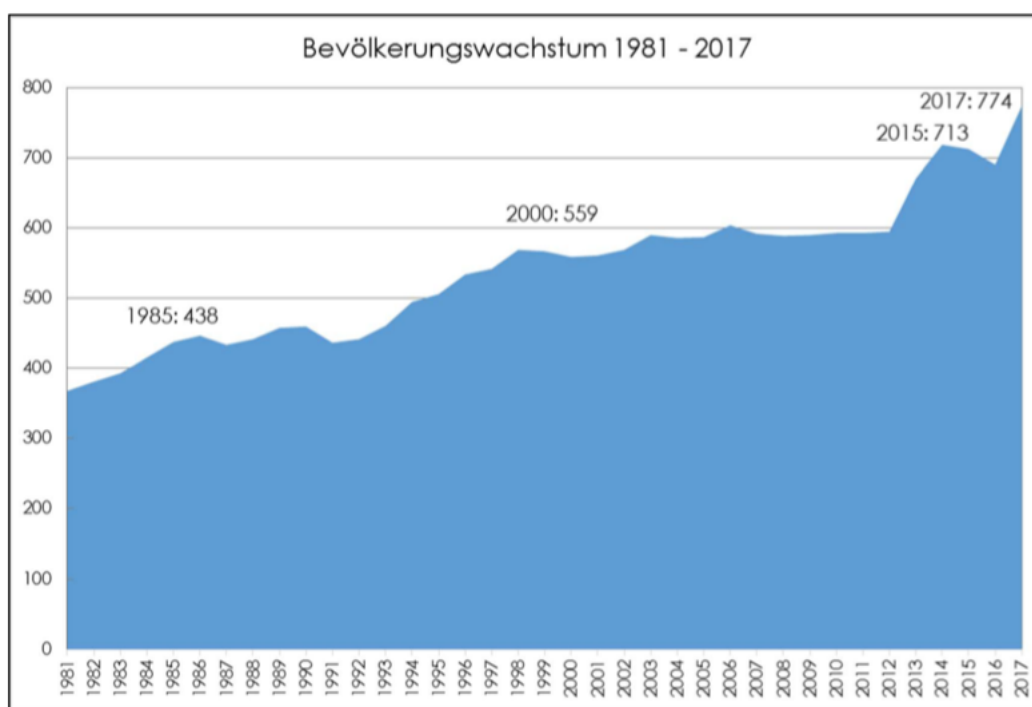


ABBILDUNG 6: BEVÖLKERUNGSWACHSTUM

Quelle: Bilanz der ständigen Wohnbevölkerung nach Jahr, BfS, 1981-2010: Statistik des jährlichen Bevölkerungsstandes ESPOP, ab 2011: Statistik der Bevölkerung und Haushalte STATPOP

Figure 5 : Evolution démographique - Fläsch

¹⁰ Voir annexe 6 : Pyramide des âges - Fläsch

4.3.3 Evolution du bâti¹¹

Fläsch se développe en plusieurs phases, partant du noyau, qui est le centre historique du village, pour peu à peu s'étendre le long des axes routiers¹². Il en résulte la création de différents quartiers d'âges variés. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Le centre historique :

On retrouve donc en premier, le centre historique de Fläsch. Celui-ci a été désigné comme site d'importance nationale par l'ISOS¹³. La conservation de ses bâtis et de sa structure est donc primordiale. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Le centre s'installe dans un creux plat au pied du Fläscherberg, duquel découlent les premiers vignobles qui forment la limite nord du village. (Mönch, Offergeld, 2005)

La majorité des bâtiments du centre ont été construits avant 1900. Les parcelles sont densément construites, mais il y a cependant, çà et là, des interstices de vide laissant entrevoir des cours intérieures. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018). On retrouve une alternance de vieilles fermes en pierres ou enduites, souvent annexées de granges ou d'étables en bois, ainsi que des maisons mitoyennes. La majorité des bâtiments se placent à rue, sans jardin à l'avant de la façade. (Patrimoine suisse, 2011)

L'une des particularités du centre est l'alternance entre les bâtis et leur cour, encadrée par une annexe ou une étable. Il en résulte un espace-rue qui varie entre l'étroitesse d'un front bâti et des poches de respiration proposées par les cours et les espaces verts. (Mönch, Offergeld, 2005)

Les entrées des maisons sont parfois placées sur le côté du bâtiment, dans la cour et non à rue. On observe également des débordements de toiture vers ces cours semi-publiques. (Mönch, Offergeld, 2005)

Outre les étables et les granges en bois, résultant de l'activité viticole du village, on retrouve également des caves voutées pour le stockage du vin. (Mönch, Offergeld, 2005)

Les quartiers Bofel, In da tunkla Böngert et Cutinella :

Ces 3 quartiers se sont développés autour du centre historique à partir des années 60, mais de manière plus prononcée dans les années 90. Bofel et Cutinella constituent respectivement la limite Nord-Ouest et la limite Est du village. Cutinella se situe au pied du Fläscherberg.

La moyenne d'âge des bâtis de ces quartiers est de 25-30 ans. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

¹¹ Voir annexe 4 : Evolution du bâti à Fläsch

¹² Voir annexe 3 : Fläsch 1900 et Fläsch 2017

¹³ ISOS : Inventaire des sites suisses dignes de protection

Ces quartiers se caractérisent par une structure de bâti moyennement dense qui permet la création d'espaces verts diversifiés. C'est cette variété d'espaces verts et l'homogénéité des constructions qui font les qualités de ces quartiers. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Le quartier Vials/Sauweid :

Ce quartier se développe en deux parties : Vials à l'Ouest et Sauweid à l'Est. L'ensemble forme l'entrée principale du village. Le quartier est densément construit bien qu'il subsiste une large parcelle libre en son centre. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

A l'inverse des quartiers de Bofel, In da tunkla Böngert et Cutinella, ce quartier présente peu d'espaces verts, les quelques-uns qu'on peut y trouver sont de taille réduite entre les parcelles. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Le quartier de Rosmis :

Ce quartier est séparé du reste du village par de larges bandes végétales, qui s'introduisent vers le centre du village. Il constitue néanmoins la limite Sud-Est du village, pour ensuite laisser place aux cultures de vignes. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Le développement de ce quartier débute dans les années 60, mais on peut également y observer des constructions plus récentes datant des années 2000. La densité bâtie est moyenne, laissant place à une large proportion d'espaces verts. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Le quartier de Pradashan :

Le quartier Pradashan est l'un des nouveaux quartiers du village. Il se développe à partir des années 2000. Plusieurs nouveaux bâtiments ont été construits après 2011, et 2 projets sont en cours de construction. Il se situe à l'Ouest du village, entre 2 axes routiers. On y retrouve quelques maisons 4 façades et plusieurs logements multifamiliaux. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Il y a deux types d'espaces verts dans ce quartier : le premier, privé, destiné aux logements multifamiliaux, est peu qualitatif et refermé sur lui-même ; le deuxième est l'ensemble d'espaces verts publics, dans la continuité de ce que l'on observe dans le reste du village. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Le quartier de Ruhaberg :

C'est le quartier le plus récent du village, entièrement construit après 2011. Il forme la nouvelle limite Sud du village, servant d'intermédiaire entre ce dernier et les villes voisines. Ce quartier a aussi la particularité de faire face au Rhin et s'inscrit donc plus dans son paysage urbain. Les constructions y sont moins denses, avec l'arrivée d'immeubles à appartements de 3 étages. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)



Figure 6 : Schéma des quartiers de Fläsch

- Centre Historique
- Bofel
- In da Tunkla Böngert
- Cutinella
- Vials/Sauweid
- Rosmis
- Pradashan
- Ruhaberg



Figure 7 : photo rue du centre de Fläsch



Figure 8 : photo rue du centre de Fläsch 2



Figure 9 : photo étable - centre de Fläsch



Figure 11 : photo du centre de Fläsch 3



Figure 10 : photo du centre de Fläsch 4



Figure 13 : photo Hinterdorfstrasse 1976 - 2005



Figure 12 : photo Unterdorfstrasse 1976 - 2005



Figure 14 : photo Sant Luzi 1976 - 2005



Figure 15 : photo Kreuzgasse 1976 - 2005

4.3.4 Paysagère

La grande particularité paysagère de Fläsch est ce qu'ils appellent ses « Grüne Finger » (« doigts verts »). (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Ces derniers sont de larges bandes végétales qui entrent à l'intérieur de la structure du village. Elles sont pour la majorité destinées aux cultures viticoles bien que certaines soient de simples espaces verts collectifs, comme des jardins d'arbres fruitiers dits « Bungert ». (Guetg dans Hochparterre, 2010)

Zumthor souligne, dans une analyse du village, que cette spécificité façonne ce dernier et sa lecture. La culture se retrouve au centre du village en contact direct avec l'habitat. (Guetg dans Hochparterre, 2010).

Une ceinture verte entoure ainsi le village, se développant autant sur son périmètre qu'à l'intérieur même de celui-ci. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008)

Ces dernières créent une alternance de vues et d'espaces, tantôt bâtis, tantôt ouverts, qui relie différentes zones du village entre elles. (Commune de Fläsch, rapport du Concept spatial municipal, 2018)

Des murs en pierres jonchent les zones plantées et des fontaines ponctuent différents interstices du centre historique. (Patrimoine Suisse, 2011)



Figure 16 : Schéma des "Doigts Verts" - Fläsch



Figure 17 : vue aérienne - zoom Fläsch



Figure 18 : photo aérienne - Fläsch



Figure 19 : photo de vignes - Fläsch



Figure 20 : photo des doigts verts - Fläsch



Figure 21 : photo des vignes 2 - Fläsch

4.3.5 Activités – équipements - transports

Comme dit précédemment, Fläsch est un village dont l'activité principale est viticole. Son développement et son économie résultent principalement de cette activité fondatrice. On retrouve donc partout dans le village, des lieux liés à cette activité : vignobles, caves à vins, maisons de dégustation, stockages, etc. (Mönch, Offergeld, 2005)

Des visites des vignes et des dégustations sont fréquemment organisées dans le village afin de promouvoir cette activité. (Site Fläsch)

Mis à part les vignes, diverses cultures se développent à Fläsch, dans les différentes fermes du village, les asperges par exemple. L'élevage de bovins est une autre activité qui occupe les champs à l'extérieur du village. (Bär dans Hochparterre, 2010)

Bien que l'animation touristique du village soit principalement ses vignobles, beaucoup de randonneurs sont de passage à Fläsch, profitant de l'ensemble des balades dans le fond de la vallée du Rhin. (Suisse Mobile)

En termes d'équipements, Fläsch dispose d'une maison communale en plein centre historique, ainsi que d'une église qui se situe également dans le centre, à proximité de la maison communale. Le village dispose également d'une école primaire située à la limite du village près du quartier Rosmis. (Wein-Flaesch, 2018)

Fläsch est relativement isolée, en ce qui concerne les transports en commun : un seul arrêt de bus dessert l'ensemble du village. La ligne de bus rejoint la gare de Bad Ragaz, celle de Maienfeld et celle de Landquart, soit les villes environnantes. La gare la plus proche est celle de Bad Ragaz, de l'autre côté de la rive, à environ 3km de Fläsch. Cela équivaut à une trentaine de minutes de marche ou 7 min en voiture. (Site Google Maps)

Un ensemble de liaisons piétonnes et cyclables ont été mises en place pour relier notamment Fläsch à Bad Ragaz et Maienfeld mais la distance engendre un temps de parcours conséquent. Au quotidien, ces options sont peu utilisées. De plus, dû à sa proximité avec l'autoroute, le moyen de transport privilégié à Fläsch est la voiture. Cela a pour conséquence un trafic accru dans le village et ses alentours. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)



Figure 22 : Schéma des activités - Fläsch

1. Maison Communale
2. Eglise
3. Poste
4. Ecole
5. Parking
6. Arrêt de bus
7. Les diverses caves à vin/ salles de dégustation (en orange)

4.4 Les enjeux du village

Fläsch fait face à plusieurs enjeux sur son territoire au début des années 2000, dont le principal est la pression démographique. En effet, se trouvant près de l'autoroute mais également près de la gare de Bad Ragaz, Fläsch possède une localisation idéale grâce à son implantation proche des réseaux de transports. Il en résulte une large augmentation démographique sur ces dernières années.

(Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

La gestion d'une telle croissance a pour enjeu principal de lutter contre l'étalement des habitations sur le territoire. Néanmoins, la nécessité de nouveaux logements est indéniable, ainsi que sa diversité. En effet, la population de Fläsch est constituée principalement de familles, or on remarque que les habitations du centre sont en moyenne pour 2 ou 3 personnes. Il y a donc un premier besoin de maisons destinées aux familles, soit des maisons avec 3 ou 4 chambres. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

Les habitants de 80 ans ou plus, bien que sous-représentés actuellement à Fläsch, disposent de peu de logements adaptés. Or, au vu de la moyenne d'âge du village (42 ans), ce besoin en logements pour personnes âgées ne va faire qu'augmenter. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

L'enjeu est donc de diversifier l'offre en logement, pour ne plus la limiter à la typologie de la ferme avec 1 ou 2 chambres (Mönch, Offergeld, 2005), ainsi que de gérer l'expansion de l'habitat sur le territoire pour lutter contre l'étalement de celui-ci. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

Une autre résultante de la croissance démographique des années 2000, et du potentiel étalement urbain qu'il en découle, est l'enjeu de l'érosion du patrimoine paysager et naturel. En effet, la préservation de la ceinture verte, qui entoure le village, et de ses « doigts verts » est primordiale à la sauvegarde de l'identité du village. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008)

Cette préservation a deux rôles : le premier est de conserver la structure qualitative du village où l'interaction entre le bâti et les espaces verts est la caractéristique principale de son paysage. Le deuxième vise à préserver les vignes du village sans lesquelles les artisans et donc l'économie de Fläsch en pâtiraient. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008)

La gestion de la mobilité est une autre conséquence de la croissance démographique que subit Fläsch. En effet, le trafic a fortement augmenté à Fläsch ces dernières années et l'arrivée de nouvelles habitations ne va qu'accroître le nombre de voitures dans le village. Plus de voitures engendrent également un besoin en stationnement plus important. Dès lors, où placer ces places de parking sans pour autant empiéter sur l'espace de la rue ou encore saturer le centre du village ? L'utilisation de la voiture est accentuée par la dynamique des habitants qui pour la plupart, excepté pour les viticulteurs, partent travailler dans les villes avoisinantes. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

Enfin, l'un des derniers enjeux auxquels fait face Fläsch dans les années 2000, est l'évidement de son centre. En effet, le déplacement de l'arrêt de bus à l'entrée du village, la position écartée de l'école, et le déménagement du bureau de poste ont comme conséquence l'affaiblissement du caractère catalyseur du centre du village. Sans compter que, comme dit précédemment, la majorité des habitants, partent travailler en dehors du village, ce qui affaiblit encore son centre. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

De plus, celui-ci compte un large ensemble de granges/étables vides¹⁴ (une soixantaine) non restaurées qui ne participent donc pas à la dynamique du centre. (Hauenstein, Sarelli, Atelier-F Architekten, 2011)

Suite à ces divers enjeux, un ensemble de questions émergent que Christian Wagner, responsable de la commission des constructions de la commune de Fläsch, énumère :

« Où peut-on compenser le terrain à bâtir qui disparaît au cœur du village ? Qu'advient-il des écuries vides ? Les règlements de construction peuvent-ils générer des solutions pour les écuries vides et les vignobles ? Quel est l'objectif d'un concept d'espace ouvert ? »

(Guertg dans Hochparterre, 2010, p7)¹⁵

¹⁴ Voir annexe 5 : Centre de Fläsch – état des lieux du bâti

¹⁵ Traduit de l'allemand.

4.5 La démarche

4.5.1 Les prémices

C'est en 2004 qu'une réelle remise en question s'est imposée quant à l'évolution du village et la direction à prendre pour continuer. A l'époque, le village connaît une progression démographique importante qui résulte d'une expansion effrénée du bâti. (Mönch, Offergeld, 2005) Des quartiers comme ceux du Pradaschan, Rosmis ou encore Vials/Sauweid se développent largement depuis plusieurs années. Les premières réflexions commencent alors concernant la révision du plan de développement du village. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

C'est un projet d'immeuble à appartement de 3 étages au milieu d'un vignoble qui va être l'élément déclencheur pour ouvrir les yeux au village. Rien dans le règlement de l'époque de la commune n'autorise les autorités à refuser un tel projet. Et le constat est que si ce projet est validé, il ouvrira les portes à une multitude de projets similaires. Sur le long terme, cela aurait un impact négatif sur les vignes et les espaces verts qui se verraient progressivement engloutis par les nouvelles constructions. La structure du village était donc menacée par cette croissance démographique incessante. (Guettg dans Hochparterre, 2010)

La décision est alors prise en 2005 d'arrêter tous les travaux de construction pendant un an, le temps nécessaire à la commune pour établir un plan de développement cohérent. (Mönch, Offergeld, 2005)

4.5.2 Les acteurs

Plusieurs personnes ont participé à ce projet, néanmoins quelques noms ressortent plus particulièrement :

- Lieni Kunz, maire de Fläsch durant le processus de révision du plan de développement du village.
- Heinz-Urs Kunz, membre du conseil d'administration
- Hans-Ulrich Firck, également membre du conseil d'administration (Guetg dans Hochparterre, 2010)

Ce trio politique, familial avec le village et sa culture, et soutenu par l'architecte Kurt Hauenstein, est à l'origine des premières réflexions de développement de l'époque. Ils seront rapidement rejoints par :

- Christian Wagner, professeur à l'école supérieure HTW¹⁶ à Coire, et qui deviendra le responsable de la commission des constructions de la commune
- Christian von Ballmoos, planificateur qui participera à l'étude. (Guetg dans Hochparterre, 2010)

Leur objectif tout au long du processus est de faire de Fläsch « le joyau de la Bündler Herrschaft »¹⁷. (Guetg dans Hochparterre, 2010)

¹⁶ HTW: Hochschule für Technik und Wirtschaft

¹⁷ Bündler Herrschaft : région que constitue les entités de Jénine, Malane, Maienfeld et Fläsch.

4.5.3 La démarche

Le maire Kunz va rapidement se tourner vers la population. La participation citoyenne lui semble en effet essentielle pour élaborer un plan de développement efficace et réaliste. Il organise alors plusieurs réunions au cours desquelles les habitants sont invités à faire part de leurs remarques, observations, besoins, etc. (Guetg dans Hochparterre, 2010)

Parallèlement, la Haute Ecole technique et économique de Coire (HTW de Coire) réalise un projet de recherche en collaboration avec la commune sur la révision du plan d'aménagement et du règlement de construction de l'époque. L'office de l'aménagement du territoire des Grisons et le Bündner Heimatschutz participeront également à la réflexion.

L'énoncé de mission est le suivant :

« Avec une planification du développement tournée vers l'avenir, nous promouvons des structures spatiales attrayantes et de qualité au sein de la communauté. Ce faisant, nous préservons le caractère et l'identité du village de Fläsch. Avec une politique ciblée des sols et de la construction, nous soutenons la croissance qualitative à laquelle nous aspirons. »
(Guetg dans Hochparterre, 2010, p4)¹⁸

Suivant cet énoncé et les remarques de la population, 8 points sont désignés comme mesures prioritaires à suivre :

- 1) Le conseil communal se chargera de revoir le droit/règlementation à la construction.
- 2) Le conseil communal et l'administration de construction devront étudier les possibilités d'adaptation de la réglementation de construction, dans le centre du village.
- 3) Le conseil communal devra veiller de manière permanente à préserver la ceinture verte qui entoure le village.
- 4) L'administration et le conseil de construction devront garantir une approche de la construction orientée vers le client.
- 5) Le conseil communal devra veiller à prévoir et aménager des espaces non construits dans la continuité des doigts verts.
- 6) Le conseil communal et les propriétaires concernés devront veiller à la revitalisation des bâtiments vacants se trouvant dans le centre.
- 7) Le conseil communal devra rechercher les terrains restants disponibles pour la construction dans la zone du village.
- 8) Le conseil communal devra renforcer les relations publiques en ce qui concerne les enjeux de la construction. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008, p7)

¹⁸ Traduit de l'allemand.

A cela s'ajoute l'étude de l'école HTW de Coire, qui débouche sur une série de remarques supplémentaires à prendre en considération lors de la réalisation du plan de développement :

- La ceinture de développement d'habitations, qui a commencé à se développer autour du centre, ne doit pas l'étouffer.
- Eviter les nouveaux quartiers complètement détachés de la structure du village
- Développer des points de connexion en vue de l'agrandissement du village.
- Les doigts verts ne doivent pas être clôturés, ils doivent rester des espaces ouverts qui pénètrent le village de l'extérieur.
- Préserver les phénomènes de contraste entre bâtis denses et espaces verts qui font l'identité du village.
- Les vues récurrentes sur les espaces verts depuis la rue sont à préserver et à appliquer dans les nouveaux quartiers.
- La cohérence des murs des vignes et des revêtements routiers (Figure 18-19-20-21) est à préserver sur l'ensemble du village. (Commune de Fläsch, Rapport de planification, oct. 2008, p8)

Suite à la synthèse de ces observations, un remaniement parcellaire est réalisé. Le but est le renouvellement et non la densification. Une étude est alors faite pour déterminer les espaces non construits restants ainsi que les étables/écuries/granges qui pourraient être rénovées¹⁹. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008)

Une large réaffectation des terres est mise en place visant à protéger les « doigts verts » (vignes, espaces verts, jardins d'arbres fruitiers, ...) qui deviennent donc des terrains non constructibles. (Guetg dans Hochparterre, 2010)

Evidemment, cette réaffectation a été sujet à polémique car de telles transformations ont un impact sur la valeur des terrains. Des propriétaires se voyaient donc perdants dans cette réaffectation. La commune a alors établi un règlement de rezonage dans les cas de changement d'affectation des parcelles préalablement « à bâtir » en parcelles « zones vignes et arbres fruitiers ». Les personnes concernées restent propriétaires de leur parcelle d'origine, et reçoivent en plus une nouvelle parcelle à bâtir qui équivaut à 70% du terrain d'origine. L'autre cas de figure se présente quand les propriétaires sont prêts à céder leur parcelle à la commune, ils reçoivent en contrepartie une nouvelle parcelle à bâtir dont la superficie équivaut à leur ancienne parcelle. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008)

¹⁹ Voir annexe 5 : Centre de Fläsch – état des lieux du bâti

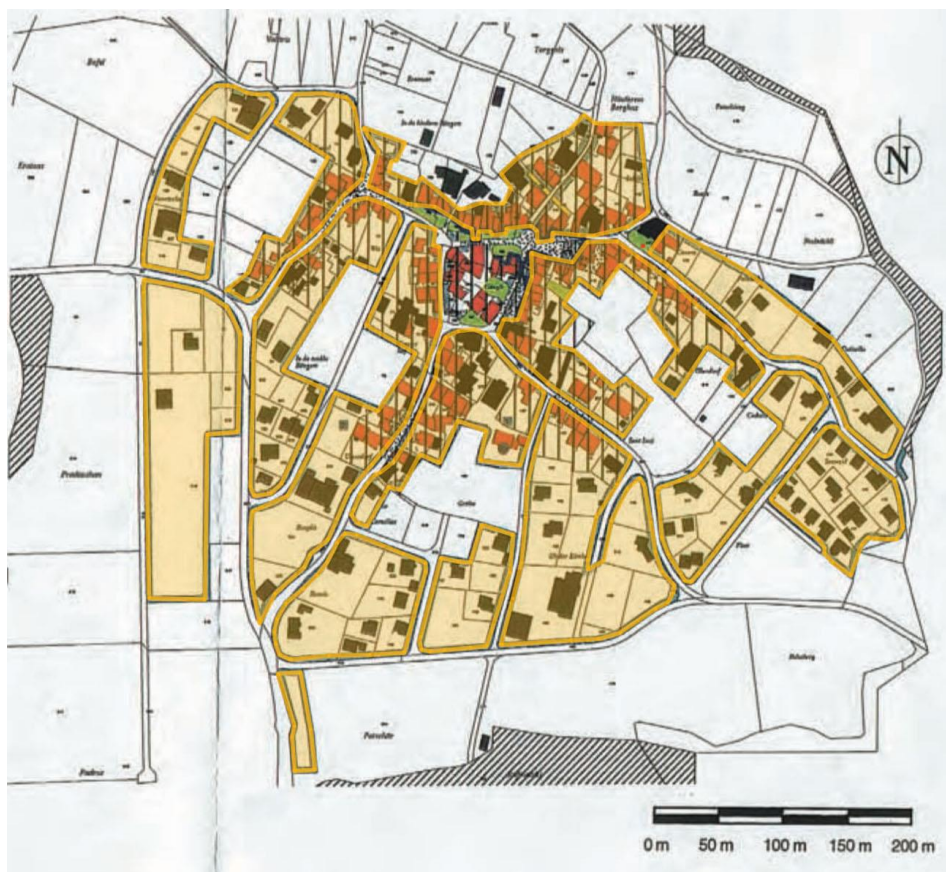


Figure 23 : Plan de zonage Fläsch 1998

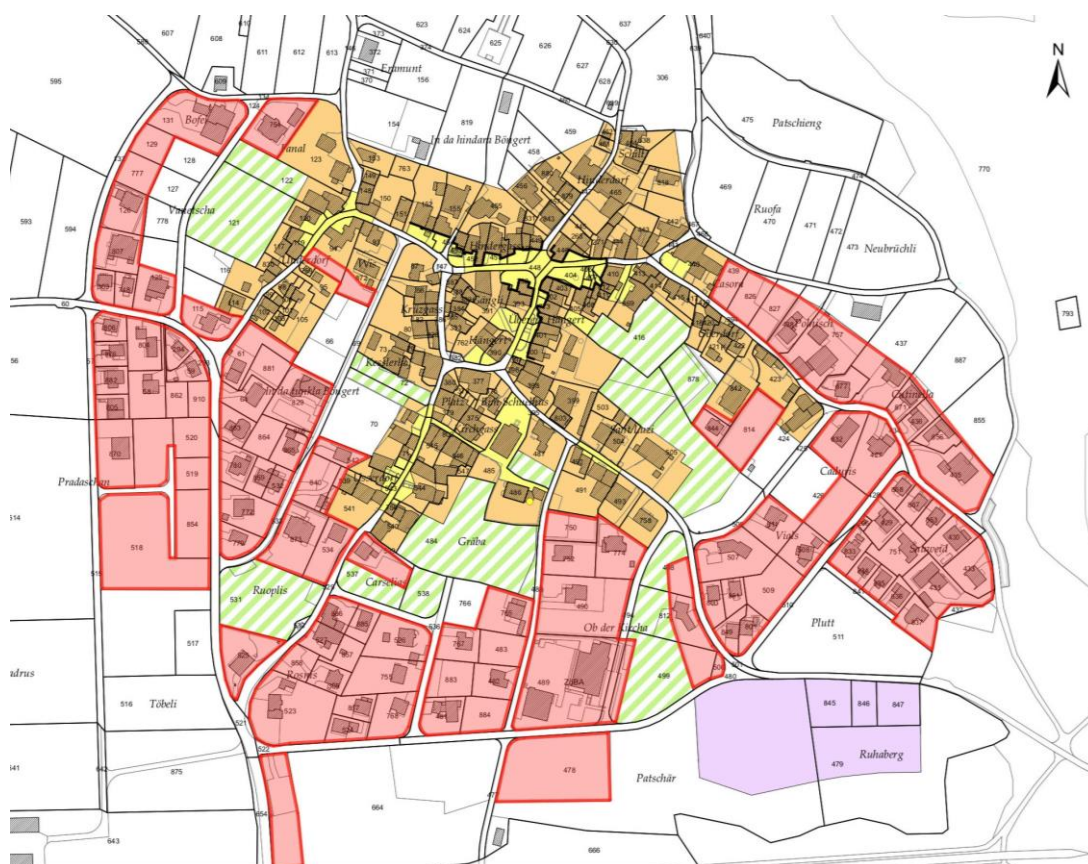


Figure 24 : Plan de zonage Fläsch 2008

On peut observer ici les modifications opérées entre le plan d'aménagement de 1998²⁰ (Figure 23) et celui de 2008²¹ (Figure 24).

Dans le plan de 1998 (Figure 23), une grande partie du centre historique est classée en tant que zone à bâtir (en orange), à l'exception de l'îlot central. Les bâtiments à protéger (en rouge) ont également été mis en avant. On notera néanmoins que, malgré leur statut de « bâtiments à protéger », ceux-ci peuvent quand même être démolis afin d'être remplacés.

L'ensemble du centre historique est une zone protégée (hachures noires) mais la construction sur ces terrains est, malgré tout, autorisée. Pour le reste, le plan répertorie les différents espaces d'avant-cour, de jardins, d'espaces de rue à préserver dans le centre historique (vert, jaune, points noirs). (Mönch, Offergeld, 2005)

Dans le plan de 2008 (Figure 24), on constate que l'ensemble du centre historique est classé comme zone protégée (orange) mais non constructible. Le règlement autorise néanmoins la rénovation du patrimoine existant. Les zones à bâtir (rouge) qui entourent le village suivent, pour la plupart, les traces de celles du plan de 1998. On remarque toutefois des exceptions pour les terrains déjà plantés qui sont transformés en zone de vignes et d'arbres fruitiers (hachures vertes), et qui sont non constructibles.

Le plan prévoit également une nouvelle zone de réaménagement/construction (mauve) au Sud-Est du village, qu'on connaît actuellement comme étant le quartier Rosmis. Celui-ci aura pour rôle de marquer l'entrée du village et lui servir de limite.

Comme dans le plan de 1998, le nouveau plan de développement fait état des différentes zones d'avant-cours, de jardins, d'espaces rue à préserver (jaune), il les qualifiera « d'objets naturels et culturels à protéger ». (Commune de Fläsch, révision du plan de développement, nov. 2008)



Figure 25 : Schéma zone à bâtir - Plan 1998 - Fläsch



Figure 26 : Schéma zone à bâtir - Plan 2008 - Fläsch

²⁰ Voir annexe 7 : Plan de développement 1998 - Fläsch

²¹ Voir annexe 8 : Plan de développement 2008 - Fläsch

Pour répondre aux 8 points, évoqués plus haut, définis comme prioritaires dans l'énoncé de mission, la commune met plusieurs choses en place.

1. Pour répondre au premier point concernant la réglementation de la construction, la commune revoit de fond en comble ses textes et ses procédures. Elle établit, dans un premier temps, des objectifs que la nouvelle réglementation sur la construction devra poursuivre. Les projets devront maintenant répondre à des critères comme l'engagement du projet par rapport à l'identité viticole du village, la préservation des bâtiments historiques et leur mise en valeur culturelle et locale, la mise en valeur des espaces extérieurs, les questions environnementales et énergétiques, l'intégration dans la structure existante. Des critères comme la hauteur, la surface, etc. deviendront secondaires. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008)

Un nouveau processus pour l'obtention du permis de bâtir est alors mis en place à partir de 2007. Ce processus se fait en 2 temps :

- Le premier consiste en une consultation du dossier par la commission de construction. Celle-ci devra veiller à ce que chaque projet respecte les objectifs du village et ses réglementations. Il y a 4 étapes à cet examen préliminaire : les éclaircissements préalables, l'étude du projet, le projet de construction et la révision de ses détails, et la demande de prêt à construire. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008). Cette étape est obligatoire dans la zone centrale du village et dans les zones protégées. Elle est néanmoins facultative, bien que fortement recommandée, dans les autres zones du village. (Commune de Fläsch, droit de la construction, nov. 2008)
- Le deuxième est la procédure d'approbation formelle du permis de construire. Celle-ci est obligatoire dans tous les cas et comporte différentes étapes allant des premières études, à la soumission, à la sollicitation des autorités de construction, à la décision. (Commune de Fläsch, droit de la construction, nov. 2008). La commission de construction, ainsi que les autorités de construction et le superviseur de construction, seront consultés aux diverses étapes de la demande. Ils seront particulièrement attentifs aux points suivants, qui ont été classés comme prioritaires dans la zone centrale du village : la position spatiale du volume en fonction de la structure du village, la toiture, l'interaction éventuelle avec une annexe (écurie, grange, ...), les murs de clôtures, le revêtement de sol, etc. Ces différents points concernent aussi bien les nouvelles constructions, que les rénovations ou les projets d'espaces publics. (Commune de Fläsch, rapport de planification, oct. 2008)

2. Dans le deuxième point énoncé dans l'ordre de mission, la commune est invitée à adapter ses réglementations pour le cas du centre historique du village. L'ensemble de la zone est donc classé en zone protégée non constructible. La commune effectue également une liste de toutes les granges/écuries/étables vides du centre²². La volonté est de rénover pour celles qui le permettent, ou reconstruire sur le même emplacement, pour celles qui sont trop endommagées. C'est le seul cas de figure dans lequel les nouvelles constructions sont autorisées dans le centre historique du village. Celles-ci seront soumises à des critères stricts développés plus haut. La volonté de la commune est donc d'utiliser le patrimoine existant pour répondre à la demande croissante de logement. (Commune de Fläsch, rapport de

²² Voir annexe 5 : Centre de Fläsch – état des lieux du bâti.

planification, oct. 2008). Le concept est clair : favoriser la transformation et non la densification et l'étalement. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018). De cette façon, Fläsch protège son centre de l'évidement et lutte contre l'étalement urbain en proposant une densification par l'intérieur, et non une densification qui mettrait en péril ses espaces verts. (Guetg dans Hochparterre, 2010)

3. Le troisième point concerne la protection des espaces verts qui entourent le village et le pénètrent. Dans ce cadre, le conseil communal prévoit une nouvelle zone, la zone de vignes et arbres fruitiers. Ces nouvelles zones sont protégées et non constructibles. Seuls des cabanons en lien avec ces activités sont autorisés dans des dimensions contrôlées. Une attention particulière est également prêtée à la conservation des murs de pierres sèches qui encerclent par endroit ces terrains (Figure 19 - 20 - 21). (Commune de Fläsch, droit de la construction, nov. 2008)

La commune réalise donc une étude pour déterminer, au cas par cas, quelles parcelles doivent être classées en tant que zone de vignes et d'arbres fruitiers.

On remarque qu'en comparaison avec le plan de 1998 (Figure 23), le nouveau plan de zonage prévoit ces nouvelles zones dans son centre. L'ensemble des terrains cultivés sont classés ainsi. Les doigts verts de Fläsch sont donc protégés de toutes constructions futures.



Figure 27 : Fläsch - zones de vignes et d'arbres fruitiers

4. Pour le quatrième point, il est demandé au conseil et l'administration de construction de garantir une approche orientée vers le client. Lors du nouveau processus de demande de permis, la première phase consiste en un examen préliminaire du dossier. Cette phase a pour but de discuter avec le maître d'ouvrage, l'architecte et la commission de construction, du projet et de ses objectifs. A terme, la commune voit cette étape comme enrichissante, non seulement pour le projet dans son individualité, mais aussi dans son rapport au contexte. (Commune de Fläsch, droit de la construction, nov. 2008)

De plus, la commune veille à proposer une offre de logements variée, en favorisant la mise en place de maisons unifamiliales et d'appartements dans de nouvelles zones de constructions comme celle proposée dans le plan de zonage en mauve (Figure 24), qu'on connaît maintenant sous le nom de quartier Rosmis. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

5. Le cinquième point consiste à prévoir de nouveaux espaces verts non construits dans le village, pour respecter la structure de ce dernier. La commune a donc prévu de nouveaux espaces (en orange) à l'intérieur du patrimoine existant et veillera également à en prévoir dans les futures expansions des quartiers. (Commune de Fläsch, droit de la construction, nov. 2008)



Rouge : parcelles constructibles

Vert : parcelles non constructibles - zones de vignes et d'arbres fruitiers

Orange : parcelles non constructibles - espaces verts

6. Dans le sixième point, il est demandé au conseil communal de revitaliser les bâtiments vacants du centre du village. Comme dit précédemment, la commune dresse une liste des bâtiments vides, généralement des annexes pour des écuries, granges, étables, ... L'avenir de ces annexes est problématique. En effet, si on conserve leur fonction initiale, leur utilité pose question. Bien que l'activité principale du village reste la culture des vignobles, celle-ci s'est largement amoindrie au fil des années. La nécessité de ces annexes s'est donc peu à peu estompée. La transformation de ces bâtis est nécessaire d'un point de vue fonctionnel afin d'éviter l'évidement du village.



Figure 29 : bâtis vides - Fläsch

Des exemples de rénovation/transformation ont d'ailleurs été proposés à Fläsch, notamment par le bureau Atelier-F Architektur, menés notamment par l'architecte Kurt Hauenstein.

Transformation d'une étable en habitation par K. Hauenstein.



Figure 30 : photo 1976



Figure 31 : photo G. Bally - Fläsch

Ce projet a eu pour but de transformer une ancienne étable en une nouvelle maison d'habitation. Ici, l'architecte fait le choix de vitrer complètement une des façades et de poser un bardage en bois par devant. Celui-ci sert à la fois de pare-vue tout en permettant des prises de lumière et des vues de l'intérieur. La particularité de cette façade dans le contexte du village a été sujette à discussion. Bien que le projet ait été validé, une fois la mise en œuvre commencée, il a encore fallu discuter avec les habitants et la municipalité pour justifier le projet. Néanmoins, ce dialogue a été constructif et le projet a pu continuer. (Hauenstein, Sarelli, 2011)

Rénovation de la maison et de la cave à vin Hans-Ruedi Adank et ajout d'une annexe, par l'Atelier F achitektur.



Figure 32 : photo R. Feiner



Figure 33 : photo R. Feiner 2

Pour ce projet, les architectes travaillent avec une maçonnerie lourde recouverte d'un crépi. Celui des annexes est plus texturé alors que celui du bâtiment existant a été rénové avec un crépi lisse. Cette différence de texture a pour but de marquer la différence entre l'existant et le nouveau. Quant au choix du matériau de finition, on retrouve du crépi sur plusieurs bâtiments du village. (Gottlieb Hempel, Verlag, 2009)

Rénovation de la maison Casascura et de la grange annexée, par l'Atelier F architektur.



Figure 35 : photo J. Zimmermann



Figure 34 : photo atelier F

Dans ce cas-ci, le bureau a pu rénover l'ancienne maison en pierre ainsi que la grange qui lui était annexée. L'enveloppe extérieure en pierre de la maison a été rénovée ainsi que les châssis en bois des fenêtres. Pour l'annexe, le choix du béton de teinte anthracite a pour but de faire écho à la teinte grisâtre du bois qui recouvrait l'ancienne grange. (Feil, 2008)

7. Pour le septième point, l'énoncé de mission prévoit la recherche de nouveaux terrains à bâtir dans la zone du village. Dans ce sens, la commune va, dans un premier temps, revoir son tracé parcellaire pour proposer plus de parcelles à bâtir de taille moyenne, plutôt que peu de parcelles de grande taille. Elle va ensuite étudier la proposition de création d'un nouveau quartier à Fläsch. Celle-ci sera validée au Sud-Est du village (quartier Rosmis). (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

8. Enfin, pour répondre au dernier point abordant la question des relations publiques pour les enjeux de la construction, Fläsch travaille sur la sensibilisation de sa population. C'est pourquoi la participation citoyenne aux débats publics concernant l'avenir du village est primordiale pour la commune. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

4.5.4 Fläsch 2028

Après la révision de son plan de développement en 2008, Fläsch n'a pas cessé pour autant de questionner son aménagement. Ce plan n'est pas un outil figé, c'est pourquoi il est régulièrement révisé, bien que ces évolutions doivent rester dans la lignée des bases établies précédemment. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

Ainsi, Fläsch a posé les règles de base de son développement avec le plan de 2008, mais la commune ne s'arrête pas là. Un rafraîchissement du plan de 2008 est en cours depuis 2017 afin de répondre aux nouveaux besoins de la population. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

Prenant comme prétexte la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAMP) en Suisse en 2013, la commune en profite pour réactualiser son plan en commençant par demander son avis à la population. Il en ressort plusieurs points, dont notamment l'amélioration des espaces publics, le problème du trafic et de la pollution sonore qui en résulte, la préservation des paysages, etc. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018)

Sur cette base, le plan de développement est amélioré et des nouveaux objectifs sont mis en place pour une vision jusqu'en 2028.

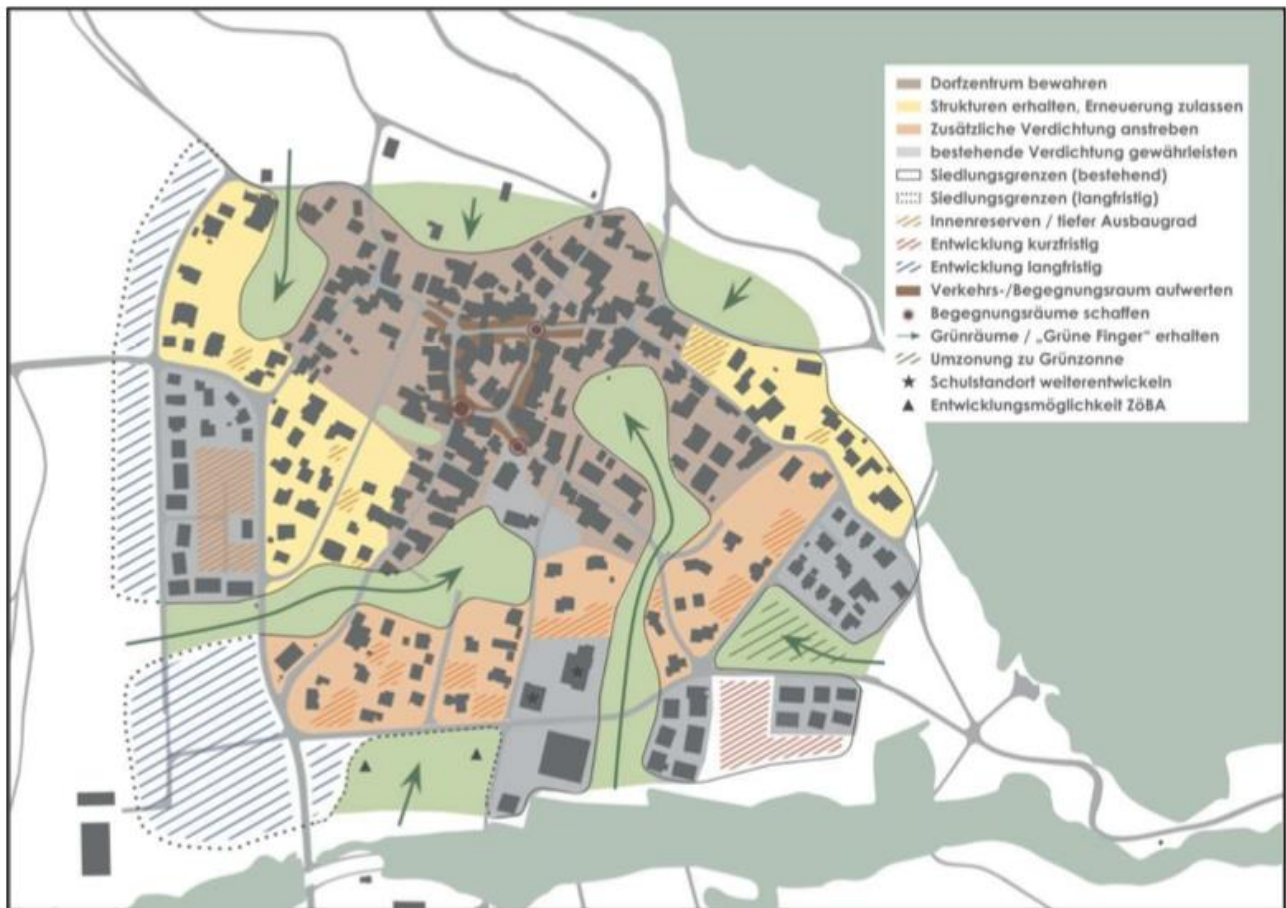


Figure 36 : Futur Fläsch 2028

Légende :

- Préserver le centre du village
- Maintenir les structures et permettre le renouvellement
- Aller vers plus de densité
- Assurer la densité existante
- Limites règlementées (existantes)
- Limites règlementées (à long terme)
- Réserve interne/ extension plus profonde
- Développement à court terme
- Développement à long terme
- Circulation/ lieu de rencontre à améliorer
- Création de lieu de rencontre
- Les doigts verts résultants
- Rezonage en zone verte
- Poursuite du développement de l'emplacement de l'école
- Opportunité de développement Zöba (= nom de l'école)

4.6 Conclusion

Le village de Fläsch s'inscrit dans une démarche prospective pour son développement. La commune travaille en effet de façon proactive sur son futur, c'est-à-dire qu'elle provoque le changement afin de contrôler son avenir (Godet, 1991).

Le remaniement parcellaire qu'elle effectue afin de protéger son identité de village viticole est innovant. (Guetg dans Hochparterre, 2010). La commune n'hésite pas à protéger son centre historique et ses « doigts verts » du développement futur en définissant des règles strictes et un plan de zonage efficace. De plus, elle tente de répondre à des problématiques actuelles et futures, comme les questions des logements et du trafic découlant de sa croissance démographique. (Commune de Fläsch, rapport du concept spatial municipal, 2018). Sa solution, qui consiste à transformer des bâtis vides pour éviter l'étalement urbain, est d'ailleurs soulignée par le Prix Wakker, qui félicite l'ensemble de la démarche. (Site Patrimoine Suisse)

Monte Carasso

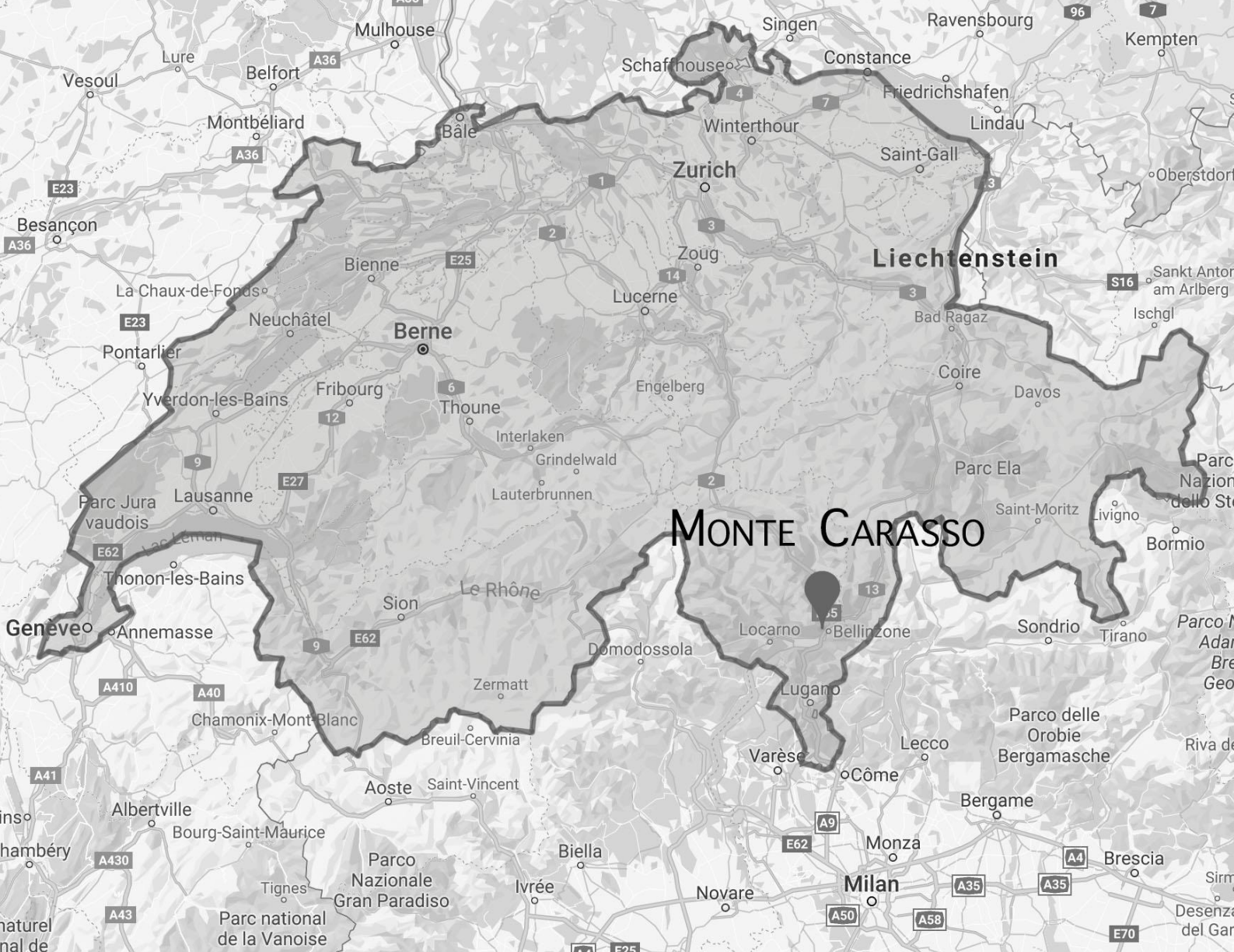


Figure 37 : Carte situation Monte Carasso



Figure 38 : carte situation Monte Carasso 2

5. Monte Carasso

5.1 Présentation générale

Monte Carasso est une commune suisse du canton du Tessin, dans le Sud de la Suisse, à environ 100km de Milan. Située dans la vallée de la rivière du Tessin, Monte Carasso est à 240m d'altitude, compte 2800 habitants pour une superficie d'environ 10 km². (Canton du Tessin, 2017)

Le village est longé par l'autoroute E35, axe majeur traversant la Suisse du Nord au Sud pour relier la frontière allemande et la frontière italienne. Le village est bordé à l'Est par un torrent qui sert de frontière entre Monte Carasso et le village de Sementina. (SGV Usam et ACS, 2013)

Le village de Monte Carasso est également très proche de la ville de Bellinzone, chef-lieu du canton.

C'est en 1993 que la commune reçoit le Prix Wakker. Elle est également nommée la même année par l'Université de Harvard-Boston pour le prix « Prince of Wales ». (Site CARASC)



Figure 39 : Schéma situation Monte Carasso

5.2 Historique

Historiquement, Monte Carasso a longtemps dépendu de la commune de Bellinzone, qui gouvernait l'ensemble des villages environnants.

C'est en 1634 que Monte Carasso prendra son indépendance en tant que commune. Cependant, elle sera rattachée à la commune de Bellinzone en 2017 avec notamment les entités de Camorino, Claro, Giubiasco, Sant'Antonio et Sementina. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

Le village de Monte Carasso se développe dans un premier temps dans les hauteurs du flanc de la colline de Curzutt près de l'église San Bernardo. L'église est d'ailleurs encore aujourd'hui accessible pour les randonneurs. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

La population va progressivement redescendre pour s'installer dans le fond de vallée, où les terrains seront plus propices aux activités agricoles. L'accessibilité à l'eau avec la proximité du Tessin est un avantage considérable pour ces activités. L'agriculture, l'élevage des bêtes et la viticulture seront ainsi les activités principales du village dès ses débuts. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

Plusieurs bâtiments historiques montrent aujourd'hui les vestiges du passé de Monte Carasso, notamment l'église Saint-Bernardo dont on estime la construction au 12^e-13^e siècle. Il y a également la chapelle Notre Dame de la Vallée qui date du 17^e siècle. Le couvent des Augustines, annexé à l'église Saint Bernard et ses fortifications, est construit au 12^e-13^e siècle. Celui-ci se place au centre du village et aura une grande importance dans le nouveau plan d'affectation du village. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

En 1506, un ferry commence à relier Monte Carasso à la rive de Bellinzone. Celui-ci se développe particulièrement suite à la destruction du pont en 1515, qui servait jusque-là de lien entre les deux rives. Un pont sera seulement reconstruit en 1815, laissant entretemps le ferry comme seule solution aux villageois pour traverser le Tessin. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

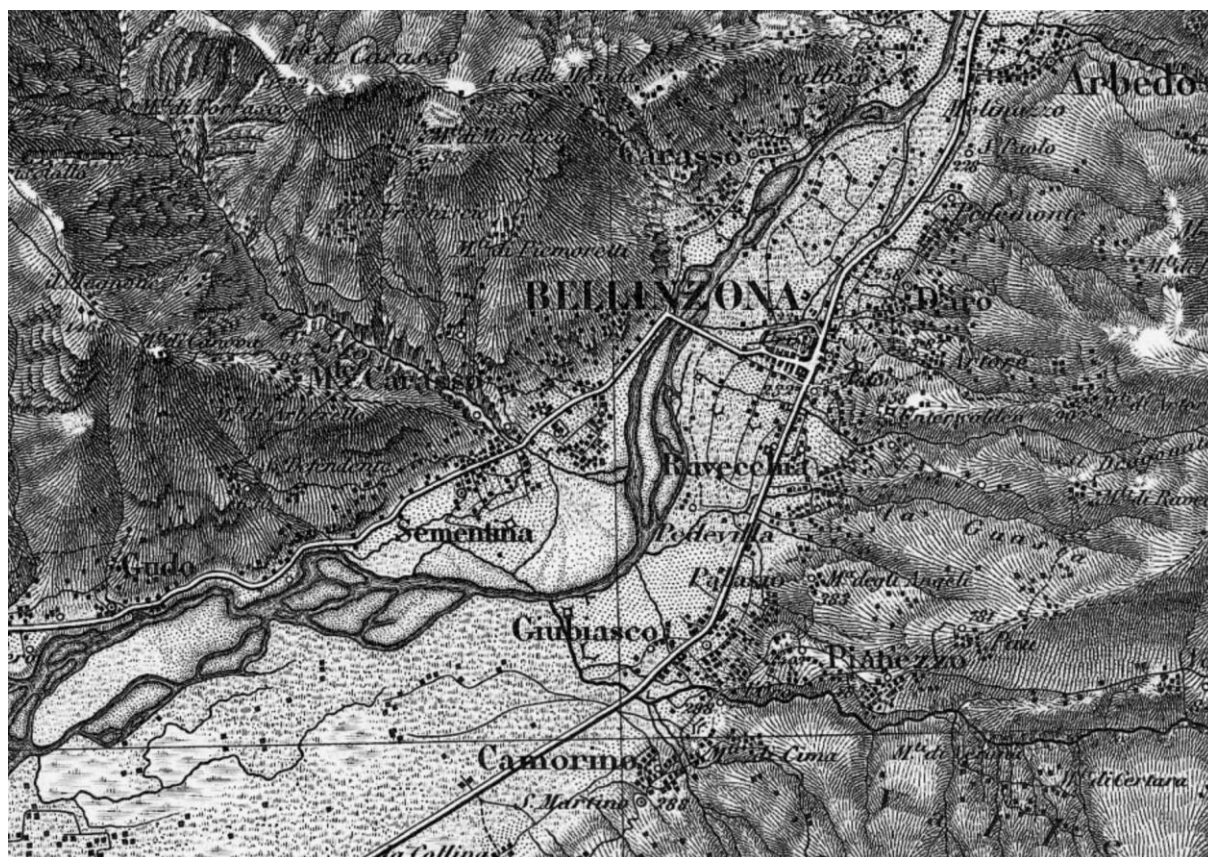


Figure 40 : ancienne carte Monte Carasso - 1860

5.3 Description

5.3.1 Topographique

Monte Carasso se situe dans le fond de la vallée du Tessin. Le village est délimité au Sud-Est par le Tessin et une autoroute, au Sud-Ouest par un torrent qui le sépare du village voisin Sementina et enfin au Nord par un flanc de montagne. (SGV USAM et ACS, 2013)

Le village se développe donc entre ces différents axes. Le centre du village se situe plus au pied de la montagne tandis que les champs et prairies sont aménagés à proximité de la rivière. Un nouvel axe va venir recadrer le village : la route Er St. Novo va marquer la limite entre le centre du village et la plaine. (Snozzi, 2010)

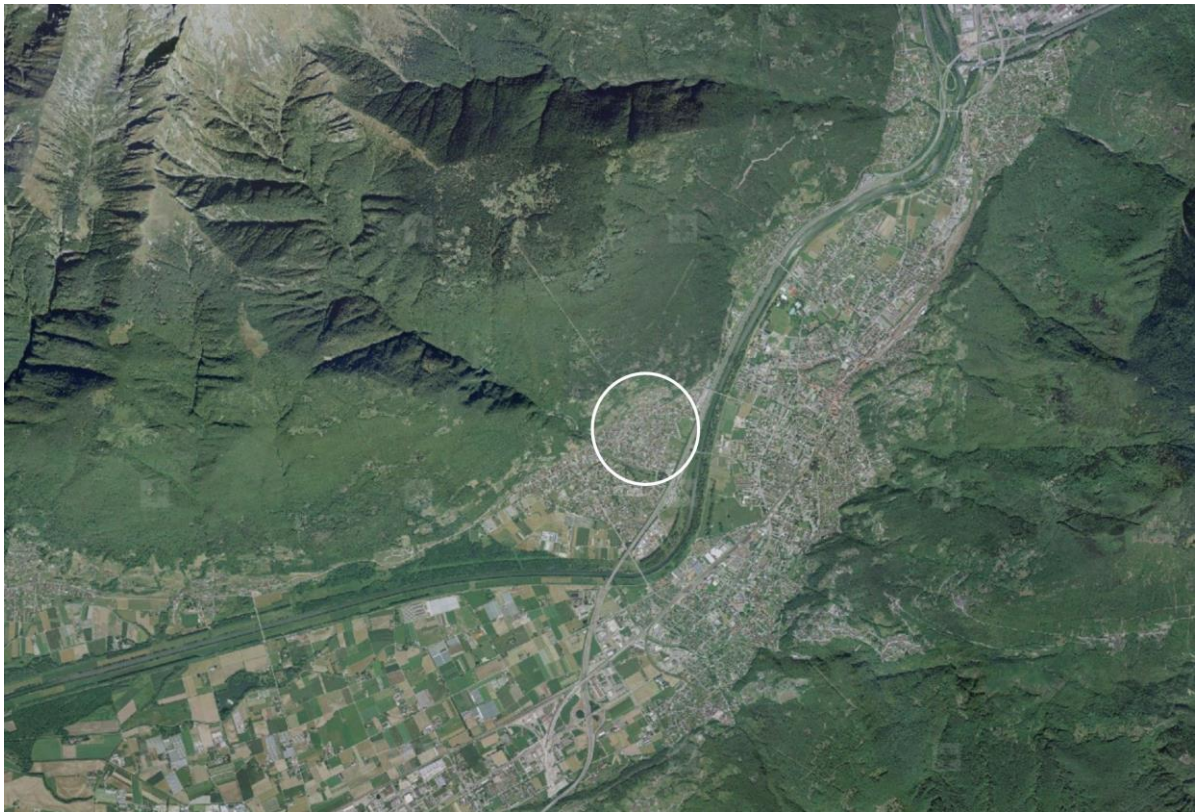


Figure 41: carte de localisation - Monte Carasso

5.3.2 Démographique

Au 19^e siècle, Monte Carasso va connaître une forte expansion démographique. En effet, il recueillera les réfugiés tessinois qui furent expulsés de Lombardie en 1853. C'est d'ailleurs aux réfugiés que l'on confia la construction des fortifications du village. La population passa donc de 496 habitants en 1801 à 619 en 1850. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

Ensuite, le nombre d'habitants ne fait qu'augmenter : on compte 1314 habitants en 1970 et 2133 en 2000. (Canton du Tessin, 2007). Aujourd'hui, le village accueille 2800 habitants. (Site Carasc – Citta di Bellinzona)

La moyenne d'âge²³ à Monte Carasso est de 45 ans. La population de 60-70 ans est bien représentée mais on constate qu'il y a peu de personnes de plus de 75 ans. (Canton du Tessin, 2017). Il faut également noter qu'une majorité de la population active (35-55 ans) ne travaille pas dans le village. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

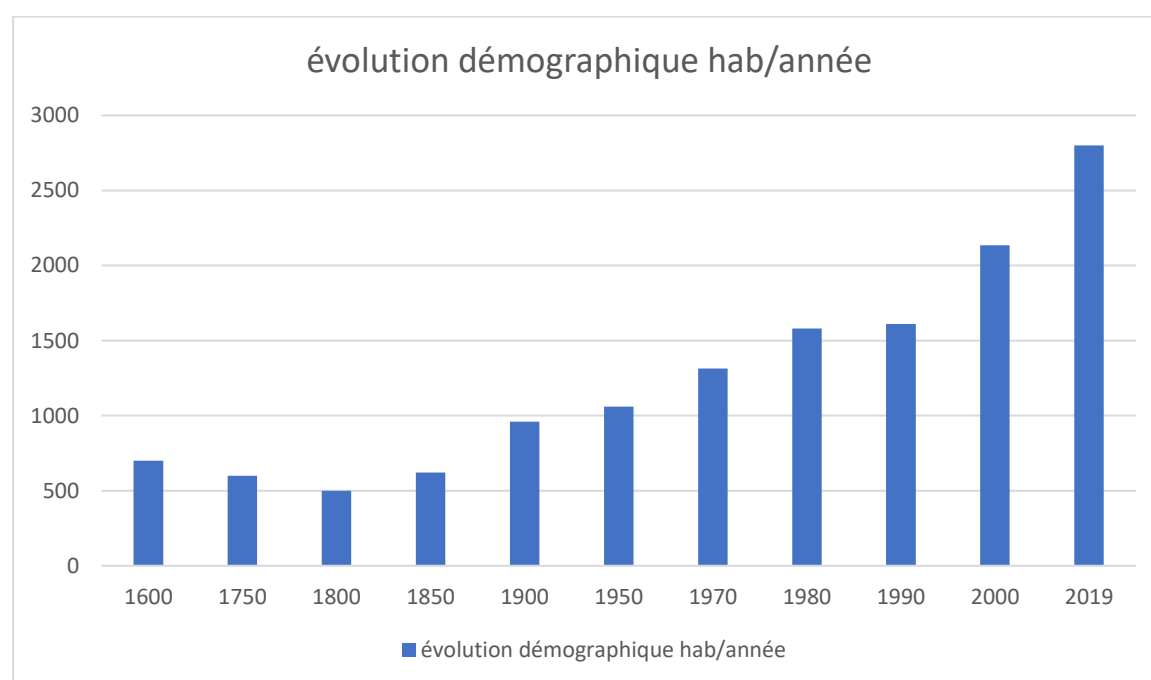


Figure 42 : évolution démographique - Monte Carasso

²³ Voir annexe 9 : Pyramide des âges – Monte Carasso

5.3.3 Le bâti

Le bâti à Monte Carasso est constitué, dans son centre, de petites maisons de pierres sèches avec toiture à versant. Celles-ci vont néanmoins être peu à peu éclipsées par l'utilisation de l'enduit comme finition des façades. (Rotbart, Salomon, nov. 2010)

Des étables ou granges sont souvent annexées à ces maisons, vestiges du passé agricole du village. (SGV USAM et ACS, 2013)

Au centre du village, on retrouve les ruines du couvent des Augustines, et l'église Saint Bernard qui lui est accolée. Le couvent a subi plusieurs modifications au fil du temps, qui ont progressivement changé sa forme initiale. La restauration de l'ensemble fera partie du projet du plan d'aménagement du village. (Snozzi, nov. 2010)

Les murets de pierres sèches sont une autre caractéristique du village. Ils délimitent les parcelles des plus vieilles constructions du village. On les retrouve également autour de quelques vignobles qui sont à l'intérieur du village. (Rotbart, Salomon, nov. 2010)



Figure 43 : Photo du village fin des années 70



Figure 44 : photo du village en 2011



Figure 46 : rue du village dans les années 80



Figure 45 : mur d'enceinte par Luigi Snozzi



Figure 47 : rue du gymnase par Luigi Snozzi



Figure 48 : Eglise de Monte Carasso



Figure 49 : Gymnase de Luigi Snozzi



Figure 50 : projet d'une double maison par Luigi Snozzi

5.3.4 Activités – Equipements – Transports

Bien que, par le passé, l'agriculture ait été la source principale d'activité du village, aujourd'hui celle-ci s'est fortement réduite. Quelques champs subsistent le long du Tessin, et on retrouve à l'intérieur du village quelques rares espaces verts dédiés aux vignobles. Le flanc de la montagne est néanmoins encore utilisé largement pour la viticulture. (Rotbart, Salomon, nov. 2010)

Aujourd'hui, la majorité des habitants profitent de la proximité de Monte Carasso avec l'autoroute et la ville de Bellinzone pour aller travailler à l'extérieur du village. Celui-ci perd peu à peu son activité pour devenir progressivement un village dortoir. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

Monte Carasso reste un lieu de randonnée apprécié, profitant des divers chemins qui arpentent la montagne. Un téléphérique a été mis en place en 2001 pour permettre aux visiteurs d'accéder à Curzutt, ancien hameau du village, et au plateau de Mornera. (Site Ticino)

En termes d'équipements, Monte Carasso dispose d'une maison communale, une école, un cimetière, ainsi que d'une église et d'un couvent. On verra par la suite que le positionnement de ces fonctions sera essentiel à l'élaboration du plan d'affectation. (Snozzi, nov. 2010)

La gare la plus proche se trouve à Bellinzone, à environ 4km du centre de Monte Carasso. Pour relier les deux, la voiture et le bus sont les moyens privilégiés car il faut compter environ 50 minutes à pied. (Site Google Maps)

5.4 Les enjeux du village

L'enjeu principal auquel fait face Monte Carasso en 1970 est sa croissance démographique. En effet, en l'espace de 20 ans, environ 200 nouveaux habitants sont venus s'installer dans le village, et cela ne fait qu'augmenter. (Cruchaud Inderwildi, 2017). La raison de cette augmentation est liée à l'emplacement idéal du village, à proximité de l'autoroute, pour rejoindre facilement Lugano notamment. Ces nouveaux habitants sont majoritairement des gens qui viennent de la ville et y travaillent mais veulent s'installer dans un cadre plus calme et verdoyant. La plupart ne participe pas à la dynamique du village. (SGV USAM et ACS, 2013)

Monte Carasso souffre également de sa proximité avec la ville de Bellinzone, qui tend à s'étendre pour progressivement envelopper les entités qui lui sont proche. Le village s'urbanise de plus en plus et perd son identité rurale au profit d'un nouveau type de population. On constate alors un exode rural important, non seulement à Monte Carasso mais également dans les autres villages des alentours. La proximité de Milan a un impact important sur les villages de la vallée du Tessin. (Snozzi, nov. 2010)

Il en résulte une réelle perte d'identité du village, qui oscille entre un caractère rural et un caractère urbain. Le centre se vide peu à peu de ses activités qui sont dispersées sur le territoire. (Alexakis, 2013). L'objectif établi en 1977, sera donc de redonner une identité au centre de Monte Carasso tout en trouvant une solution pour gérer son urbanisation.



Figure 51 : Schéma des activités - Monte Carasso

1. Maison communale
2. Couvent des Augustines
3. Eglise Saint Bernard
4. Cimetière
5. Poste
6. Téléphérique
7. Terrain de foot

5.5 La démarche

5.5.1 Les prémices

Les premières réflexions d'aménagement ont été proposées en 1976 avec le premier plan d'affectation de Brocchi et Schnebli. Ces derniers prévoyaient une nouvelle aire publique à la lisière du village, pour accueillir notamment une école (Figure 52). (Alexakis, 2013)

En 1965, une partie du couvent des Augustines est détruite pour y construire une école provisoire. (Lichtenstein, 1997). Mais au vu de la croissance démographique que connaissait le village, le besoin d'une nouvelle école et d'une zone d'activités publiques s'est rapidement fait ressentir. (Alexakis, 2013)

L'emplacement de cette école, et donc de la nouvelle zone d'activités publiques du village, a été sujet à controverse au sein du conseil et des autorités communales. Le plan de Brocchi et Schnebli est néanmoins approuvé en 1976 à un vote près. Au vu de cette faible majorité, le maire demande l'avis de la population qui rejette massivement le plan. En effet, l'emplacement choisi par les architectes se trouve à la limite du village et ne participe donc pas avec le centre. (Alexakis, 2013)

En 1977, Le maire contacte l'architecte Luigi Snozzi pour lui proposer de prendre en charge le projet de la nouvelle école. Snozzi acceptera à la condition qu'il puisse changer l'emplacement de celle-ci et qu'il puisse proposer un plan pour l'aménagement du centre de Monte Carasso. C'est ainsi que commence la collaboration entre l'architecte et Monte Carasso. (Alexakis, 2013)

5.5.2 Les acteurs

Deux personnes en particulier ont permis l'élaboration et la concrétisation de ce projet :

- Luigi Snozzi, l'architecte
- Flavio Guidotti, le maire de Monte Carasso (Croset, nov. 2010)

La collaboration avec le maire et l'enthousiasme de ce dernier ont permis à Snozzi de proposer, non seulement un nouvel emplacement pour l'école, mais aussi tout un projet de réaménagement du centre de Monte Carasso. (Rotbart, Salomon, nov. 2010)



Figure 52 : Localisation de l'école de Brocchi et Schnebli

5.5.3 La démarche

Suite aux vives critiques émises par les habitants concernant l'emplacement de l'école proposé préalablement, Snozzi va entièrement reconsidérer le plan de Brocchi et Schnebli. Pour Snozzi, l'enjeu n'est pas limité à la construction d'une école, mais ce projet permet une réflexion beaucoup plus approfondie sur l'ensemble du centre de Monte Carasso et sa redynamisation. (Alexakis, 2013)

Snozzi se penche alors sur le problème d'absence de centre identitaire du village. Pour créer un centre, Snozzi propose de rassembler différentes fonctions publiques autour d'un espace public aménagé. L'emplacement semble une évidence : le couvent des Augustines présente une symbolique historique forte dans l'esprit des villageois, de plus l'église, qui lui est annexée, sert déjà de repère dans le village. (Snozzi, nov. 2010)

Snozzi décide alors d'aménager un nouvel espace (Figure 54) en implantant la nouvelle école dans l'ancien couvent (n°2 sur le plan de Snozzi). Autour de la nouvelle école se trouvent déjà l'église (n°1), un cimetière (n°3) et la maison communale (n°4) ; Snozzi veut y ajouter un gymnase (n°5), une école maternelle (n°6) et des dépendances pour accueillir des expositions ou autre (n°22). (Snozzi, nov. 2010)

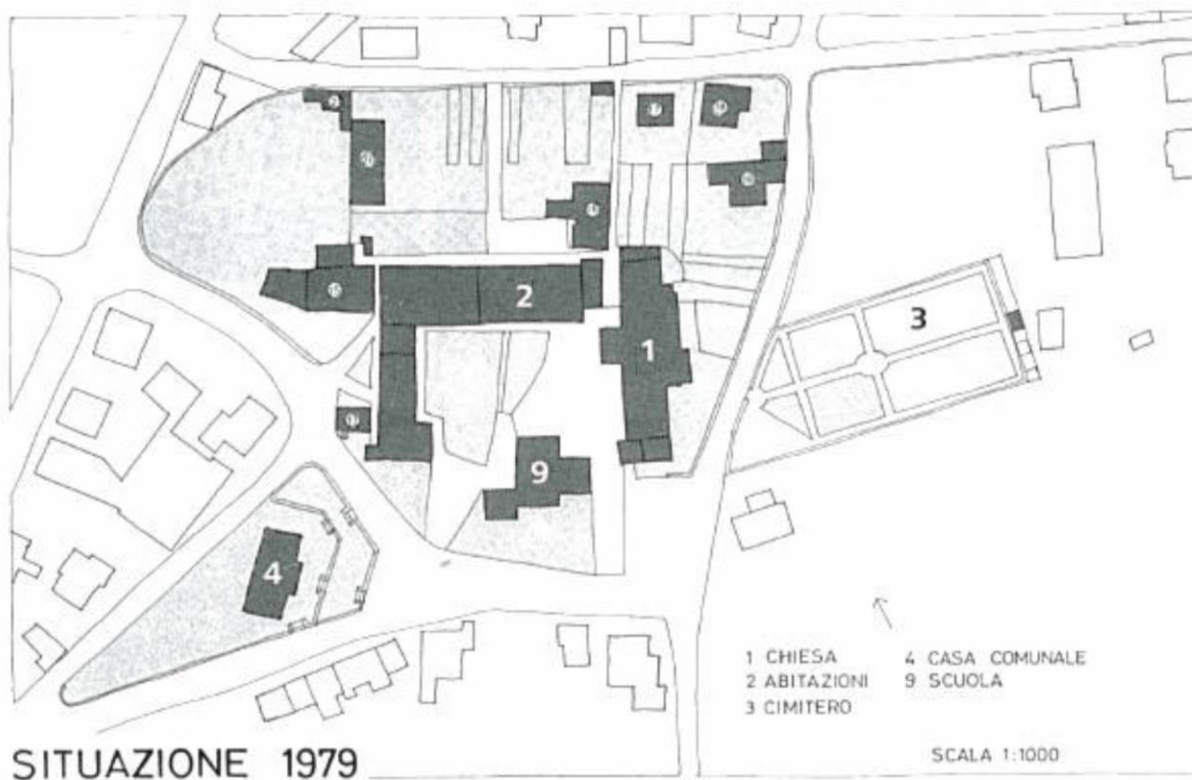


Figure 53 : Plan de la place en 1979

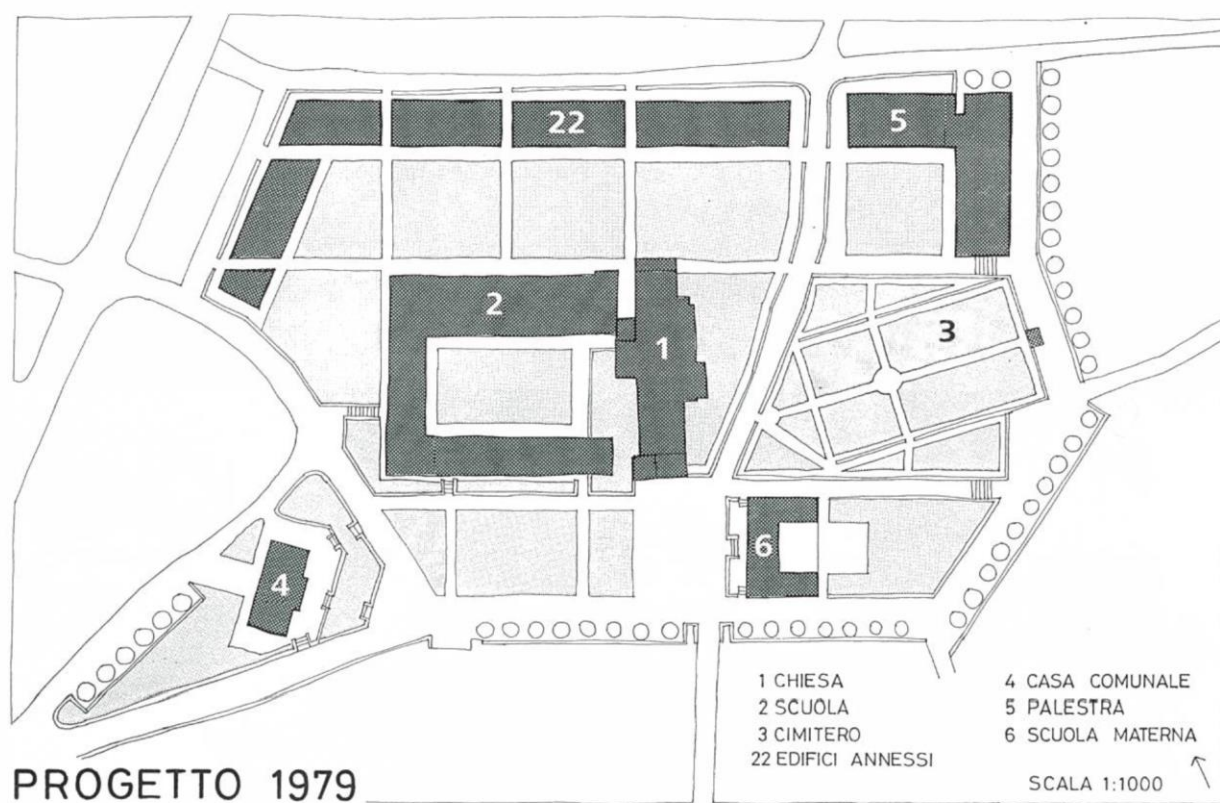


Figure 54 : Plan du projet de place de Snozzi en 1979

Auparavant, une route séparait en 2 îlots le couvent et le cimetière. Snozzi décide alors de fusionner ces 2 îlots pour n'en former qu'un, en créant une nouvelle route qui passe à l'arrière du cimetière. Il borde cette route d'une rangée d'arbres qui marque la limite du nouvel espace public. L'ancienne route qui séparait les 2 îlots devient alors une rue piétonne. (Snozzi, nov. 2010)



Figure 55 : schéma déviation de la route

Snozzi prévoit également une extension du cimetière pour l'aligner au couvent. Ces extensions accueilleront des aires de jeu pour les enfants (Figure 58-59-60). L'architecte souligne l'importance du rapport entre la vie et la mort qui est établi par cette proximité des fonctions. (Snozzi, nov. 2010). Ces extensions seront réalisées entre 1983 et 1990. (Lichtenstein, 1997)



Figure 56 : Schéma alignement du cimetière

Le projet de plan dessiné par Snozzi se réalisera partiellement : l'école maternelle prévue (point 6, Figure 54) ne sera finalement pas réalisée. Les dépendances, quant à elles, seront remplacées par un immeuble de logements, réalisé par Galfetti en 1992, et les autres maisons existantes resteront en état. Néanmoins, la volonté de fusion des 2 îlots pour ne former qu'un seul piétonnier, sera respectée.



Figure 57 : vue aérienne de la place



Figure 58 : photo du cimetière et ses extensions

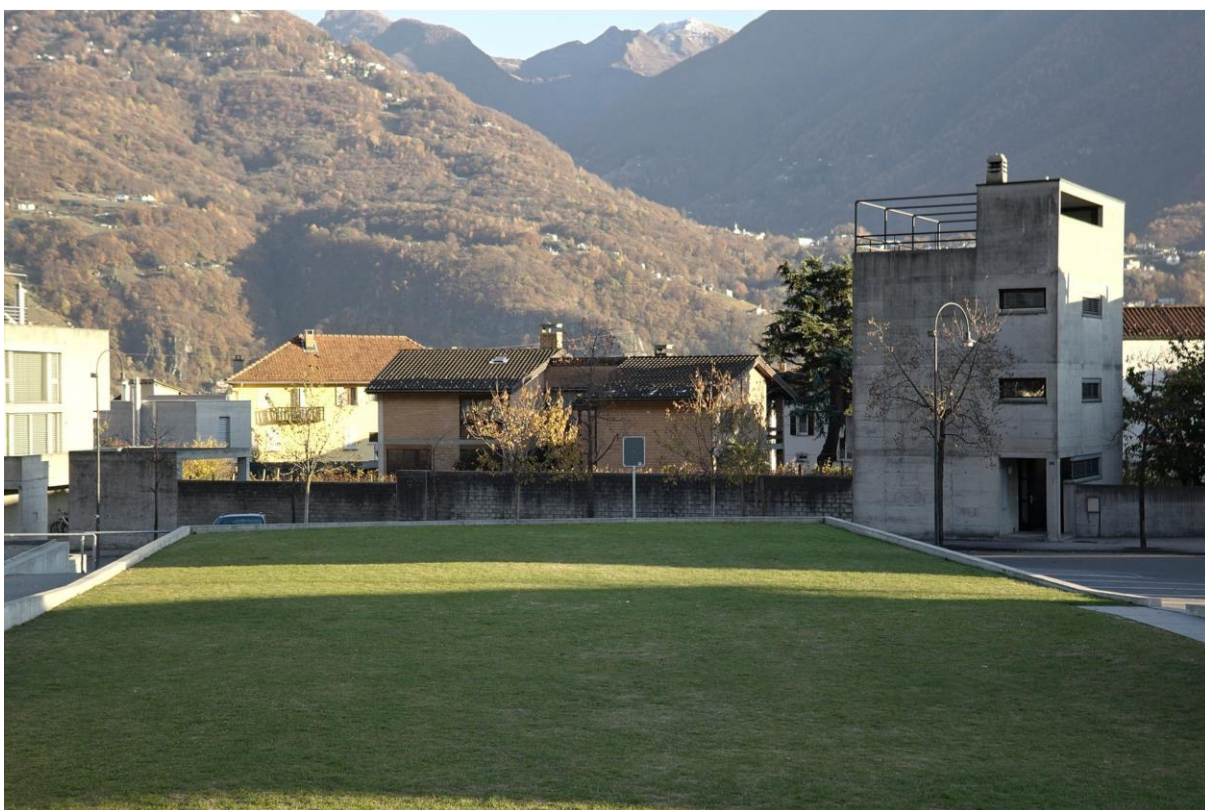


Figure 59 : photo de l'extension du cimetière



Figure 60 : photo du mur d'enceinte du cimetière

Le travail sur l'ancien couvent et sa rénovation permet à Snozzi d'y intégrer l'école primaire, dont la cour fera office de nouvelle place du village. La rénovation du couvent a lieu entre 1979 à 1993. (Cruchaud Inderwildi, 2017)

On constate sur le plan (Figure 54), que Snozzi avait pour intention de refermer le couvent par une 3^e aile, privatisant ainsi complètement la cour. Cette idée sera néanmoins abandonnée, pour être remplacée par la construction d'une aile contre la façade latérale de l'église en 2009. (Snozzi, nov. 2010)



Figure 61 : vue aérienne du couvent



Figure 62 : photo du couvent en 1979



Figure 63 : photo du couvent après rénovation



Figure 64 : photo de la place de l'école



Figure 65 : photo de l'école et de l'église

Dans un deuxième temps, Snozzi met en place une série de nouvelles règles concernant le règlement constructif communal. Ce dernier était auparavant constitué de 250 articles mais Snozzi le réduit à 7 nouvelles règles.

1. « Chaque intervention doit prendre en compte et se conformer à la structure du lieu. »
2. « Un comité de 3 experts est nommé pour examiner les projets. »
3. « Aucune contrainte n'est imposée au langage architectural : les formes de l'objet, les types d'ouvertures et les matériaux utilisés ne doivent être soumis à aucune obligation. »
4. « Afin de favoriser la densification, toutes les distances par rapport aux limites parcellaires et aux routes du quartier ont été éliminées. »
5. « Le facteur d'utilisation du sol a été augmenté depuis le règlement précédent, passant de 0,3 à 1. »
6. « La hauteur maximale des bâtiments est de 3 étages. Pour permettre la construction de toits plats, une hauteur de 2m est accordée. »
7. « Le long des routes, un mur de 2,5m doit être érigé (la municipalité réduira cependant cette hauteur à 1,2m). »²⁴ (Associazione quartiere rivapiana, 2014, p1)

Snozzi ajoutera par la suite une dernière règle :

8. « Un projet dérogeant aux règles préétablies peut être approuvé si le comité de suivi reconnaît qu'il correspond au site. »²⁵ (Associazione quartiere rivapiana, 2014, p1)

L'objectif de Snozzi est de répondre au problème de croissance démographique en évitant un étalement de l'habitat. Il propose à la place une densification à l'intérieur du périmètre existant du village. Pour ce faire, les cours ou jardins à l'avant des maisons sont proscrits et le facteur de densification du sol a été augmenté. (Snozzi, nov. 2010)

Snozzi met en place la création d'un comité, qui pourra juger de la validité des nouveaux projets de constructions. La création de ce comité vient en complément de la règle 1, qui laissait perplexe les autorités communales. Ce comité devait être composé de 3 experts capables d'étudier la structure du lieu et l'intégration des projets à cette structure. Cependant, la recherche de ces experts s'avéra plus compliquée que prévu et Snozzi dut assumer ce rôle seul pendant plusieurs années. (Snozzi, nov. 2010)

²⁴ Traduit de l'italien.

²⁵ Traduit de l'italien.

La règle 7 concerne les murs d'enceinte que l'on retrouve déjà de part et d'autre du village, et qui délimitent le tracé parcellaire. Une ancienne règle, qui obligeait toutes les nouvelles constructions à délimiter leur propriété par des murets, a été abolie au 20^e siècle. (Snozzi, nov.2010).

Ces murets sont d'une grande importance pour Snozzi, qui considère que la structure du village de Monte Carasso n'est pas basée sur le bâti mais bien sur ces murets. Lorsqu'il réalisera une maquette du village pour la biennale de Venise de 1987, Snozzi représentera les murets et non les bâtiments. (Snozzi, nov. 2010) L'architecte entreprend donc de réinstaurer ces murets. Ceux-ci, à l'origine, étaient des murets de pierres sèches. Pour rester dans les mêmes tonalités et garder une homogénéité paysagère, Snozzi propose de remplacer les pierres sèches par de la maçonnerie brute. (Rotbart, Salomon, nov. 2010)

Ces murets vont permettre de rendre une cohérence structurelle au village mais également une cohérence paysagère. Ils ont un effet bénéfique à la fois pour les habitants, qui ont dès lors des espaces extérieurs privatisés. Mais également du côté public, car ces murets permettent une meilleure définition des espaces. (Rotbart, Salomon, nov. 2010)



Figure 66 : photo de la maquette du village



Figure 68 : photo de la maquette du village (centre)



Figure 67 : photo des murets

5.5.4 Les exemples de nouvelles constructions

Depuis la validation du nouveau plan d'affectation de Snozzi, plusieurs constructions ont vu le jour, testant ainsi les règles établies par Snozzi.

La maison du maire, par Luigi Snozzi, 1984



Figure 70 : photos de la maison du maire

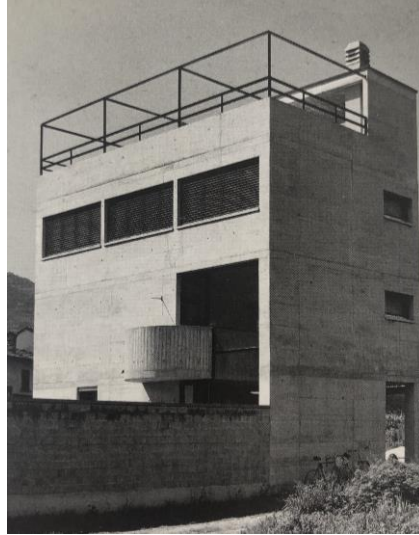


Figure 69 : carte de situation

Pour ce projet, Snozzi déroge lui-même à l'une de ses propres règles en construisant une maison de 4 étages. Cette « maison-tour » déroge à la règle qui limitait toute construction à 3 étages. Snozzi justifie cette transgression par l'emplacement du projet qui se situe au croisement entre une ancienne rue et une nouvelle. Le projet pourra donc servir de repère par sa hauteur. C'est d'ailleurs suite à ce projet que Snozzi instaurera la 8^e règle de son règlement. (Snozzi, nov. 2010)

La maison des Guidotti, par Luigi Snozzi, 1989 - 1991



Figure 71 : photo de la maison des Guidotti



Figure 72 : carte de situation

Le cas de la double maison Guidotti démontre le principe de densification que Snozzi cherche à obtenir. Si l'architecte avait suivi les anciennes réglementations, concernant la distance d'éloignement par rapport à la route, il n'aurait pas été possible de réaliser deux habitations sur cette parcelle. (Lichtenstein, 1997)

Le gymnase, par Luigi Snozzi, 1982 – 1984



Figure 73 : photo du gymnase

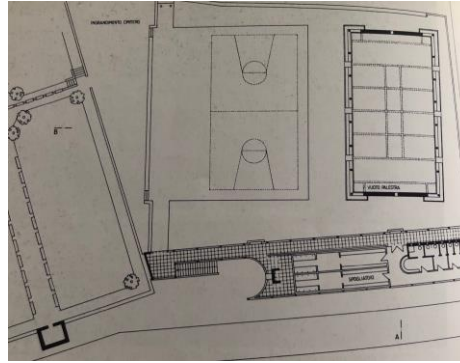


Figure 75 : Plan du gymnase



Figure 74 : carte de situation

Le site du gymnase présente un dénivelé important. Snozzi travaille donc en plateaux, avec un premier au niveau du gymnase et d'un terrain de sport extérieur. Le deuxième plateau se trouve au niveau de la route. Il rajoute alors une deuxième aile qui servira de cadre au périmètre et reprendra la différence de niveau entre le plateau du gymnase et la route. Cette aile accueille les techniques, vestiaires, etc. (Lichtenstein, 1997)

Dans ces différents travaux, Snozzi utilise énormément le béton apparent en façade de ses projets. L'usage du béton vient contraster avec les bâtiments en pierres sèches mais reste dans les tonalités de ces dernières (Figure 50). Et le béton est ici travaillé en finition lisse pour se rapprocher de la texture des différents crépis que l'on observe dans le village (Figure 47).

5.5.5 Monte Carasso - évolution

Au fil du temps, Monte Carasso a continué son développement vers l'intérieur en étant attentif à ne pas gaspiller des surfaces inutilement. Grâce aux principes établis par Snozzi, le village est passé de 1300 habitants en 1970 à 2800 aujourd'hui. (SGV USAM et ACS, 2013)

Néanmoins, pour gérer cette densification, des règles ont été ajoutées pour préciser celles de Snozzi. Les règles de construction ont donc évolué pour devenir en 2013 :

- « Le territoire doit être utilisé avec parcimonie. »
- « Toute intervention doit considérer la nature de la parcelle et la structure architecturale/urbaine existante. »
- « Rapport rationnel entre espace construit et espaces libres. »
- « Les nouveaux bâtiments sans fenêtres sur la façade peuvent être construits sur la limite de la parcelle, avec fenêtres sur la façade, la distance à respecter est de 2m par rapport à la limite parcellaire. »
- « Entre bâtiments est admise une distance de 4m si la construction préexistante a des fenêtres ou des portes, 3m de distance s'il y a des simples fenêtres ou encore admis des volumes adjacents sans ouvertures sur façades contiguës. Les propriétaires peuvent en tout moment s'accorder pour réduire les distances. »
- « Sans dispositions particulières reportées dans les plans graphiques, les nouveaux bâtiments peuvent être construits sur la limite de la propriété privée sans recul par rapport aux rues et aux places publiques. »
- « Sans dispositions d'un plan de quartier, la hauteur maximale des nouveaux bâtiments est de 9m. Une dérogation de 1,5m peut être accordée dans le but d'assurer une meilleure disposition des constructions. »
- « En absence de lignes de recul, dans le but de structurer les axes routiers et les espaces publics, les fonds voisinant des rues ou des places doivent être clôturés par des murs d'une hauteur minimale de 80cm et peuvent s'élever jusqu'à une hauteur maximale de 2,5m. »
- « Indice d'exploitation de 1 pour toute la zone résidentielle de plaine, de 0,5 pour la zone de colline. »
- « Pour la réalisation de quartiers résidentiels, sur des parcelles de plus de 3000mc, l'indice d'exploitation est augmenté de 0,2 et peuvent être accordées des dérogations sur la hauteur maximale. » (Alexakis, 2013, p13-14)

Les idées principales de Snozzi ont été préservées mais elles ont été précisées au fil des années en fonction des cas qui se présentaient. (Alexakis, 2013, p13-14)

Monte Carasso est un village qui reste actif au niveau de son développement. En effet, à partir de 1979, Snozzi met en place des séminaires. Ceux-ci sont des ateliers durant lesquels les participants sont invités à produire un masterplan répondant à la problématique posée. Snozzi encadre ces séminaires et y invite des architectes comme Mario Botta, Aurelio Galfetti, Alvaro Siza, etc. Les architectes peuvent à la fois participer aux ateliers, tout comme être invités à y donner une conférence. (Site Carasc – Citta di Bellinzona)

Progressivement, les séminaires ont élargi le sujet d'étude en l'étendant à l'ensemble de la zone de Bellinzone. C'est ainsi qu'en 2017, le séminaire étudie la réorganisation du centre-ville de Bellinzone et le lien entre la ville et le lac Maggiore, alors qu'en 2018 le sujet est la reconversion d'une zone industrielle abandonnée.



Figure 76 : Plan du séminaire

5.6 Conclusion

Le projet de Snozzi est constitué de 2 phases : la première consiste à réaménager un centre au village pour lui rendre une identité forte. La deuxième est de retravailler la réglementation constructive du village afin de lui rendre une structure claire (grâce aux murets), et de le densifier.

Snozzi répond à la pression de l'expansion de la ville non pas de façon défensive mais en l'incorporant à sa réflexion.

« Il me paraît important d'inverser notre rapport au phénomène d'étalement : au lieu de le craindre et d'y résister, nous devrions l'assumer pour en exploiter le potentiel. Autrement dit, « bienvenue à la ville dans les villages, on l'attend avec joie ! » » (Snozzi, nov. 2010, p8)

C'est pourquoi, par son travail, le projet de Snozzi s'inscrit dans une démarche prospective de type pré-active. La pré-activité va consister à anticiper des changements pour pouvoir y répondre et s'y adapter sur le long terme. (Godet, 1991). Snozzi répond à la problématique d'étalement urbain, qui se fait déjà sentir en 1980, en l'envisageant dans l'avenir. C'est ainsi que le village a pu connaître une telle croissance démographique sans pour autant perdre son identité. (Alexakis, 2013). Le prix Wakker félicite d'ailleurs l'action de Snozzi qui essaie de « remédier à l'urbanisation désordonnée des dernières décennies par des mesures structurantes » (Patrimoine Suisse, 2011, p104).

6. Comparaison entre les démarches de Fläsch et Monte Carasso

Les 2 villages s'inscrivent dans une démarche de développement prospective, qui a, dans les 2 cas, été soulignée par le prix Wakker. L'anticipation des aléas futurs est la clé de cette vision prospective du développement (Godet, 1991).

On remarque d'ailleurs que pour les 2 villages, on retrouve des points concordants dans l'élaboration de leur plan d'aménagement.

La structure du village :

Dans le cas de Fläsch, la structure du village est marquée par l'alternance entre la densité bâtie puis les espaces verts, souvent dédiés à la viticulture. La commune va donc veiller à préserver cette structure préétablie dans son nouveau plan d'aménagement, en protégeant ces espaces verts d'une part, et en créant des nouveaux d'autre part.

Pour Monte Carasso, la structure du village est constituée des murets qui entourent les parcelles du centre du village. Snozzi va donc inciter à préserver ces murets et même à les faire irriguer dans les nouveaux projets. La structure du village est donc marquée par le tracé parcellaire que délimitent les murets.

Dans les 2 cas, la prise de conscience de l'existence d'une structure villageoise a été fondamentale à l'élaboration d'un plan d'aménagement. La protection de cette structure et sa continuité ont été des facteurs importants pris en compte lors de leur démarche.

L'identité villageoise :

Pour Fläsch, l'identité viticole du village est vite ressortie. L'importance des espaces verts et de leur protection est primordiale pour le village, non seulement pour la structure du village, mais aussi pour la préservation de son identité viticole. Dès lors, la création de zones des vignes et des arbres fruitiers dans le nouveau plan de zonage du village a permis la protection de l'identité locale.

Pour Monte Carasso, le travail de Snozzi s'est justement porté sur la réhabilitation du centre du village pour redonner une identité forte à ce dernier. Cela s'est fait grâce à la mise en place d'un nouvel espace public mais aussi grâce à la rénovation d'un ancien couvent, autrefois important dans le village, qui était à l'abandon. La rénovation de ce couvent rend au village un icône forte, vestige du passé.

La participation citoyenne :

Dans les 2 cas, l'avis des habitants a été sollicité lors des réflexions sur le futur des villages. Pour Fläsch, la population a pu donner son avis dès le début de la démarche, et a pu faire part de ses remarques, problèmes, besoins etc.

Pour Monte Carasso, c'est la population qui s'oppose au premier projet proposé par les architectes Brocchi et Schnebli. L'approbation des habitants a été fondamentale pour la réalisation du projet.

Le rôle des autorités communales :

L'investissement et l'aide des autorités communales ont été pour les 2 villages un support majeur à la réalisation de leur développement. Que ce soit le maire et le conseil d'administration pour Fläsch, ou simplement le maire pour Monte Carasso, la participation de ces derniers au projet et aux réflexions a permis une bonne mise en œuvre.

Les enjeux et les réponses :

Les enjeux, auxquels Fläsch fait face en 2004, concernent la croissance démographique et l'étalement urbain qui en découle, mais aussi l'évidement de son centre avec un nombre grandissant de bâtiments vides.

A Monte Carasso, on retrouve le même problème concernant la croissance démographique et l'étalement urbain. De plus, s'ajoute la perte d'identité du centre du village.

Dans les 2 cas, la question de la gestion du nombre de terrain à bâtir se pose. Les 2 villages vont répondre différemment à cette question.

Fläsch décide de revoir son tracé parcellaire afin de réduire la taille des parcelles. Mais le village va surtout inciter fortement à la rénovation des bâtis vides que l'on retrouve dans le centre du village. L'action va donc plutôt se porter sur la rénovation que sur la densification. A l'inverse, Monte Carasso va choisir de garder son tracé parcellaire existant tout en densifiant davantage les parcelles.

La réglementation :

Pour Fläsch, les nouveaux projets devront répondre à de nouveaux objectifs tels que l'intégration dans la structure villageoise, le respect de l'identité viticole du village, la mise en valeur des espaces verts, etc. Des critères comme la hauteur, les matériaux ou autre, seront toujours présents mais secondaires.

Dans le cas de Monte Carasso, Snozzi revoit l'ensemble de la réglementation en 7 nouvelles règles qui concerneront l'intégration dans la structure du lieu, la mise en évidence du tracé parcellaire, la hauteur maximale pour la cohérence paysagère, etc. Il n'y aura néanmoins aucune contrainte concernant les matériaux, la forme, ...

On remarque que, pour les 2 villages, l'attention n'est plus portée directement sur l'aspect esthétique du bâtiment mais plutôt sur son intégration dans le site. Il est également à noter que les 2 villages mettent en place une nouvelle commission qui pourra/devra être consultée, selon les cas, pour donner un premier avis sur le projet avant de faire la demande de permis. C'est cette commission qui jugera notamment de l'intégration du projet dans la structure et le paysage du village.

7. Comparaison avec d'autres villages primés

7.1 Prix Wakker – Saint-Prex

Le Prix Wakker, dans les cas de Fläsch en 2010 et de Monte Carasso en 1993, a veillé à sélectionner et féliciter des villages pour lesquels la réflexion sur le développement du territoire était particulièrement remarquable. Une démarche prospective d'un village consiste à anticiper les changements auxquels le village pourrait être confronté dans le futur (Godet, 1991). C'est ce genre de vision que le Prix Wakker promeut quand il sélectionne les villages de Fläsch et Monte Carasso.

Cependant, le Prix Wakker n'a pas toujours eu cette volonté de mettre en valeur des démarches innovantes. A ses débuts, les critères esthétiques étaient majoritaires, laissant souvent place à des campagnes plus conservatrices.

L'exemple du village de Saint-Prex illustre parfaitement cette tendance. Saint-Prex est un village médiéval qui se situe au bord du lac Léman (Site Saint-Prex). Le village est primé en 1973 ; c'est le deuxième village qui bénéficie du Prix. Le village est choisi car il a su : « Conserver aussi bien le caractère de bourg dans son ensemble que l'aspect unitaire de ses modestes façades, de ses toitures en tuiles et de sa rue principale » (Patrimoine Suisse, 2011, p14)

Ceci fait écho à la définition que Michel Blanc fait de la campagne préservée : la campagne, où la préservation du patrimoine du village fait opposition au développement de ce dernier. La raison est de conserver les valeurs esthétiques du village (Blanc, 1997).

Ici, aucune démarche innovante n'a été mise en place à Saint-Prex concernant le développement du village. Saint-Prex, à l'époque de sa sélection pour le Prix Wakker, n'a pas une vision axée sur le futur et ses aléas, ce qui laisse à penser que sa démarche est plus « réactive » que « prospective ». C'est-à-dire que l'approche consiste à attendre les changements pour prendre des décisions (Godet, 1991).

Le village de Saint-Prex est donc sélectionné en 1973 sur base de critères esthétiques.

De 1972 à 1982, le Prix Wakker se concentrera sur des villages ou des villes ayant pu conserver leur identité sans succomber à l'urbanisation (Patrimoine Suisse, 2011, p11). On est alors dans un esprit assez conservateur, préférant récompenser les entités qui n'ont pas subi de développement majeur.

On remarquera aussi que Saint-Prex commençait à subir un étalement urbain en 1960²⁶ qui s'est accentué de plus en plus le long des axes routiers²⁷. Or le village n'a pas pris en compte ce phénomène à l'époque, privilégiant la conservation de son centre.

²⁶ Voir Annexe 11 : Carte Saint-Prex 1960

²⁷ Voir Annexe 12 : Carte Saint-Prex 2019



Crédit photo: Patrick de Goumoëns

Figure 77 : photo aérienne du village

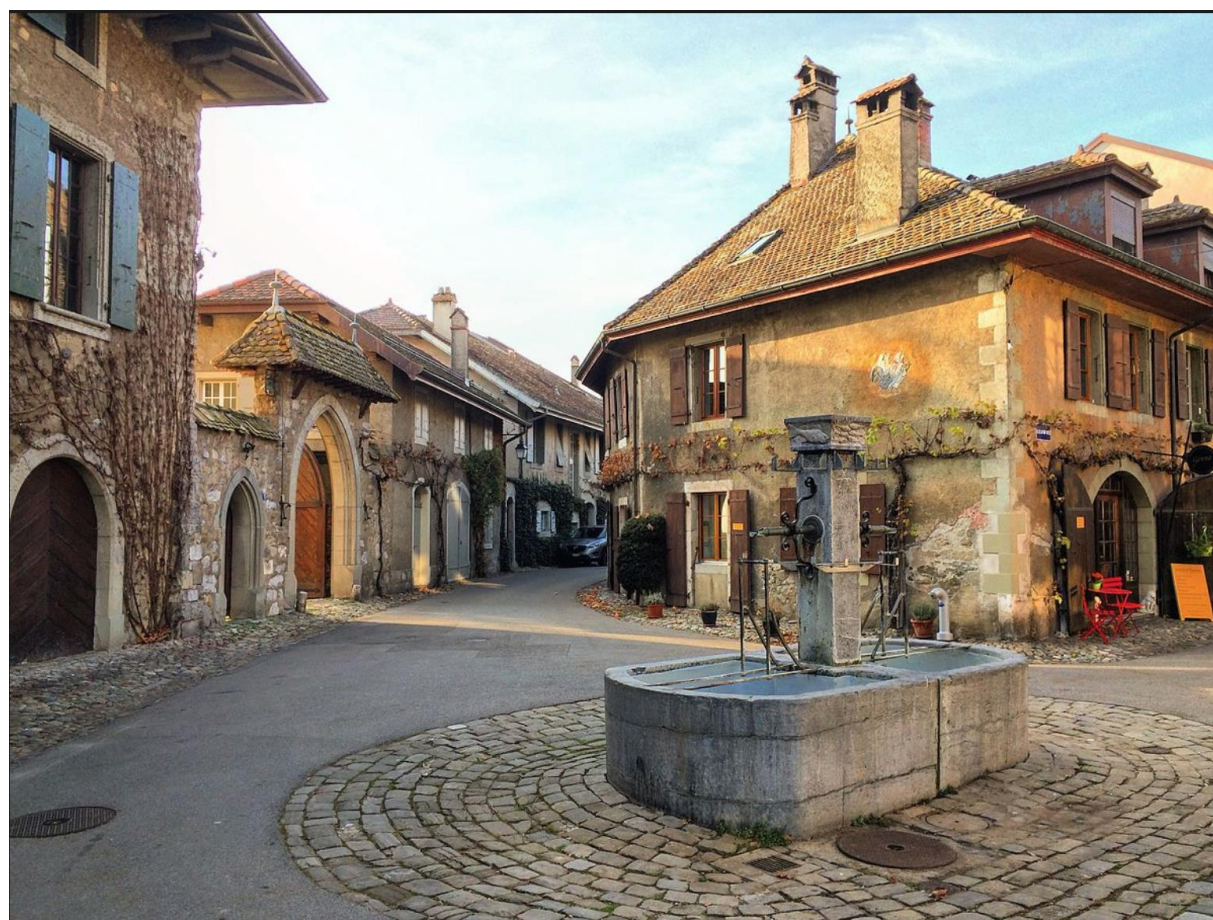


Figure 78 : photo de la place

7.2 Les Plus Beaux Villages de Wallonie – Mozet

L'exemple du village de Mozet, sélectionné par l'A.S.B.L. belge, suit la même tendance que Saint-Prex. LPBVW se sont en effet, à l'époque, concentrés sur la préservation du cadre de vie du village et son attractivité territoriale.

Mozet est un village du Condroz dans la province de Namur. Ce fut l'un des premiers villages à être sélectionné par le label LPBVW. (Site Les plus Beaux Villages de Wallonie)

Le village est caractérisé par son ensemble architectural cohérent, où on retrouve l'utilisation de la pierre calcaire en façade et des ardoises en toiture. Il en résulte une grande unité paysagère qui est soulignée par le label. (Maison des plus beaux villages de Wallonie, 2010)

Ici, la sélection de Mozet s'est faite selon une vision plus conservatrice des villages, on parlera ici aussi de campagne préservée. (Blanc, 1997)

Lors de la sélection, une attention particulière a donc été faite quant à la préservation du lieu mais également son identité paysagère cohérente. D'ailleurs, la commune a mis en place une réglementation précise concernant les nouvelles constructions et les critères auxquels elles sont soumises. On retrouve des règles, notamment, sur l'implantation du volume, les matériaux de façades à utiliser (grès, calcaire, etc.), les matériaux de toiture (ardoise ou tuile), les pentes de toiture, etc.²⁸. Le constat est que la réglementation sur la construction du village de Mozet est plus restrictive esthétiquement que pour les villages de Monte Carasso et Fläsch. La structure du village et son identité ne sont pas non plus prises en compte dans la réglementation sur les nouveaux bâtis de Mozet²⁵.

Tout comme pour le village de Saint-Prex, la sélection du village de Mozet ne met pas en évidence une démarche innovante sur le développement du territoire. Le but du label n'est d'ailleurs pas de mettre en évidence ce type de démarche mais plutôt de lutter pour la préservation des lieux et de leur identité paysagère/architecturale. (Les Plus Beaux Villages de Wallonie, 2015)

²⁸ Voir Annexe 13 : RGBSR de Mozet



Figure 79 : photo Mozet



Figure 80 : photo Mozet

8. Conclusion

L'évolution des modes de vie actuels entraîne plusieurs mutations sur nos territoires. Les campagnes font face à de nouveaux enjeux tels que l'étalement urbain, la croissance démographique, la mobilité, etc. Dès lors, comment ces entités peuvent-elles répondre à ces changements et s'y adapter ? Et qu'est ce qui fait que le développement d'un village est réussi ?

Ce travail a eu pour but de répondre à ces questions en établissant, dans un premier temps, une analyse de ce qu'est un territoire rural et des enjeux auxquels celui-ci peut être confronté. Cette analyse a ensuite conduit à l'étude de deux villages, Fläsch et Monte Carasso, qui ont été récompensés pour leur développement exemplaire.

Cette étude permet de faire ressortir plusieurs éléments communs que les villages ont pris en compte lors de leur processus de développement.

Tout d'abord, chacun des villages se place dans une démarche prospective vis-à-vis de son développement (Godet, 1991). Une vision sur le long terme est établie, ce qui permet, non seulement, de répondre aux besoins actuels mais également de s'adapter à des besoins futurs. Cette prise en compte des aléas futurs auxquels le village devra faire face permet de concevoir des plans de développement cohérents et justes.

Plusieurs facteurs ont été primordiaux à la réalisation ces plans de développement des villages. En effet, on retrouve dans les deux processus, une analyse et une compréhension de la structure du lieu et de son identité. Ces deux éléments ont permis d'établir les bases des plans. Dans les cas des deux villages, on constate que la protection de la structure et de l'identité du village sont les facteurs principaux pris en compte lorsque des nouveaux projets de constructions sont proposés. Des critères concernant l'esthétique des projets, comme les matériaux, la forme, etc. sont relayés au second plan. Il y a une réelle prise de conscience des autorités mais aussi des villageois de ce qui façonne leur village et lui donne son identité.

Dans les deux villages, un comité d'expert a été formé pour juger de l'intégration des projets dans le village. Ce comité a un rôle important de conseil et d'accompagnement lors du processus de conception. Il agit donc en collaboration avec les auteurs de projets et remet un premier avis avant la demande officielle d'obtention de permis. La mise en place de ce comité est l'un des éléments qui permet aux villages de préserver un développement cohérent. Il permet également d'établir une discussion avec les auteurs de projet et les maitres d'ouvrage, sans pour autant agir en tant qu'autorité supérieure.

Dans les deux cas, le développement du village a pu se faire grâce à l'implication des autorités et des citoyens. Ces processus de développement ne peuvent se réaliser que si la discussion est ouverte à tous les intervenants. Pour les deux villages étudiés, l'avis de la population a été pris en compte par les autorités pour la réalisation de leur plan de développement.

On constate également que le plan de ces villages n'est pas figé dans le temps. A Fläsch, le plan est régulièrement mis à jour pour répondre aux besoins des citoyens. A Monte Carasso, un séminaire est organisé chaque année pour étudier le développement de la commune. Bien

que certains principes fondamentaux aient été préétablis, cela n'empêche pas une révision régulière pour vérifier la cohérence du plan en fonction des évolutions sociétales.

On s'est ensuite penché sur deux villages, Saint-Prex et Mozet, tous deux sélectionnés sur la base de critères esthétiques. On remarque que, pour Saint-Prex, la protection de son centre a été la principale raison de sa sélection. Or le village a subi, par la suite, un étalement important le long de ses axes routiers. Ce phénomène n'a pas été pris en compte par le village à l'époque.

Le village de Mozet a été, quant à lui, sélectionné en raison de l'harmonie de ses constructions. On constate qu'il en résulte une réglementation très stricte pour les nouvelles constructions, ce qui en limite le nombre.

En résumé, le Prix Wakker a récompensé les villages dont le développement suivait plusieurs points :

- La définition de ce que sont la structure du village et son identité, sert de base à l'élaboration du plan de développement d'un village.
- On remarque également que la nécessité d'une vision sur le long terme permet de répondre à des problèmes futurs sans devoir agir dans l'urgence et remettre en question ce qui a été préalablement établi.
- Les réglementations trop axées sur des critères esthétiques ne permettent pas un développement du village mais vont plutôt aboutir à une vision conservatrice de ce dernier, comme c'est le cas pour Saint-Prex et Mozet. Or, dans les villages de Fläsch et Monte Carasso, il a été démontré que l'on peut préserver un centre historique, sans pour autant le figer. C'est d'ailleurs la dynamisation de ces centres qui a permis, dans les 2 cas étudiés, d'éviter des phénomènes d'évidement des centres ruraux. Il est donc possible d'allier conservation et renouveau.
- La mise en place d'un comité d'expert, qui jugera de l'équilibre entre les deux, est d'ailleurs conseillée.
- La prise en compte des besoins et de l'avis de la population a aussi permis un plan de développement plus juste.
- Enfin, on peut constater que la législation suisse autorise les différentes communes à établir des réglementations souples et variées, adaptées aux spécificités de chaque entité.

En conclusion, le Prix Wakker et Les Plus Beaux Villages de Wallonie ne poursuivent pas les mêmes buts lors de leur sélection. Les Plus Beaux Villages de Wallonie ont une vision conservatrice des campagnes, où la préservation de ces dernières prime sur leur développement. L'objectif principal du label est touristique.

Le Prix Wakker a suivi ce type de vision à ses débuts, pour ensuite se concentrer sur la mise en valeur de démarches innovantes sur les territoires suisses. Il en résulte des démarches prospectives qui permettent aux villages de répondre notamment à des enjeux tels que l'étalement urbain.

Ainsi, les villages de Monte Carasso et Fläsch ont su faire preuve d'un développement innovant qui respecte le village et son identité tout en permettant des actions contemporaines

sur son territoire. Ils démontrent ainsi que le contemporain peut parfaitement s'inscrire dans nos campagnes aujourd'hui.

Bibliographie :

Ouvrages :

BODIGUEL MARYVONNE (1986), *Le rural en question*, Paris : L'Harmattan, 183 pages

CASEY EDWARD S. (1997), *The fate of place: A Philosophical History*, Berkeley: University of California Press, 448 pages

GODET MICHEL (1991), *De l'anticipation à l'action : manuel de prospective et de stratégie*, Paris : Dunod, 392 pages

LICHTENSTEIN CLAUDE (1997), *Luigi Snozzi*, Basel Boston Berlin : Birkhäuser, 202 pages

MAGNAGHI ALBERTO (2003), *Le Projet local*, Sprimont : P. Mardaga, 123 pages

MARDSSEN TERRY, MURDOCH JONATHAN, LOWE PHILIP, MUNTON RICHARD, FLYNN ANDREW (1993), *Constructing the countryside*, London : University College London Press, 220 pages

MAURET ERIC (1974), *Pour un équilibre des villes et des campagnes*, Paris : Dunod, 242 pages.

MONTEVENTI WEBER LILI, DESCHENAUX CHANTAL, TRANDA-PITTION MICHELE, (dir.) (2008), *Campagne-ville : Le pas de deux : Enjeux et opportunités des recompositions territoriale*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 340 pages.

PATRIMOINE SUISSE (2011), *40 Prix Wakker, 1972 – 2011*, Zurich : Patrimoine Suisse, 188 pages.

PERRIER-CORNET PHILIPPE (Dir.) (2002), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aubus, 279 pages.

SERRANO JOSE (2014), *Approches de la ruralité dans trois pays européens (France, Suisse, Pays-Bas)*, in : LARRUE CORINNE (Dir.), *Le régime institutionnel d'une nouvelle ruralité. Analyses à partir des cas de la France, des Pays-Bas et de la Suisse*, Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 218 pages, pp. 25-59

Articles :

BLANC MICHEL (1997), « La ruralité : diversité des approches », in : *Economie rurale*, n°242, pp. 5-12

CROSET PIERRE-ALAIN (nov. 2010), « Luigi Snozzi et Monte Carasso : a long-running experiment », in : *Le visiteur : revue critique d'architecture*, Traduit du français par Linda Gardinier, n°16, pp. 122-124

CRUCHAUD Inderwildi Anne-Marie (Trad.) (2017), « Monte Carasso », in : *DHS – Dictionnaire historique de la Suisse*, Traduit du texte allemand de Tarilli Graziano, version du 05.04.2017, en ligne sur : <https://beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002041/2017-04-05/>

DE JUVENEL HUGUES (Fév. 1999), « Prospective et environnement », in : *Futuribles*, n° 239, pp. 3-4

DE JUVENEL HUGUES (Nov. 1999), « La démarche prospective, un bref guide méthodologique », in : *Futuribles*, n°247, pp. 47-68

FEIL TANJA (2008), “Casascura”, in : *Swiss-architects*. Version du 29.07.2019 disponible en allemand en ligne sur : <https://www.swiss-architects.com/de/atelier-f-architekten-flasch/project/casascura>

GOTTLIEB HEMPEL ANDREAS, VERLAG CALLWEY (2009), « Weingut Hans Ruedi Adank », in : *Swiss-architects*. Version du 29.07.2019 disponible en allemand en ligne sur : <https://www.swiss-architects.com/de/atelier-f-architekten-flasch/project/weingut-hans-ruedi-adank>

HAUENSTEIN KURT, SARELLI ELLA, ATELIER-F ARCHITEKTEN (2011), « Auf's Dorf gekommen », (interview de Atelier-F Architekten), in : *Swiss-architects*. Version du 05.07.2019 disponible en allemand en ligne sur : <https://www.swiss-architects.com/de/atelier-f-architekten-flasch/project/auf-s-dorf-gekommen>

GUETG MARCO, BAR MAX, RAGETTLI JURG, MARTI RAHEL, GANTENBEIN KOBI (2010), „Das Grüne Dorf. Warum die Gemeinde Fläsch den Wakkerpreis gewinnt“, in: *Hochparterre*, supplément n°6-7.

PERRIER-CORNET PHILIPPE (2003), « Quelles perspectives pour les campagnes françaises ? », in : *Projet*, n° 274, pp. 42-50

REUX SARA (Juin 2016), « Etalement et émiettement urbains. Quels schémas de localisation de l'habitat en limousin entre 1950 et 2009 ? », in : *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, n°3, pp. 587-617

ROTBART JUDITH, SALOMON LAURENT, (nov. 2010), « Le territoire, le maire et l'architecte », in : *Le visiteur : revue critique d'architecture*, n°16, pp. 19-24

SNOZZI LUIGI (nov. 2010), « Monte Carasso : à la recherche d'un centre », in : *Le visiteur : revue critique d'architecture*, n°16, pp. 7-18

SONNETTE STEPHANE (2018), « Repeupler les campagnes », in : *Tracés*, n° 22, p5

Sites Internet :

CAP RURALITE : CELLULE D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE EN MATIERE DE RURALITE, *Accueil* (en ligne). 2 Rue des déportés, Gembloux 5030 Belgique (Réf. Du 13 Février 2019) Disponible sur : <http://www.capru.be/typologie-rural-versus-urbain>

CARASC - CITTA DI BELLINZONA, *Architettura*, 9 Casella Postale, Monte Carasso 6513 Suisse (Réf. 20 avril 2019) Disponible sur : <http://carasc.ch/Percorso-architettonico-e9d85100>

CONFEDERATION SUISSE : OFFICE FEDERAL DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ARE, *Droit de l'aménagement du territoire* (en ligne). 66 Worblentalstrasse, Ittigen 3063 Suisse (Réf. du 20 Janvier 2019) Disponible sur : <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/droit-de-l-amenagement-du-territoire.html>

FLÄSCH, *Willkommen in Fläsch* (en ligne), 4 St. Luzi Fläsch 7306 Suisse (Réf. Du 23 avril 2019) Disponible sur : <https://www.flaesch.ch>

GOOGLE MAPS, *Google maps* (en ligne), (Réf. Du 4 juillet 2019) <https://www.google.com/maps/@50.5620328,5.8854313,14z>

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE, *Les Plus Beaux Villages de Wallonie : Accueil* (en ligne). 7 Rue Haute, Crupet 5332 Belgique (Réf. du 20 novembre 2017). Disponible sur : www.beauxvillages.be/a-propos/l-association.htm?lng=fr

MY SWITZERLAND, *Bad Ragaz* (en ligne). 695 Case postale, 8027 Zürich Suisse (Réf. du 3 juillet 2019). Disponible sur : <https://www.myswitzerland.com/fr/destinations/bad-ragaz/>

PATRIMOINE SUISSE, *Prix Wakker* (en ligne), 128 Zollikerstrasse, Zurich 8008 Suisse (Réf. du 20 avril 2019). Disponible sur : http://www.patrimoinesuisse.ch/index.php?id=1038&L=1&utm_medium=E-Mail&utm_campaign=Valeur_Patrimoine

SAINT PREX, *Saint-Prex* (en ligne), 1A chemin de Penguey, Saint Prex 1162 Suisse (réf du 25 juillet 2019). Disponible sur : <http://www.saint-prex.ch/fr/#/>

SUISSE MOBILE, *Fläsch* (en ligne), 61 Montbijoustrasse, Bern 3007 Suisse (Réf. du 4 juillet 2019). Disponible sur : <https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&sightseeing=447&bgLayer=lb&logo=no&season=summer&resolution=1.5&E=2757700&N=1210500&layers=Sightseeing%2CWanderland>

TICINO, *Monte Carasso* (en ligne), 7 Via Ghiringhelli, 6501 Bellinzona Suisse (Réf. du 4 juillet). Disponible sur : <https://www.ticino.ch/fr/commons/details/Funivia-Monte-Carasso-Curzútt-Mornera/998.html>

Autres :

ALEXAKIS EMANUELE (2013), *34 ans du Plan d'affectation de la commune de Monte Carasso : du concept de densification aux enjeux socio-économiques*, Monte Carasso : FSU – Fédération suisse des urbanistes, Rapport disponible en PDF sur : http://www.f-s-u.ch/media/archive1/veranstaltungen/chance_raumplanung/PRESENTATION_MC_20141217.pdf (consulté le 15 juillet 2019)

ASSOCIAZIONE QUARTIERE RIVAPIANA (2014), *Monte Carasso : la reinvenzione del sito*, résumé de la conférence donnée par Luigi Snozzi à l'Elisarion le 3 avril 2014, disponible en PDF en italien sur : http://www.rivapiana.net/Pdf/Monte%20Carasso_Snozzi_riass.3.4.14.pdf (consulté le 15 juillet 2019)

BONNEFOY SERGE, LEVEQUE STEPHANE (2013), *Les spécificités des territoires ruraux. Pour un SCoT rural de qualité territoriale*, Paris : Terres en villes, Fiche thématique disponible en PDF sur : http://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2016/11/TEV_CH2.1.1_SpecifTerr_2013.pdf (consulté le 20 avril 2019)

CANTON DU TESSIN (2007), *Popolazione residente, persone attive, secondo il sesso e la nazionalità, e persone non attive, secondo il sesso, la nazionalità e la classe d'età, dal 1970*, Monte Carasso : Canton du Tessin, rapport démographique de 1970 à 2000 disponible en excel sur : <https://www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=dati.detttaglio&id=107> (consulté le 15 juillet 2019)

CANTON DU TESSIN (2017), *Scheda Monte Carasso*, Monte Carasso : Canton du Tessin, fiche démographique Monte Carasso disponible en PDF sur : https://www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/allegati/comune/107monte_carasso.pdf (consulté le 15 juillet 2019)

COMMUNE DE FLÄSCH (oct. 2008), *Botschaft zur Ortsplanrevision Fläsch*, Fläsch : Commune de Fläsch, Extrait du rapport de planification disponible en PDF en allemand sur : <https://www.flaesch.ch/Portals/0/Content/Dokumente/Botschaft%20Ortsplanrevision%202008.pdf> (consulté le 23 avril 2019)

COMMUNE DE FLÄSCH (nov. 2008), *Ortsplanungsrevision Fläsch - Genereller Gestaltungsplan*, Fläsch : Commune de Fläsch, Révision du plan de développement de Fläsch, disponible en allemand en PDF sur : <https://www.flaesch.ch/Portals/0/Content/Dokumente/Genereller%20Gestaltungsplan%202000.pdf> (consulté le 4 juillet 2019)

COMMUNE DE FLÄSCH (nov. 2008), *Baugesetz der Gemeinde Fläsch*, Fläsch : Commune de Fläsch, Droit de la construction de la commune de Fläsch, disponible en allemand en PDF sur : <https://www.flaesch.ch/Portals/0/Content/Dokumente/2017/Baugesetz%20genehmigt-revidiert%202017.pdf> (consulté le 4 juillet 2019)

COMMUNE DE FLÄSCH (2018), *Kommunales Räumliches leitbild 2018 – Fläsch*, Fläsch: Commune de Fläsch, Rapport du concept spatial municipal disponible en PDF en allemand sur : https://www.flaesch.ch/Portals/0/Content/Dokumente/2018/KRL_November_2018_Auflage.pdf (consulté le 3 juillet 2019)

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE (2015), *Les Plus Beaux Villages de Wallonie : Charte de qualité*, Crupet : Les Plus Beaux Villages de Wallonie, Charte disponible en PDF sur : <http://www.beauxvillages.be/a-propos/l-association.htm?lng=fr> (consulté le 8 Avril 2019)

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE 2, *Les Plus Beaux Villages de Wallonie : Dossier de Candidature*, Crupet : Les Plus Beaux Villages de Wallonie, Dossier disponible en PDF sur : <http://www.beauxvillages.be/a-propos/l-association.htm?lng=fr> (consulté le 8 Avril 2019)

MAISON DES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE (2010), *Parcours au travers des patrimoines dans les plus beaux villages de Wallonie – Mozet (Gesves)*, Crupet : la Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie, fiche du patrimoine du village de Mozet disponible au téléchargement sur : <http://www.beauxvillages.be/les-villages/mozet.htm?lng=fr#!tab=download> (consulté le 25 juillet 2019)

MOZET (2009), *Le règlement général sur les bâtisses en site rural à Mozet*, Mozet : Commune de Gesves, RGBSR de Mozet disponible en pdf sur : <http://www.gesves.be/wp-content/uploads/file/RGBSR%20MOZET.pdf> (consulté le 15 août 2019)

PATRIMOINE SUISSE (2010), *Prix Wakker 2010 à Fläsch*, Zurich : Patrimoine Suisse, Communiqué de presse disponible en PDF sur : http://www.heimatschutz.ch/uploads/media/Communiqu%C3%A9_presse_19_01_10.pdf (consulté le 20 avril 2019)

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, DGO3 (2017), *Evolution de l'économie agricole et horticole de Wallonie 2017*, Jambes : Briec Quévy, Rapport disponible en PDF sur : https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21858/évolutionComplet_modif.pdf/dec bc2e7-8f27-4442-9005-7018a048e8db (consulté le 28 Novembre 2018)

SGV USAM, ACS (2013), *Revitalisation des centres de villes et de localités. Un guide assorti de onze pratiques*, Berne : Association des Communes Suisses et Union suisse des arts et métiers, Disponible en PDF sur : http://www.sgv-usam.ch/fileadmin/user_upload/franz/2013/varia/20131016_leitfaden-revitalisierung_low-res_fr.pdf (consulté le 24 avril 2019)

WEIN-FLAESCH (2018), *Weinfest Fläsch*, Fläsch : Wein Flaesch, dépliant disponible sur : <https://www.wein-flaesch.ch/files/wf/download/Festfuehrer-Weinfest-Flaesch-2018.pdf> (consulté le 4 juillet 2019)

Syllabi d'architecture :

DAWANCE, S. (2018) Démarches du projet urbain et de territoire : stratégies, outils, acteur, *Syllabus Master 2 architecture Uliège*

UNIVERSITE DE LIEGE, FACULTÉ D'ARCHITECTURE, (2018) Atelier de projet d'architecture – master 2017/2018, ruralité – quadrimestre 2, *Syllabus atelier ruralité Master 1 et 2 architecture Uliège*

UNIVERSITE DE LIEGE, FACULTÉ D'ARCHITECTURE, (2018) Atelier de projet d'architecture – master 2018/2019, ruralité – quadrimestre 1, *Syllabus atelier ruralité Master 1 et 2 architecture Uliège*

Mémoires et thèses de doctorat :

MÖNCH STEFAN, OFFERGELD ASTRID, (2005), *Ein Weindorf in der Bündner Herrschaft (Schweiz) – Ortsanalyse Inventarisationsprobleme in der Denkmalpflege*. Mémoire de l'Université de Ottofrierrich Bramberg, Conservation du patrimoine

Table des illustrations :

FIGURE 1: CARTE DE LA SUISSE - FLÄSCH	43
<i>Source : Google Maps</i>	
FIGURE 2 : CARTE DE SITUATION FLÄSCH	44
<i>Source:</i> https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&sightseeing=447&layers=Sightseeing%2CWandernwegnetz&bgLayer=pk&logo=yes&season=summer&resolution=5&E=2757700&N=1210500	
FIGURE 3 : SCHEMA DE LOCALISATION – FLÄSCH	45
<i>Source : Personnelle</i>	
FIGURE 4: VUE AERIENNE ELARGIE DE FLÄSCH	47
<i>Source:</i> https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&sightseeing=447&layers=Sightseeing%2CWandernwegnetz&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&resolution=5.56&E=2757361&N=1210442	
FIGURE 5 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE - FLÄSCH.....	48
<i>Source : https://www.flaesch.ch/Portals/0/Content/Dokumente/2018/KRL_November_2018_Auflage.pdf (page 5)</i>	
FIGURE 6 : SCHEMA DES QUARTIERS DE FLÄSCH	51
<i>Source : personnelle</i>	
FIGURE 7 : PHOTO RUE DU CENTRE DE FLÄSCH	52
<i>Source : „Das Grüne Dorf. Warum die Gemeinde Fläsch den Wakkerpreis gewinnt“, in: Hochparterre, supplément n°6-7, Page 3</i>	
FIGURE 8 : PHOTO RUE DU CENTRE DE FLÄSCH 2	53
<i>Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 71)</i>	
FIGURE 9 : PHOTO ETABLE - CENTRE DE FLÄSCH	54
<i>Source : „Das Grüne Dorf. Warum die Gemeinde Fläsch den Wakkerpreis gewinnt“, in: Hochparterre, supplément n°6-7, Page 9</i>	
FIGURE 10 : PHOTO DU CENTRE DE FLÄSCH 4	55
<i>Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 141)</i>	
FIGURE 11 : PHOTO DU CENTRE DE FLÄSCH 3	55
<i>Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 124)</i>	
FIGURE 12 : PHOTO UNTERDORFSTRASSE 1976 - 2005	56
<i>Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 62)</i>	
FIGURE 13 : PHOTO HINTERDORFSTRASSE 1976 - 2005.....	56
<i>Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 63)</i>	
FIGURE 14 : PHOTO SAINT LUZI 1976 - 2005	57
<i>Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 69)</i>	
FIGURE 15 : PHOTO KREUZGASSE 1976 - 2005.....	57
<i>Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 75)</i>	
FIGURE 16 : SCHEMA DES "DOIGTS VERTS" - FLÄSCH	58
<i>Source : Personnelle</i>	
FIGURE 17 : VUE AERIENNE - ZOOM FLÄSCH.....	59
<i>Source:</i> https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&sightseeing=447&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&resolution=1&E=2757700&N=1210500	
FIGURE 18 : PHOTO AERIENNE - FLÄSCH	60
<i>Source : „Das Grüne Dorf. Warum die Gemeinde Fläsch den Wakkerpreis gewinnt“, in: Hochparterre, supplément n°6-7, Page 17</i>	
FIGURE 19 : PHOTO DE VIGNES - FLÄSCH	61

Source : „Das Grüne Dorf. Warum die Gemeinde Fläsch den Wakkerpreis gewinnt“, in: Hochparterre, supplément n°6-7, Page 6

FIGURE 20 : PHOTO DES DOIGTS VERTS - FLÄSCH..... 61

Source : <https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf> (page 183)

FIGURE 21 : PHOTO DES VIGNES 2 - FLÄSCH..... 61

Source : „Das Grüne Dorf. Warum die Gemeinde Fläsch den Wakkerpreis gewinnt“, in: Hochparterre, supplément n°6-7, Page 5

FIGURE 22 : SCHEMA DES ACTIVITES - FLÄSCH..... 63

Source : Personnelle

FIGURE 23 : PLAN DE ZONAGE FLÄSCH 1998..... 70

Source : <https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf> (page 218), (modification apportée)

FIGURE 24 : PLAN DE ZONAGE FLÄSCH 2008 70

Source:

https://www.flaesch.ch/Portals/0/Content/Dokumente/Genereller%20Gestaltungsplan%201_2000.pdf (modification apportée)

FIGURE 25 : SCHEMA ZONE A BATIR - PLAN 1998 - FLÄSCH..... 71

Source : Personnelle

FIGURE 26 : SCHEMA ZONE A BATIR - PLAN 2008 - FLÄSCH..... 71

Source : Personnelle

FIGURE 27 : FLÄSCH - ZONES DE VIGNES ET D'ARBRES FRUITIERS..... 73

Source:

<https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&sightseeing=447&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&resolution=1&E=2757700&N=1210500> (modification apportée)

FIGURE 28 : SCHEMA DES DIFFERENTES ZONES - FLÄSCH..... 74

Source : Personnelle

FIGURE 29 : BATAIS VIDES - FLÄSCH 75

Source : Personnelle

FIGURE 30 : PHOTO 1976..... 76

Source : <https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf> (page 205)

FIGURE 31 : PHOTO G. BALLY - FLÄSCH 76

Source : <https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf> (page 205)

FIGURE 32 : PHOTO R. FEINER 76

Source : <https://www.swiss-architects.com/de/atelier-f-architekten-flasch/project/weingut-hans-ruedi-adank>

FIGURE 33 : PHOTO R. FEINER 2 76

Source : <https://www.swiss-architects.com/de/atelier-f-architekten-flasch/project/weingut-hans-ruedi-adank>

FIGURE 34 : PHOTO ATELIER F..... 77

Source : <https://www.swiss-architects.com/de/atelier-f-architekten-flasch/project/auf-s-dorf-gekommen>

FIGURE 35 : PHOTO J. ZIMMERMANN..... 77

Source : <https://www.swiss-architects.com/de/atelier-f-architekten-flasch/project/auf-s-dorf-gekommen>

FIGURE 36 : FUTUR FLÄSCH 2028..... 79

Source : https://www.flaesch.ch/Portals/0/Content/Dokumente/2018/KRL_November_2018_Auflage.pdf (page 21)

FIGURE 37 : CARTE SITUATION MONTE CARASSO 83

Source : Google Maps

FIGURE 38 : CARTE SITUATION MONTE CARASSO 2 84

Source:

<https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&route=all&resolution=1&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&E=2720719&N=1116421>

FIGURE 39 : SCHEMA SITUATION MONTE CARASSO.....	85
<i>Source : Personnelle</i>	
FIGURE 40 : ANCIENNE CARTE MONTE CARASSO - 1860.....	87
<i>Source : https://map.geo.admin.ch/?topic=swisstopo&zoom=7&lang=fr&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&layers=ch.swisstopo.zeitreihen,ch.swisstopo.swissimage-product&time=1869&layers_timestamp=18691231,&E=2719709.75&N=1117115.13</i>	
FIGURE 41 : CARTE DE LOCALISATION - MONTE CARASSO.....	88
<i>Source: https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&route=all&resolution=1&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&E=2720719&N=1116421</i>	
FIGURE 42 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE - MONTE CARASSO	89
<i>Source : Personnelle</i>	
FIGURE 43 : PHOTO DU VILLAGE FIN DES ANNEES 70	91
<i>Source: http://www.f-s-u.ch/media/archive1/veranstaltungen/chance_raumplanung/PRESENTATION_MC_20141217.pdf (page 6)</i>	
FIGURE 44 : PHOTO DU VILLAGE EN 2011	91
<i>Source : https://img.kalleswork.net/Snozzi-Monte_Carasso/IMG8460/#album-img</i>	
FIGURE 46 : MUR D'ENCEINTE PAR LUIGI SNOZZI.....	92
<i>Source : SNOZZI, nov. 2010, dans Le visiteur : revue critique d'architecture, p18</i>	
FIGURE 45 : RUE DU VILLAGE DANS LES ANNEES 80	92
<i>Source : SNOZZI, nov. 2010, dans Le visiteur : revue critique d'architecture, p16</i>	
FIGURE 47 : RUE DU GYMNASSE PAR LUIGI SNOZZI	93
<i>Source : https://img.kalleswork.net/Snozzi-Monte_Carasso/IMG8510/#album-img</i>	
FIGURE 48 : EGLISE DE MONTE CARASSO.....	94
<i>Source : Personnelle</i>	
FIGURE 49 : GYMNASSE DE LUIGI SNOZZI	95
<i>Source : https://img.kalleswork.net/Snozzi-Monte_Carasso/IMG8445/#album-img</i>	
FIGURE 50 : PROJET D'UNE DOUBLE MAISON PAR LUIGI SNOZZI.....	95
<i>Source : https://img.kalleswork.net/Snozzi-Monte_Carasso/IMG8491/#album-img</i>	
FIGURE 51 : SCHEMA DES ACTIVITES - MONTE CARASSO	97
<i>Source : Personnelle</i>	
FIGURE 52 : LOCALISATION DE L'ECOLE DE BROCCHI ET SCHNEBLI.....	99
<i>Source : Personnelle</i>	
FIGURE 53 : PLAN DE LA PLACE EN 1979	101
<i>Source : SNOZZI, nov. 2010, dans Le visiteur : revue critique d'architecture, p9</i>	
FIGURE 54 : PLAN DU PROJET DE PLACE DE SNOZZI EN 1979.....	101
<i>Source : SNOZZI, nov. 2010, dans Le visiteur : revue critique d'architecture, p11</i>	
FIGURE 55 : SCHEMA DEVIATION DE LA ROUTE.....	102
<i>Source: https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&route=all&resolution=1&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&E=2720719&N=1116421 (modification apportée)</i>	
FIGURE 56 : SCHEMA ALIGNEMENT DU CIMETIERE.....	102
<i>Source: https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&route=all&resolution=1&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&E=2720719&N=1116421 (modification apportée)</i>	
FIGURE 57 : VUE AERIENNE DE LA PLACE.....	103
<i>Source: https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&route=all&resolution=1&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&E=2720719&N=1116421 (modification apportée)</i>	
FIGURE 58 : PHOTO DU CIMETIERE ET SES EXTENSIONS	104
<i>Source : https://img.kalleswork.net/Snozzi-Monte_Carasso/IMG8435/#album-img</i>	
FIGURE 59 : PHOTO DE L'EXTENSION DU CIMETIERE	104

Source : https://img.kalleswork.net/Snozzi-Monte_Carasso/IMG8400/#album-img	
FIGURE 60 : PHOTO DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE	105
Source : <i>Personnelle</i>	
FIGURE 61 : VUE AERIENNE DU COUVENT	106
Source:	
https://map.schweizmobil.ch/?lang=fr&land=wanderland&route=all&resolution=1&bgLayer=lb&logo=yes&season=summer&E=2720719&N=1116421 (modification apportée)	
FIGURE 62 : PHOTO DU COUVENT EN 1979	107
Source : SNOZZI, nov. 2010, dans <i>Le visiteur : revue critique d'architecture</i> , p9	
FIGURE 63 : PHOTO DU COUVENT APRES RENOVATION	107
Source : SNOZZI, nov. 2010, dans <i>Le visiteur : revue critique d'architecture</i> , p9	
FIGURE 64 : PHOTO DE LA PLACE DE L'ECOLE	108
Source : SNOZZI, nov. 2010, dans <i>Le visiteur : revue critique d'architecture</i> , p7	
FIGURE 65 : PHOTO DE L'ECOLE ET DE L'EGLISE	109
Source : SNOZZI, nov. 2010, dans <i>Le visiteur : revue critique d'architecture</i> , p12	
FIGURE 66 : PHOTO DE LA MAQUETTE DU VILLAGE.....	111
Source : ROTBART et SALOMON, nov. 2010, dans <i>Le visiteur : revue critique d'architecture</i> , p23	
FIGURE 67 : PHOTO DES MURETS	111
Source : SNOZZI, nov. 2010, dans <i>Le visiteur : revue critique d'architecture</i> , p18	
FIGURE 68 : PHOTO DE LA MAQUETTE DU VILLAGE (CENTRE)	111
Source : SNOZZI, nov. 2010, dans <i>Le visiteur : revue critique d'architecture</i> , p18	
FIGURE 70 : CARTE DE SITUATION	112
Source : <i>Personnelle</i>	
FIGURE 69 : PHOTOS DE LA MAISON DU MAIRE	112
Source : LICHTENSTEIN, 1997, page 115	
FIGURE 71 : PHOTO DE LA MAISON DES GUIDOTTI	112
Source : LICHTENSTEIN, 1997, page 153	
FIGURE 72 : CARTE DE SITUATION	112
Source : <i>Personnelle</i>	
FIGURE 73 : PHOTO DU GYMNASE	113
Source : LICHTENSTEIN, 1997, page 101	
FIGURE 74 : CARTE DE SITUATION	113
Source : <i>Personnelle</i>	
FIGURE 75 : PLAN DU GYMNASE	113
Source : LICHTENSTEIN, 1997, page 102	
FIGURE 76 : PLAN DU SEMINAIRE	115
Source : http://carasc.ch/Seminario-Internazionale-di-progettazione-Monte-Carasso-en (disponible au téléchargement : <i>Tavole seminario XXIV</i>)	
FIGURE 77 : PHOTO DE LA PLACE	121
Source : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/4/44/Village_de_Saint-Prex.jpg/280px-Village_de_Saint-Prex.jpg	
FIGURE 78 : PHOTO AERIENNE DU VILLAGE	121
Source : https://www.bythelake.ch/balade-saint-prex-un-petit-bijou-a-decouvrir-au-bord-de-leau/	
FIGURE 79 : PHOTO MOZET.....	123
Source : http://www.beauxvillages.be/les-villages/mozet.htm?lng=fr#!tab=gallery	
FIGURE 80 : PHOTO MOZET.....	123
Source : http://www.beauxvillages.be/les-villages/mozet.htm?lng=fr#!tab=gallery	
COUVERTURE	
Source : https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/dvs/are/themen/Fläsch.pdf (page 51)	

Annexes

1. Dossier de candidature LPBVW (Les Plus Beaux Villages de Wallonie, 2)



Les Plus Beaux Villages de Wallonie DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appellation « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » est une marque déposée que seules les Communes ou Associations locales reçoivent le droit d'utiliser suite à une décision d'octroi de l'Assemblée Générale de notre association.

Le présent document définit l'ensemble des éléments devant figurer dans le dossier de candidature au label « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » :

1. Identification
2. Etat des lieux
3. Développement et réflexions

Préalablement à l'évaluation de la candidature, une participation aux **frais d'expertise** de 250€ est demandée. Cette contribution sera versée au plus tard le jour du dépôt de la candidature.

Les Plus Beaux Villages de Wallonie
Rue Haute 7 B-5332 Crupet (Assesse)
+32 (0) 83 65 72 40
info@beauxvillages.be



BEAUXVILLAGES.BE

1. IDENTIFICATION

- Village candidat

.....

- Administration Communale

.....

- Adresse

.....

.....

- Personne de contact

.....

- Tél. :

- Courriel :

- Bourgmestre

.....

- Candidature introduite par le Conseil communal en date du

.....

- Motivation de l'Administration communale

.....

BEAUXVILLAGES.BE

2. ETAT DES LIEUX

La présentation sera accompagnée de documents photographiques et cartographiques (localisation, plan de secteur, cadastre...) ainsi que de références bibliographiques.

2.1 Présentation générale

- Situation et caractéristiques ;
- Données démographiques ;
- Aperçu historique.

2.2 Qualités territoriales

2.2.1 Qualités paysagères

- Paysage et silhouette villageoise, panoramas ;
- Typicités topographique et hydrographique ;
- Patrimoine naturel.

2.2.2 Qualités urbanistiques

- Parcours et séquences urbanistiques ;
- Aménagements des espace-rues, places, entrées de village ;
- Outils de gestion du territoire et documents d'orientation.

2.2.3 Qualités architecturales et patrimoniales

- Biens classés, bâti traditionnel et monumental, petit patrimoine et éléments symboliques ;
- Éventuellement, bâtiments d'architecture contemporaine d'intérêt.

2.3 Qualités touristiques

2.3.1 Accueil

- Accessibilité d'un lieu d'accueil-information du public ;
- Lieux festifs aménagés, couverts ou en plein air ;
- Gestion de la circulation et organisation du stationnement.

2.3.2 Offre touristique

- Offre d'hébergements et de loisirs intégrée au village ;
- Offre de commerces, métiers d'arts ou d'artisans, produits et/ou marché du terroir ;
- Autres sites ou activités touristiques d'intérêt à proximité ;
- Fréquentation touristique.

Les Plus Beaux Villages de Wallonie
Rue Haute 7 B-5332 Crupet (Assesse)
+32 (0) 83 65 72 40
info@beauxvillages.be



BEAUXVILLAGES.BE

2.3.3 Valorisation

- Panneaux d'information et signalétique directionnelle ;
- Équipements : mobilier et éclairage publics, confort du piéton, etc. ;
- Circuits et itinérance : promenades pédestres et équestres, circuits vélos, etc.

2.3.4. Promotion

- Outils d'information et supports de promotion (papier ou numérique).

2.3.5. Événementiel

- Evénements ou manifestations à caractère permanent ou temporaire ;

2.3.6. Dynamique socio-économique et culturelle

- Vie associative et culturelle, école.

2.3.7 Folklore, coutumes, légendes et traditions

3. DEVELOPPEMENT ET REFLEXIONS

3.1. Développement

- Projets d'aménagements du village : espaces publics, PCDR, projets communaux, etc. ;
- Projets événementiels ou touristiques.

3.2 Analyse prospective

- Identification des équipements et services à améliorer ;
- Réflexions sur le développement futur du village.

Fait à, le

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

BEAUXVILLAGES.BE

2. Rapport de visite des Plus Beaux Villages de Wallonie (LPBVW)



Nom :

Date :

RAPPORT DE VISITE

Village :

Critères éliminatoires

- Avoir, sur son territoire, **un hameau, un ensemble ou une section** présentant les critères d'un **village traditionnel**. Ce premier critère est éliminatoire.
- Détenir, dans cet ensemble, **un patrimoine architectural et/ou un ensemble architectural classé ou susceptible de l'être ou une zone protégée par toute autre disposition réglementaire**.

Critères d'appréciation qualitative

QUALITE PAYSAGERE	Commentaires
- Relief : qualité panoramique, percées visuelles, hydrographie - Patrimoine naturel - Silhouette paysagère, intégration au site - Diversité des terroirs - Démarcation du village par rapport aux autres entités - Présence végétale structurante : alignements, haies, vergers, essences locales, etc.	

1

QUALITE URBANISTIQUE	Commentaires
- Présence d'un réseau viaire diversifié, confort du piéton dans le village - Qualité du parcours et des séquences urbaines - Valorisation et qualification des aménagements des espaces : les places, les entrées de village, les excédents de voirie, etc. - Harmonie des masses construites : couleurs, matériaux de façade et de toiture - Traitement esthétique des équipements : mobilier public, lignes aériennes électriques, téléphoniques, éclairage public, etc.	

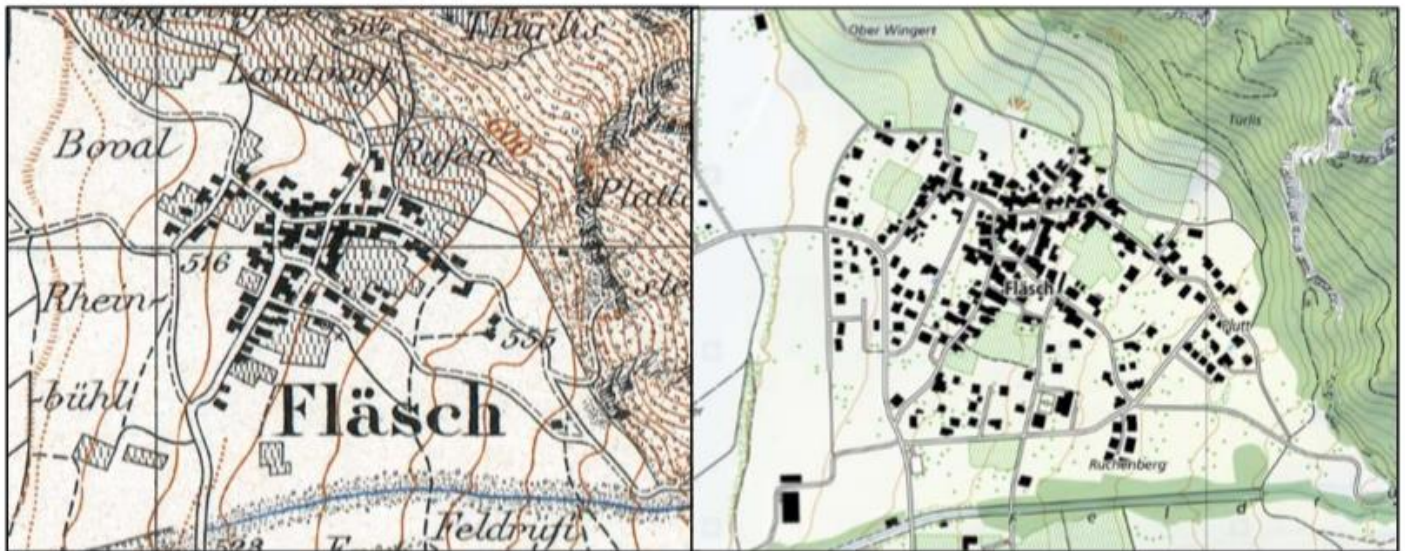
QUALITE ARCHITECTURALE	Commentaires
- Présence et intégration d'éléments symboliques de patrimoine monumental (classé / pastillé), accessibilité et visibilité - Présence prépondérante d'habitat représentatif de la zone agro-géographique - Harmonie et homogénéité des ouvertures, - Harmonie et homogénéité de couleurs et de matériaux des façades et toitures - Présence d'éléments du petit patrimoine	

2

QUALITE TOURISTIQUE	Commentaires
- Présence et accessibilité d'un lieu d'accueil - Qualité de l'information et de la signalisation - Présence et qualité des commerces, de métiers d'arts ou d'artisans, de produits du terroir - Présence d'une offre d'hébergement intégrée au village - Organisation de manifestations permanentes ou temporaires	
PROJETS et OUTILS DE GESTION	Commentaires
- Projets d'aménagement: PCDR, projets communaux, etc. - Existence ou établissement de documents urbanistiques (schéma de structure, plan d'aménagement, CCATM, Schéma Directeur, RGBSR, Inventaire des paysages, règlements communaux, etc.)	
COMMENTAIRE GLOBAL	

3. Fläsch 1900 et Fläsch 2017 (Commune de Fläsch, 2018)

ABBILDUNG 3: FLÄSCH 1900 UND FLÄSCH 2017



Quelle: map.geo.admin.ch

4. Evolution du bâti à Fläsch (Commune de Fläsch, 2018)

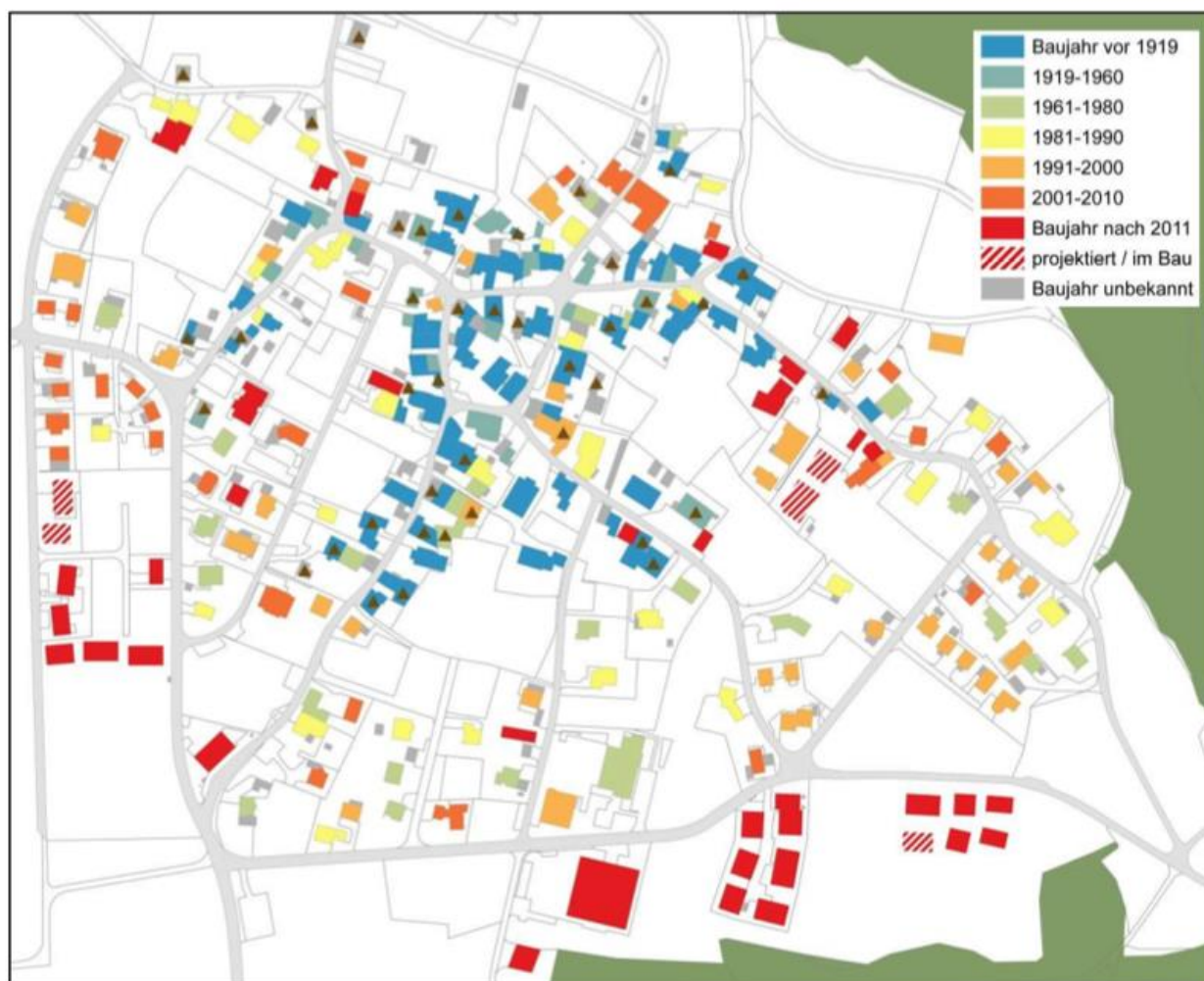


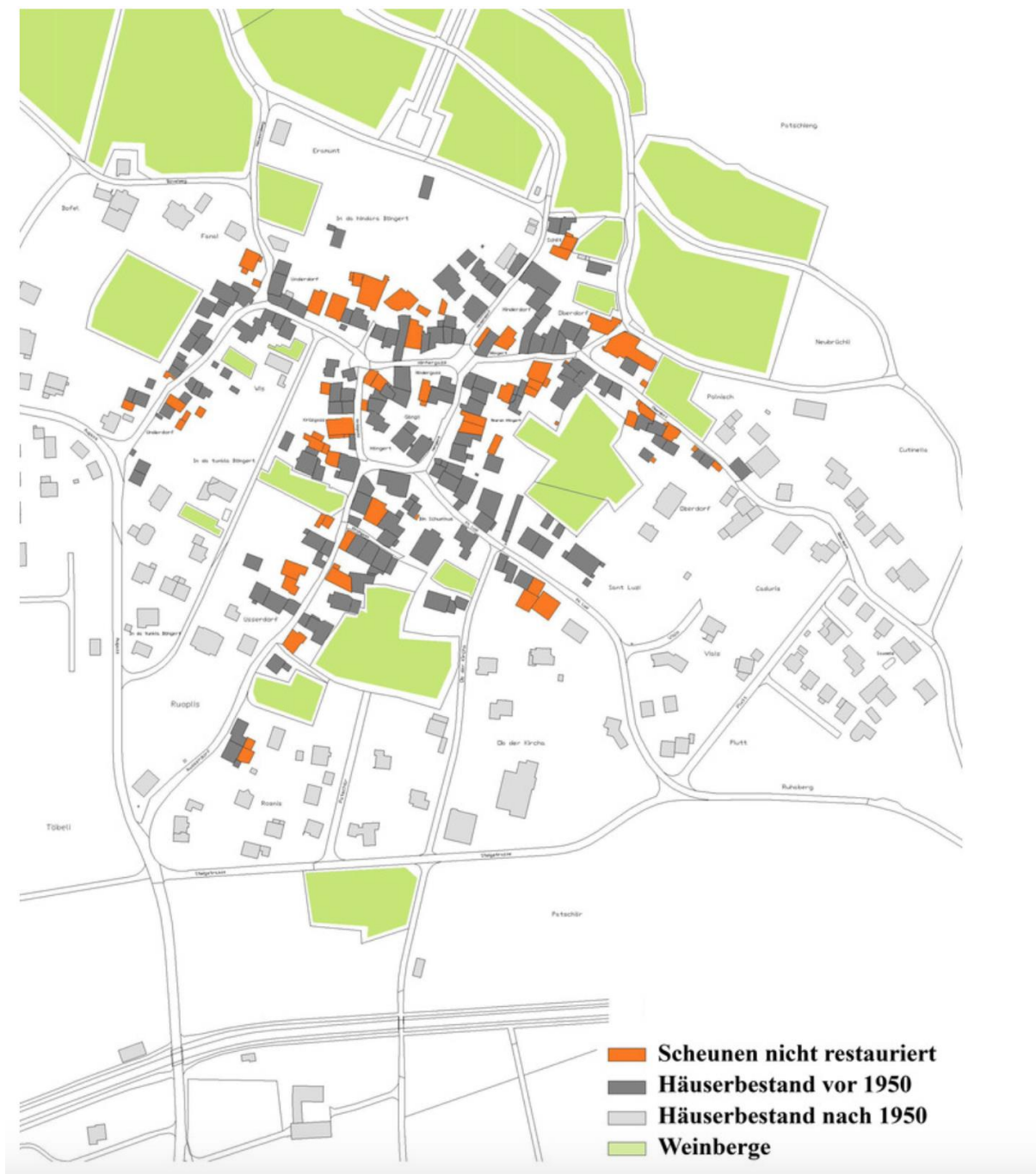
ABBILDUNG 4: ANALYSE BAUPERIODEN

Quelle: Gebäude- und Wohnregister (GWR) Daten 2016, Ställe gemäss Datenblatt Gemeinde Fläsch, Amt für Raumentwicklung Graubünden

Légende traduction :

- 1) Année de construction avant 1919
- 2) 1919 - 1960
- 3) 1961 – 1980
- 4) 1981 – 1990
- 5) 1991 – 2000
- 6) 2001 – 2010
- 7) Construit après 2011
- 8) En cours de construction
- 9) Année de construction inconnue

5. Centre de Fläsch – état des lieux du bâti (Hauentsein, Sarelli, Atelier- F architekten 2011)



Légende traduction :

- Granges non restaurées
- Maisons datant d'avant 1950
- Maisons datant d'après 1950
- Vignes

6. Pyramide des âges – Fläsch (Commune de Fläsch, 2018)

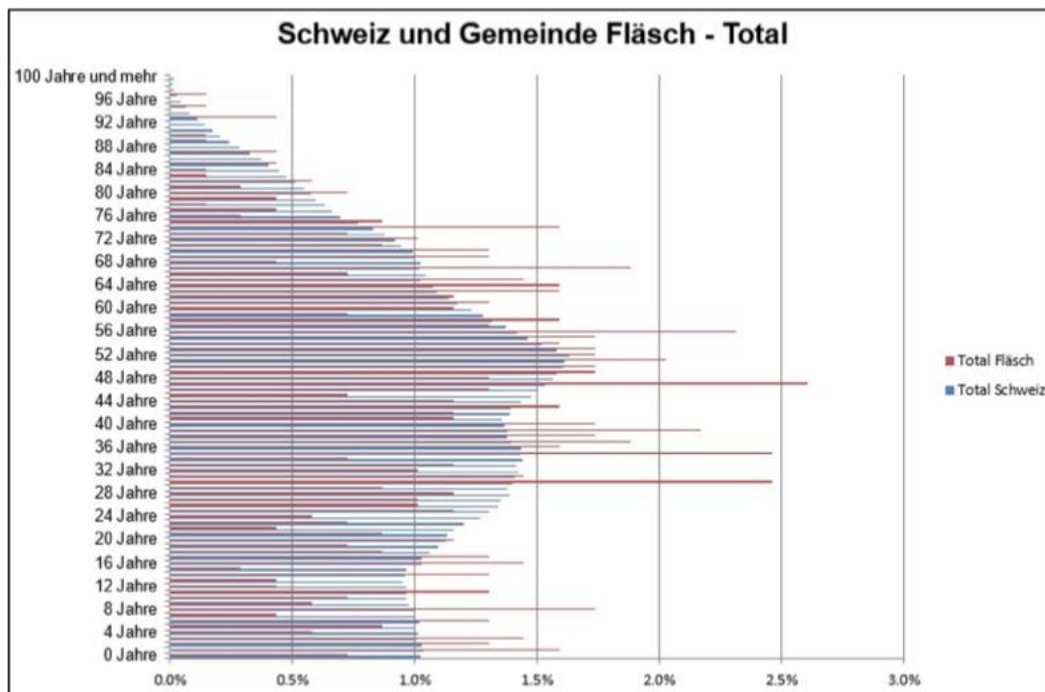
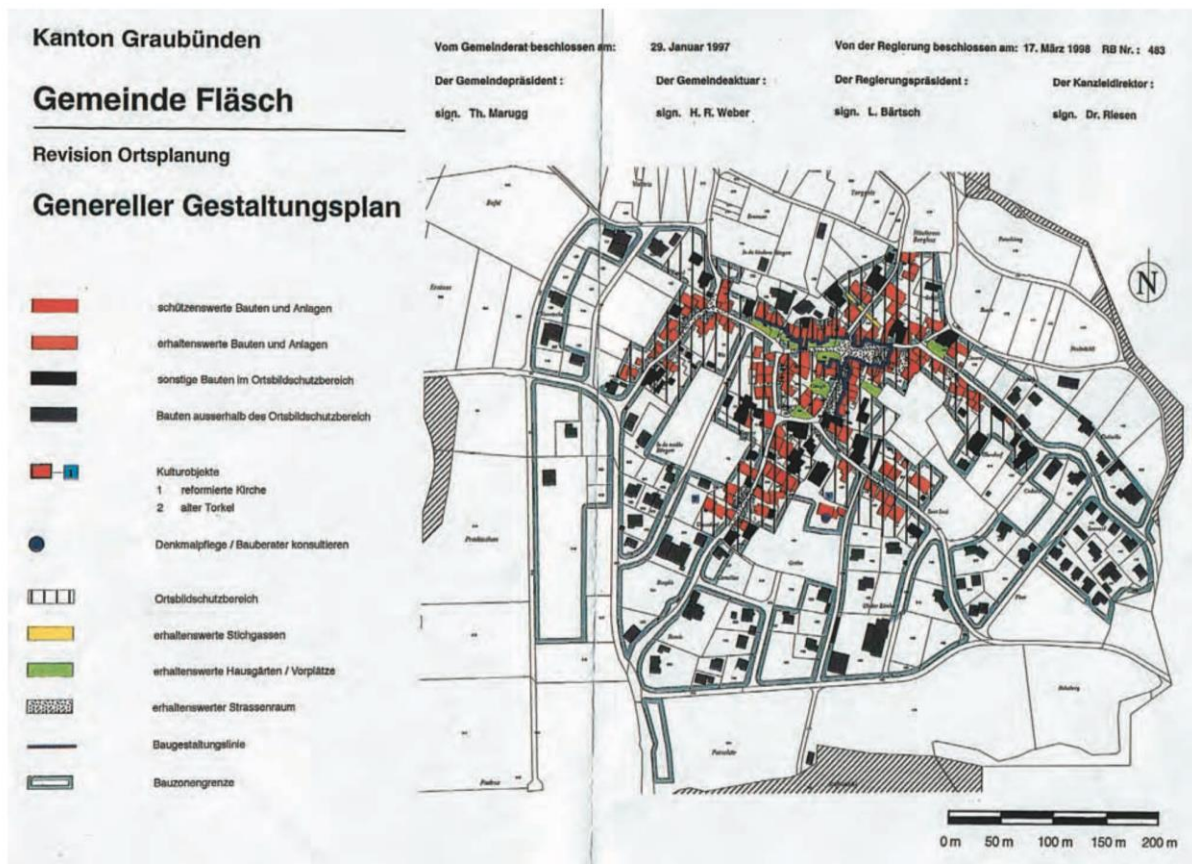


ABBILDUNG 7: DEMOGRAPHISCHE PYRAMIDE

Quelle: Bilanz der ständigen Wohnbevölkerung nach Alter, Bfs.

7. Plan de développement 1998 – Fläsch (Mönch, Offergeld, 2005)

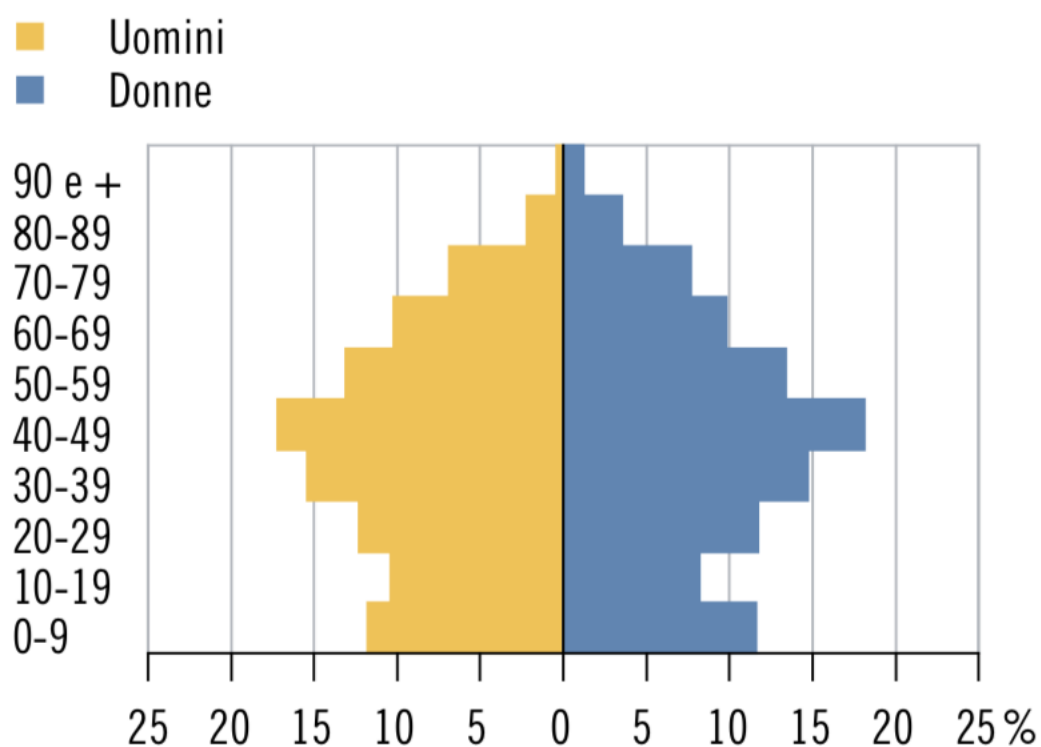


437 - Genereller Gestaltungsplan von 1998

Planungsteam:
HTW Chur
LUTZ, SCHMID INGENIEURE AG, Giacomellistrasse 110, 7006 Chur

9. Pyramide des âges – Monte Carasso (Canton du Tessin, 2017)

Piramide delle età, secondo il sesso

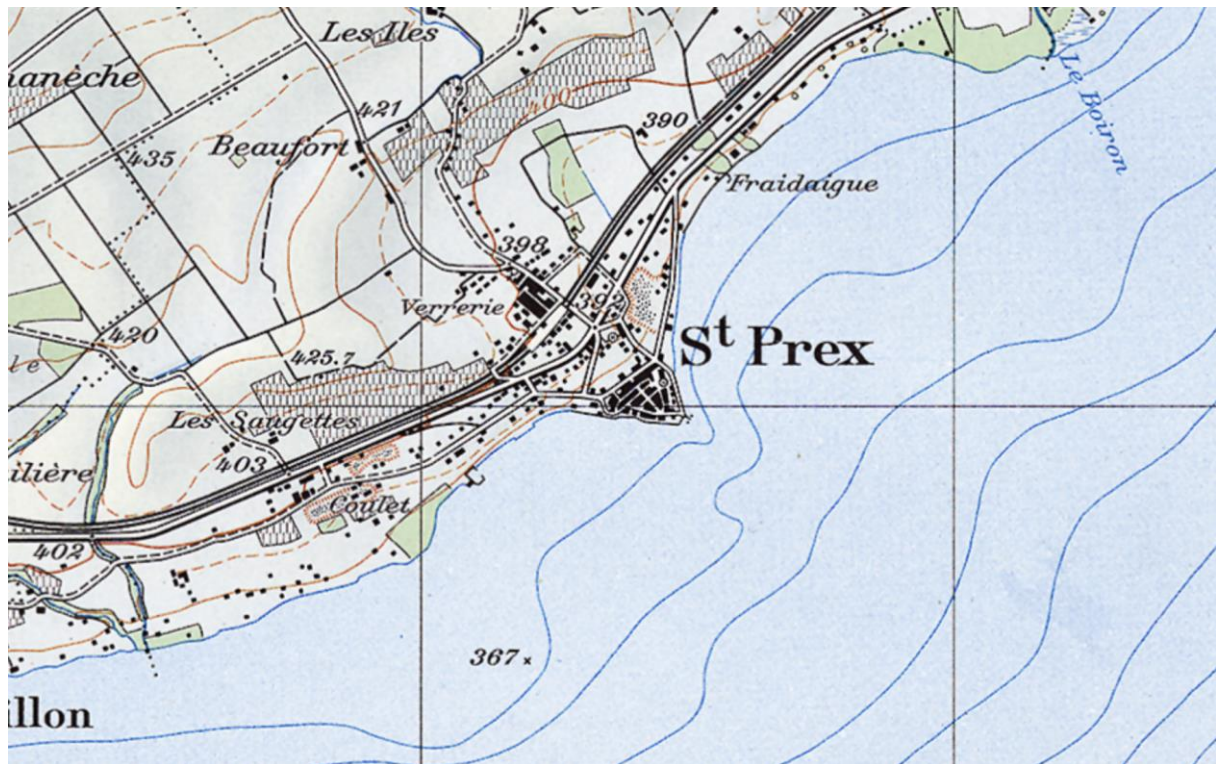


10. Listing Prix Wakker

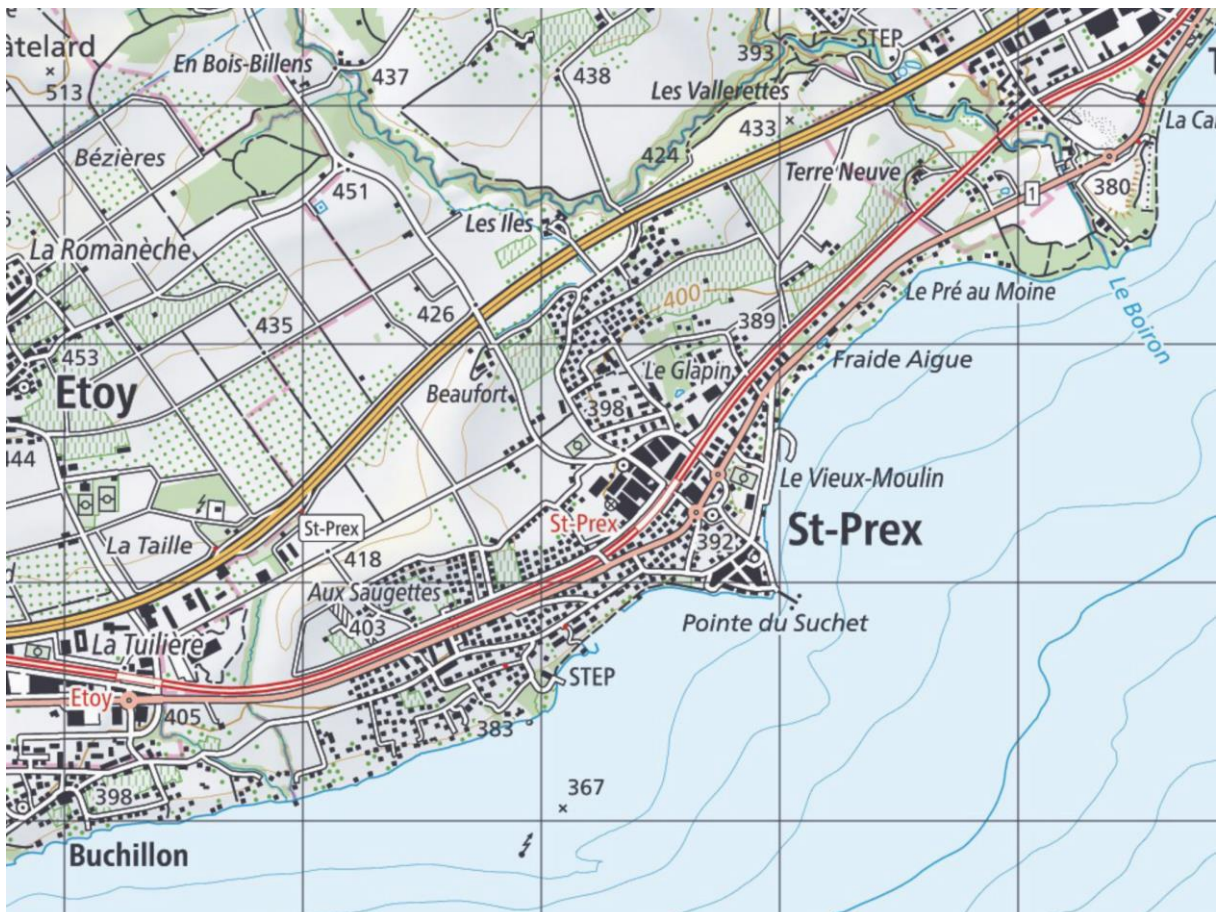
Prix Wakker

Nom	Date de sélection	type d'entité	Langue	canton	District	superficie	nbre d'hab	densité	Altitude
Stein am Rhein	1972	commune	Allemand	Schaffhouse		5,76 km ²	3376 hab (2017)	586 hab/km ²	469m
Saint-Prex	1973	commune	Français	Vaud	Morges	5,52 km ²	5682 hab (2017)	1029 hab/km ²	389m
Wiedlisbach	1974	commune	Allemand	Berne		7,5 km ²	2317 hab	309 hab/km ²	465m
Guarda	1975	village	Romanche	Grisons		31,41 km ²	155 hab (2017)	4,9 hab/km ²	1653m
Grüningen	1976	commune	Allemand	Zurich	Hinwil	8,79 km ²	3382 hab (2017)	385 hab/km ²	502m
Gais	1977	commune	Allemand	Appenzell Rhodes		21,23 km ²	3096 hab	146 hab/km ²	1011m
Dardagny	1978	commune	Français	Genève		8,6 km ²	1861 hab	216 hab/km ²	433m
Ernen	1979	commune	Allemand	Valais	Conches	35,38 km ²	501 hab	14 hab/km ²	1200m
Soleure	1980	ville	Allemand	Soleure	Soleure	6,28 km ²	16703 hab	2660 hab/km ²	432m
Elm	1981	village	Allemand	Glaris		90,81 km ²	626 hab	6,9 hab/km ²	1916m
Avegno	1982	Ville?	Italien	Tessin	Vallemaggia	8,13 km ²	522 hab	64 hab/km ²	296m
Muttenz	1983	commune/ville	Allemand	Bâle-campagne	Arlesheim	16,64 km ²	17805 hab	1070 hab/km ²	292m
Wil	1984	commune	Allemand	Saint-Gall		20,82 km ²	23768 hab	1142 hab/km ²	571m
Laufenbourg	1985	commune/ville	Allemand	Argovie	Laufenbourg	14,5 km ²	3620 hab	250 hab/km ²	314m
Diemtigen	1986	commune	Allemand	Berne		129,97 km ²	2200 hab	17 hab/km ²	609m
Bischofzell	1987	commune	Allemand	Thurgovie	Weinfelden	11,62 km ²	5923 hab	510 hab/km ²	506m
Porrentruy	1988	commune	Français	Jura	Porrentruy	14,75 km ²	6809 hab	462 hab/km ²	443m
Winterthur	1989	ville	Allemand	Zurich	Winterthur	68,07 km ²	110912 hab	1629 hab/km ²	439m
Montreux	1990	commune	Français	Vaud	Riviera-Pays-d'Enh	33,37 km ²	26574 hab	796 hab/km ²	390m
Cham	1991	commune	Allemand	Zoug		17,71 km ²	16571 hab	936 hab/km ²	422m
Saint-Gall	1992	commune/ville	Allemand	Saint-Gall		39,39 km ²	75522 hab	1917 hab/km ²	675m
Monte Carasso	1993	village	italien	Tessin	Bellinzone	9,64 km ²	2832 hab	294 hab/km ²	237m
La Chaux-de-Fonds	1994	ville	Français	Neuchatel		55,66 km ²	38625 hab	694 hab/km ²	1039m
Splügen	1995	commune	Allemand	Grisons		60,49 km ²	432 hab	7,1 hab/km ²	1475m
Bâle	1996	commune/ville	Allemand	Bâle-ville		23,91 km ²	171513 hab	7173 hab/km ²	268m
Berne (capitale)	1997	commune	Allemand	Berne		51,62 km ²	133798 hab	2592 hab/km ²	542m
Vrin	1998	village	Romanche	Grisons		71,25 km ²	242 hab	3,4 hab/km ²	1448m
Hauptwil-Gottshaus	1999	commune	Allemand	Thurgovie		12,49 km ²	1917 hab	153 hab/km ²	550m
Genève	2000	commune/ville	Français	Genève	/	15,93 km ²	200548 hab	12589 hab/km ²	373m
Uster	2001	commune	Allemand	Zurich	Uster	28,53 km ²	34516 hab	1210 hab/km ²	464m
Turgi	2002	commune	Allemand	Argovie	Baden	1,55 km ²	2962 hab	1911 hab/km ²	342m
Sursee	2003	commune	Allemand	Lucerne		5,86 km ²	9900 hab	1689 hab/km ²	502m
Bienne (Biel)	2004	commune/ville	Français	Berne		21,23 km ²	54640 hab	2574 hab/km ²	434m
Delémont	2006	ville	Français	Jura	Delémont	21,99 km ²	12625 hab	574 hab/km ²	414m
Altdorf	2007	commune	allemand	Uri		10,21 km ²	9273 hab	908 hab/km ²	823m
Granges	2008	commune/ville	Allemand	Soleure	Lebern	26,01 km ²	17140 hab	659 hab/km ²	451m
Yverdon-les-bains	2009	commune/ville	Français	Vaud	Nord Vaudois	11,28 km ²	30143 hab	2672 hab/km ²	433m
Fläsch	2010	commune/ville	Allemand	Grisons		19,94 km ²	774 hab	39 hab/km ²	528m
Köniz	2012	commune	Allemand	Berne		51,01 km ²	41507 hab	814 hab/km ²	572m
Sion (trop ville)	2013	commune/ville	Français	Valais	Sion	34,85 km ²	34599 hab	993 hab/km ²	512m
Aarau	2014	commune/ville	Allemand	Argovie	Aarau	12,33 km ²	21191 hab	1719 hab/km ²	381m
Bregaglia	2015	commune/ville	Italien	Grisons		251,47 km ²	1531 hab	6,1 hab/km ²	1331m
Rheinfelden	2016	commune/ville	Allemand	Argovie	Rheinfelden	16,03 km ²	13360 hab	833 hab/km ²	280m
Sempach	2017	commune/ville	Allemand	Lucerne		8,91 km ²	4128 hab	463 hab/km ²	513m

11. Carte Saint-Prex de 1960 (Site Confédération Suisse)



12. Carte Saint-Prex 2019 (Site Suisse Mobile)

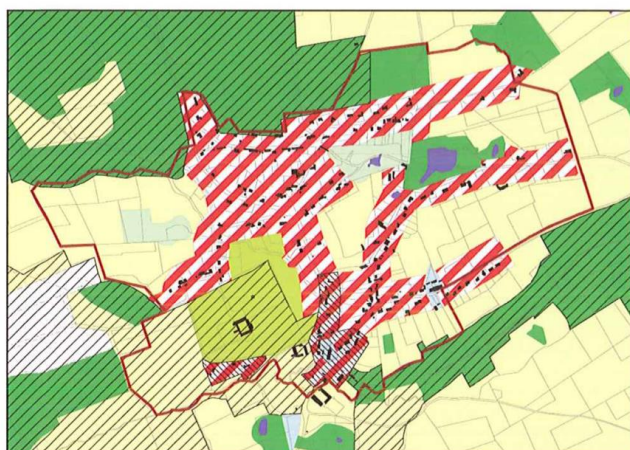


13. RGBSR à Mozet (Mozet)

LE RGBSR À MOZET

Pour la commune de Gesves, c'est un arrêté ministériel du 27 décembre 1998, modifié le 27 novembre 2006, qui décide que les règles urbanistiques générales et les règles urbanistiques particulières et caractéristiques du Condroz visées aux articles 419 et 424 du CWATUPE sont applicables au territoire du village de Mozet.

Ci-dessous, l'extrait du périmètre relatif au village de Mozet.



— Périmètre d'application du RGBSR à Mozet (Gesves)

Légende des principales affectations du plan de secteur de Mozet :

- Zone d'habitat à caractère rural
- Zone agricole
- Zone d'espaces verts
- Zone forestière
- Zone de parc
- Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Zone d'aménagement communal concerté
- Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
- Périmètre d'intérêt paysager

Les éléments repris dans ce feuillet, tant au niveau du RGBSR que des primes, sont donnés à **titre indicatif** et sont susceptibles de modifications. Pour plus d'informations, veuillez consulter votre administration communale ou les services de la Région wallonne.

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSSES EN SITE RURAL QUI EST D'APPLICATION POUR

LE CONDROZ

Art. 419. Les règles urbanistiques générales sont les suivantes:

- a) L'implantation des volumes et l'aménagement de leurs abords respecteront le relief du sol et se feront en fonction des lignes de force du paysage, bâti ou non bâti, ainsi que de la trame parcellaire.
- b) Les garages à rue se situeront de plain-pied avec le domaine public de la voirie.
- c) Les volumes principaux comprendront une toiture à deux versants droits de même inclinaison et de même longueur de pente; les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente, d'un ou de deux versants.
Les toitures seront en harmonie avec le type de toiture propre aux constructions traditionnelles locales. Elles ne comprendront ni débordements marquants, ni éléments saillants détruisant la volumétrie principale.
Les souches de cheminées seront réduites en nombre et situées à proximité du faîtage.
- d) L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations, en ce non compris les toitures.
- e) La tonalité et la texture des matériaux de parement des élévations et de couverture des toitures d'un même volume s'harmoniseront entre elles et avec celles des volumes voisins existants dont les caractéristiques répondent au présent arrêté, ou avec celles du volume ancien, en cas de reconstruction, de transformation ou d'agrandissement de celui-ci.
- f) Les volumes secondaires éventuels jouxteront le volume principal ou s'y articuleront. Le niveau des gouttières des volumes secondaires sera inférieur à celui des gouttières du volume principal.

Art. 424. Les règles urbanistiques particulières et caractéristiques du Condroz sont les suivantes:

- a) Compte tenu que par volume principal, il y a lieu d'entendre le volume possédant le cubage le plus important, ce même volume principal (ou l'ensemble qu'il forme avec un volume secondaire adossé à un de ses pignons) sera implanté:
 - soit sur l'alignement (parallèlement ou perpendiculairement à celui-ci);
 - soit sur une limite parcellaire latérale avec un recul non clôturé sur l'alignement et inférieur à la hauteur sous gouttière du volume principal;
 - soit dans le prolongement d'un front de bâtisse existant.
- b) Le plan du volume principal s'inscrira dans un rectangle capable dont le rapport façade/pignon sera compris entre 1,2 et 1,8.
La hauteur sous gouttière du volume principal sera équivalente au minimum à deux niveaux, dont un partiellement engagé dans le volume de la toiture, et au maximum à trois niveaux, dont un partiellement engagé dans le volume de la toiture.
La pente des versants de toiture sera comprise entre 35 degrés et 45 degrés.
- c) Le matériau de parement des élévations sera:
 - soit le grès ou le calcaire;
 - soit une maçonnerie de teinte gris clair à gris moyen;
 - soit un enduit de teinte gris clair à gris moyen, l'enduit étant exécuté dans un délai maximum de deux ans à dater de l'octroi du permis.Le matériau de couverture des toitures sera:
 - soit l'ardoise naturelle ou artificielle;
 - soit une tuile de teinte gris foncé.

Extrait du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie